APPROBATION DU GESTIONNAIRE DU TERRITOIRE – PHASE 1
IMMATRICULATION CADASTRALE SITE D'ÉOLIENNE

Dossier BAGQ : 550251

Dossier MRNF : 3270 23 901

Documents d'arpentage

Nom de l'arpenteur-géomètre :	Michel Asselin
Date des documents :	25 novembre 2024
Numéro de minute :	15305
Dossier a.-g. :	18532

Je soussigné, à titre de gestionnaire du territoire, confirme que le territoire représenté dans les documents de l'arpenteur-géomètre est conforme aux intentions du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF).

Cependant, considérant que les éoliennes ne sont pas installées à ce stade et que les terrains pourraient être modifiés légèrement à la suite de la construction du parc éolien, la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent du MRNF souhaite également approuver le morcellement de la phase 2 afin de s'assurer que les baux sont conformes à l'occupation sur le terrain. Au besoin, des corrections cadastrales devront être appliquées.

Par la présente, l'arpenteur-géomètre reconnaît également que ses travaux devront faire l'objet de l'approbation du Bureau de l'arpenteur général du Québec quant à la conformité aux arpentages antérieurs, aux descriptions officielles antérieures de même qu'aux *Instructions générales d'arpentage 2021* et, le cas échéant, aux instructions particulières.

En foi de quoi, nous avons signé le présent document.

Original signé

Alain Leblanc
Gestionnaire du territoire

Date : 2025-01-30

Original signé

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre

Date : 2025-01-30

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 20000

Mètres 500 0 500 1000 1500 2000 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Feuillet 1 de 10

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le ....

....
Pour l'arpenteur général du Québec

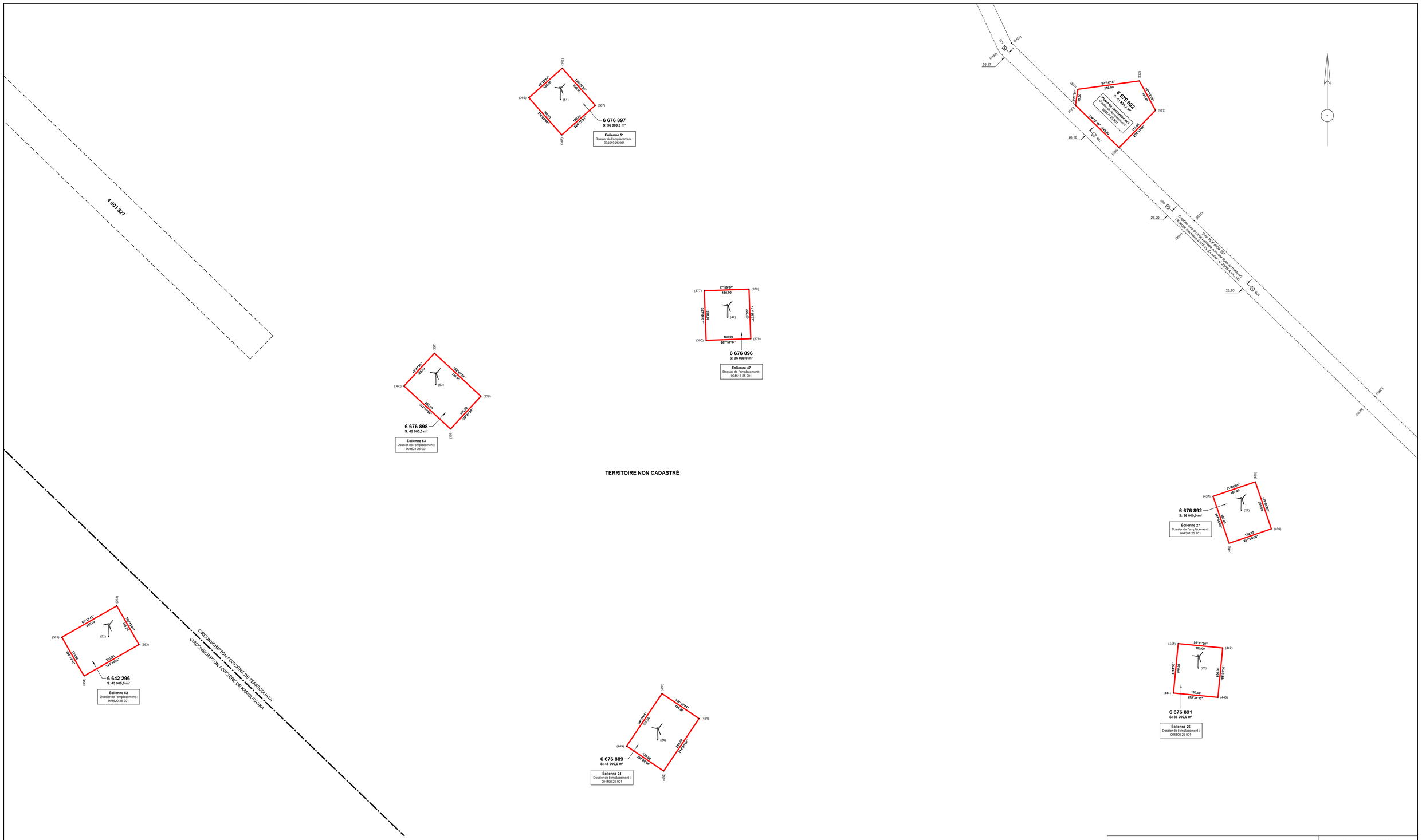

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30").

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 2 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le .....

Pour l'arpenteur général du Québec

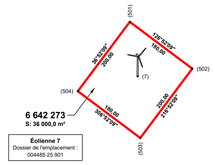

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TÉMISCOUATA
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE KAMOURASKA

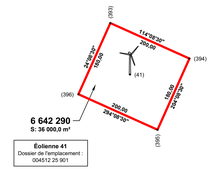

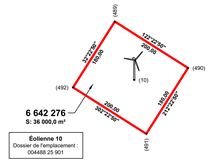

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

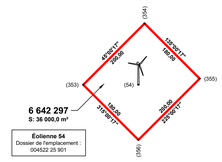

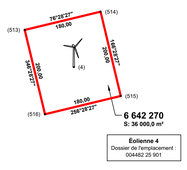

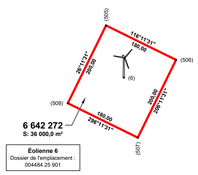

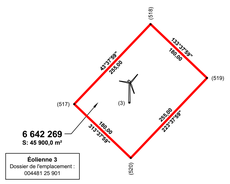

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 3 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec

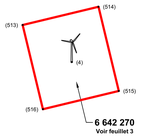

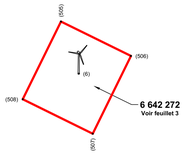

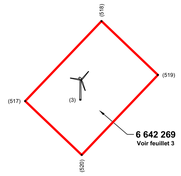

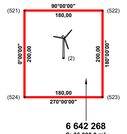

Éolienne 2
Dossier de l'emplacement :
004480 25 901

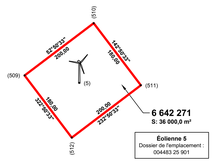

Éolienne 5
Dossier de l'emplacement :
004483 25 901

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

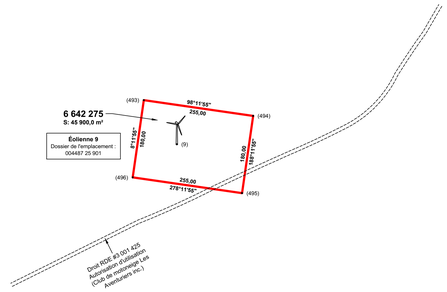

Éolienne 9
Dossier de l'emplacement :
004487 25 901

Éolienne 8
Dossier de l'emplacement :
004486 25 901

Éolienne 69
Dossier de l'emplacement :
004529 25 901

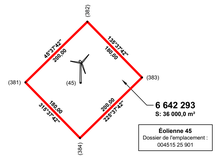

Éolienne 45
Dossier de l'emplacement :
004515 25 901

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Feuillet 4 de 10

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le .....

Pour l'arpenteur général du Québec

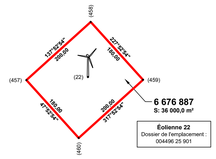

Éolienne 22
Dossier de l'emplacement :
004496 25 901

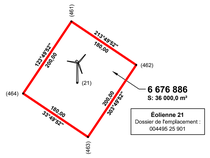

Éolienne 21
Dossier de l'emplacement :
004495 25 901

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

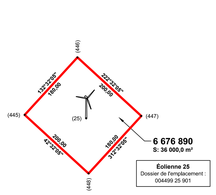

Éolienne 25
Dossier de l'emplacement :
004499 25 901

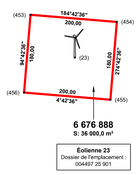

Éolienne 23
Dossier de l'emplacement :
004497 25 901

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TÉMISCOUATA
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE KAMOURASKA

Éolienne 16
Dossier de l'emplacement :
004493 25 901

Éolienne 14
Dossier de l'emplacement :
004491 25 901

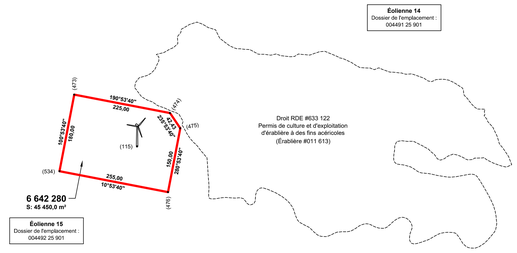

Éolienne 15
Dossier de l'emplacement :
004492 25 901

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

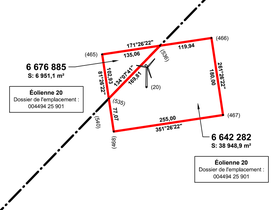

Éolienne 20
Dossier de l'emplacement :
004494 25 901

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 5 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec

6 642 308
S: 12 100,0 m²

Mât de mesure de vents
Dossier de l'emplacement :
004478 25 901

6 642 307
S: 45 900,0 m²

Éolienne 84
Dossier de l'emplacement :
004534 25 901

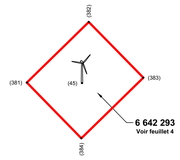

6 642 293
Voir feuillet 4

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

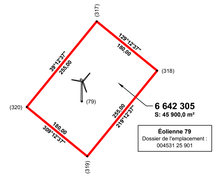

6 642 305
S: 45 900,0 m²

Éolienne 79
Dossier de l'emplacement :
004531 25 901

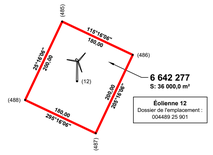

6 642 277
S: 36 000,0 m²

Éolienne 12
Dossier de l'emplacement :
004469 25 901

6 642 306
S: 45 900,0 m²

Éolienne 80
Dossier de l'emplacement :
004532 25 901

6 642 302
S: 36 000,0 m²

Éolienne 65
Dossier de l'emplacement :
004528 25 901

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 6 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le .....

Pour l'arpenteur général du Québec

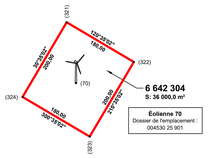

6 642 304
S: 36 000,0 m²

Éolienne 70
Dossier de l'emplacement :
004530 25 901

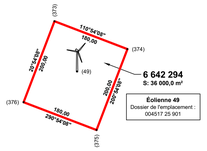

6 642 294
S: 36 000,0 m²

Éolienne 49
Dossier de l'emplacement :
004517 25 901

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

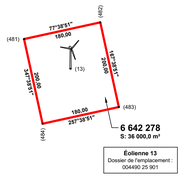

6 642 278
S: 36 000,0 m²

Éolienne 13
Dossier de l'emplacement :
004490 25 901

6 642 295
S: 36 000,0 m²

Éolienne 50
Dossier de l'emplacement :
004518 25 901

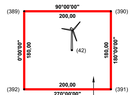

6 642 291
S: 36 000,0 m²

Éolienne 42
Dossier de l'emplacement :
004513 25 901

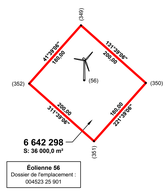

6 642 298
S: 36 000,0 m²

Éolienne 56
Dossier de l'emplacement :
004523 25 901

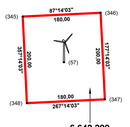

6 642 299
S: 36 000,0 m²

Éolienne 57
Dossier de l'emplacement :
004524 25 901

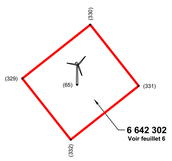

6 642 302
Voir feuillet 8

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 7 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le .....

Pour l'arpenteur général du Québec

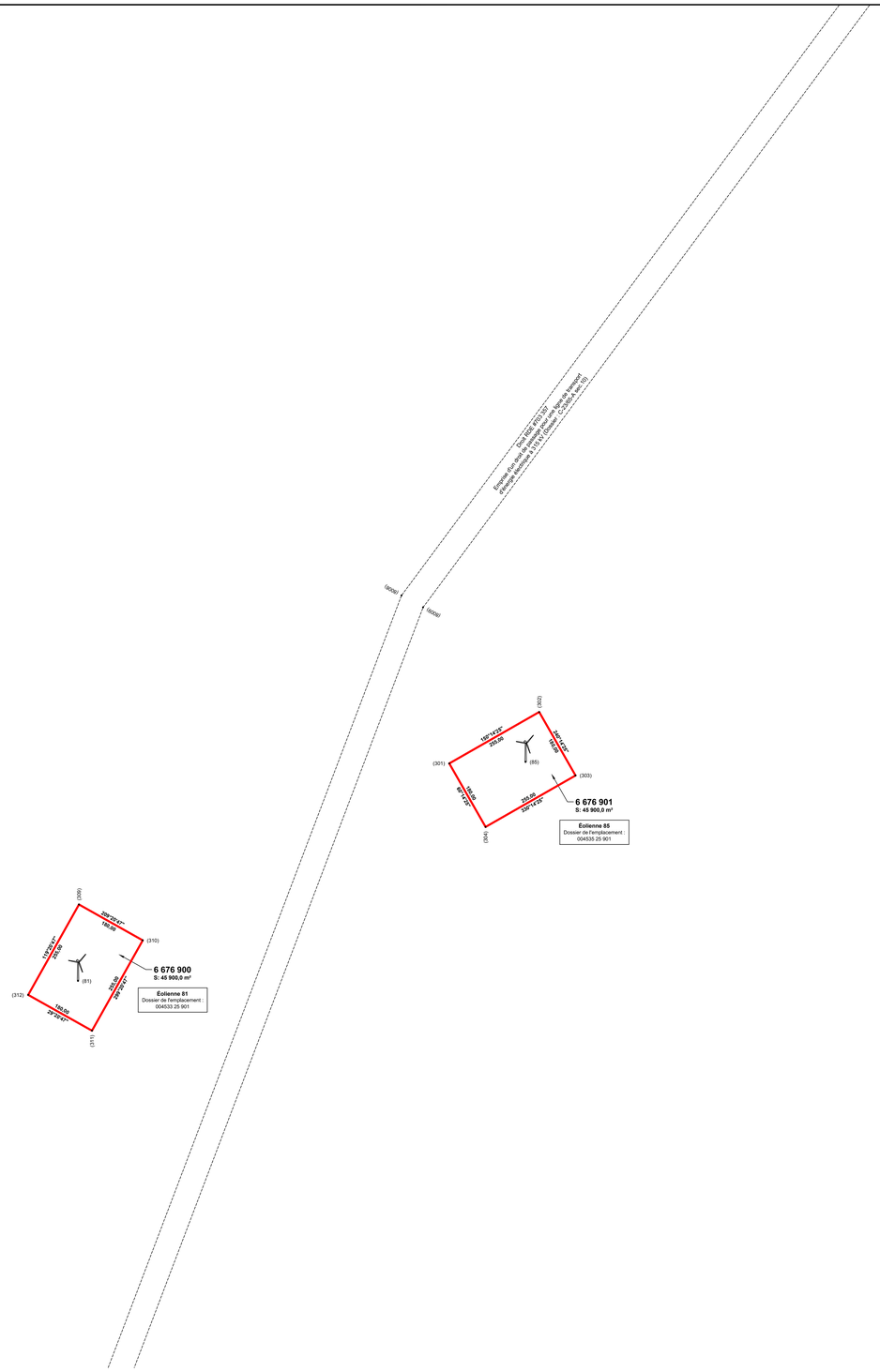

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 8 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec

6 642 301
S: 45 900,0 m²

Éolienne 59
Dossier de l'emplacement :
004526 25 901

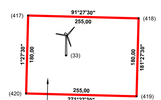

6 642 286
S: 45 900,0 m²

Éolienne 33
Dossier de l'emplacement :
004508 25 901

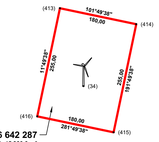

6 642 287
S: 45 900,0 m²

Éolienne 34
Dossier de l'emplacement :
004507 25 901

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

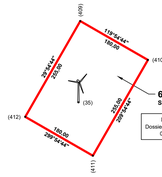

6 642 288
S: 45 900,0 m²

Éolienne 35
Dossier de l'emplacement :
004508 25 901

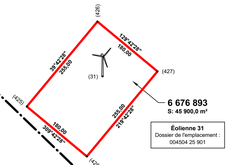

6 676 893
S: 45 900,0 m²

Éolienne 31
Dossier de l'emplacement :
004504 25 901

6 642 285
S: 45 900,0 m²

Éolienne 32
Dossier de l'emplacement :
004505 25 901

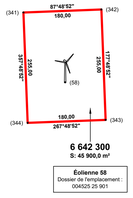

6 642 300
S: 45 900,0 m²

Éolienne 58
Dossier de l'emplacement :
004525 25 901

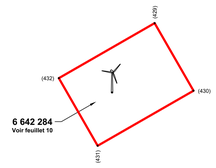

6 642 284
Voir feuillet 10

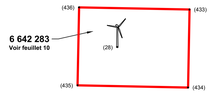

6 642 283
Voir feuillet 10

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TÉMISCOUATA
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE KAMOURASKA

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 9 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

Éolienne 64
Dossier de l'emplacement :
004527 25 901

(442) Point 11J1147 du dossier BAGQ 530332

1142 M11TR543 S. Grand'Maison 1960

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TÉMISCOUATA

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE RIMOURASKA

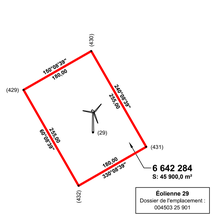

Éolienne 29
Dossier de l'emplacement :
004503 25 901

Éolienne 28
Dossier de l'emplacement :
004502 25 901

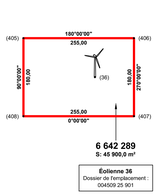

Éolienne 36
Dossier de l'emplacement :
004509 25 901

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

6 129 638

6 129 639

6 129 652

6 129 651

6 129 650

6 129 649

6 131 311

6 130 028

6 129 648

6 129 647

6 129 646

6 129 644

6 130 032

1531 M11TR531 L. Gravel 1974

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 10 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec

Mettre la même grosseur de texte les numéros de lot
FEUILLET 2
Arpentage de l'emprise d'un droit de passage pour une ligne de transport d'énergie électrique (Dossier: C-2365-A sec.10)
TERRITOIRE NON CADASTRÉ
FEUILLET 3
FEUILLET 5
Enlever les lots écrit en petits
FEUILLET 4
FEUILLET 6
FEUILLET 7
LÉGENDE
Extrémité projetée
(111) Point calculé
Limite établie
Limite des lots existants
Tuyau de fer et butte
Repère-témoins, poteau-témoin et butte
Notes
1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').
Problème avec les échelles: Ne peuvent pas être valide car il y a un menu ouvert à l'ouverture du PDF.
Échelle 1 : 20000
Mètres 500 0 500 1000 1500 2000 Mètres

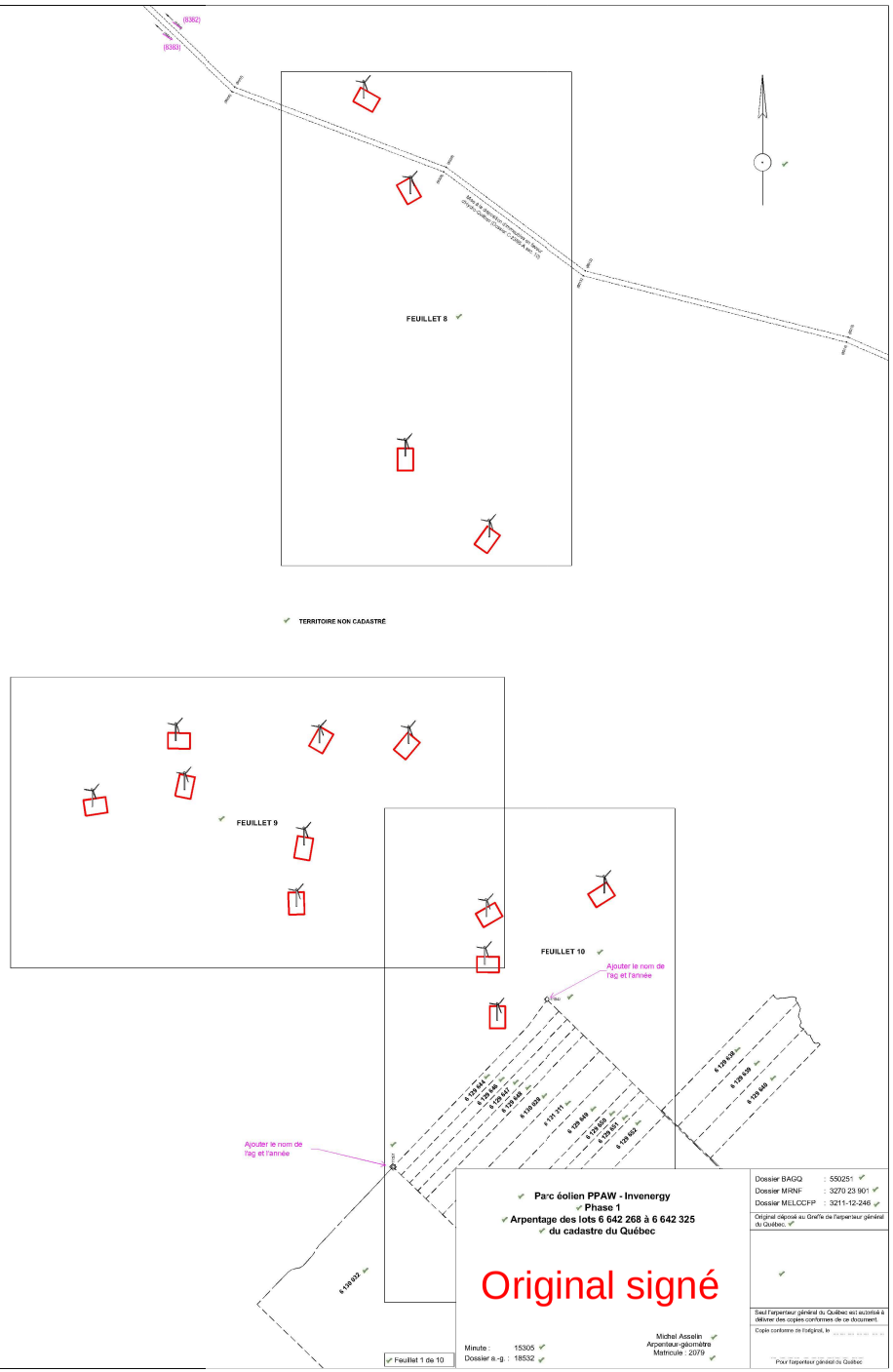
FEUILLET 8
TERRITOIRE NON CADASTRÉ
FEUILLET 9
FEUILLET 10
Ajouter le nom de l'ag et l'année
Ajouter le nom de l'ag et l'année
Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1
Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 325
du cadastre du Québec
Original signé
Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532
Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079
Feuillet 1 de 10
Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246
Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec
Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.
Copie conforme de l'original, le
Pour l'arpenteur général du Québec

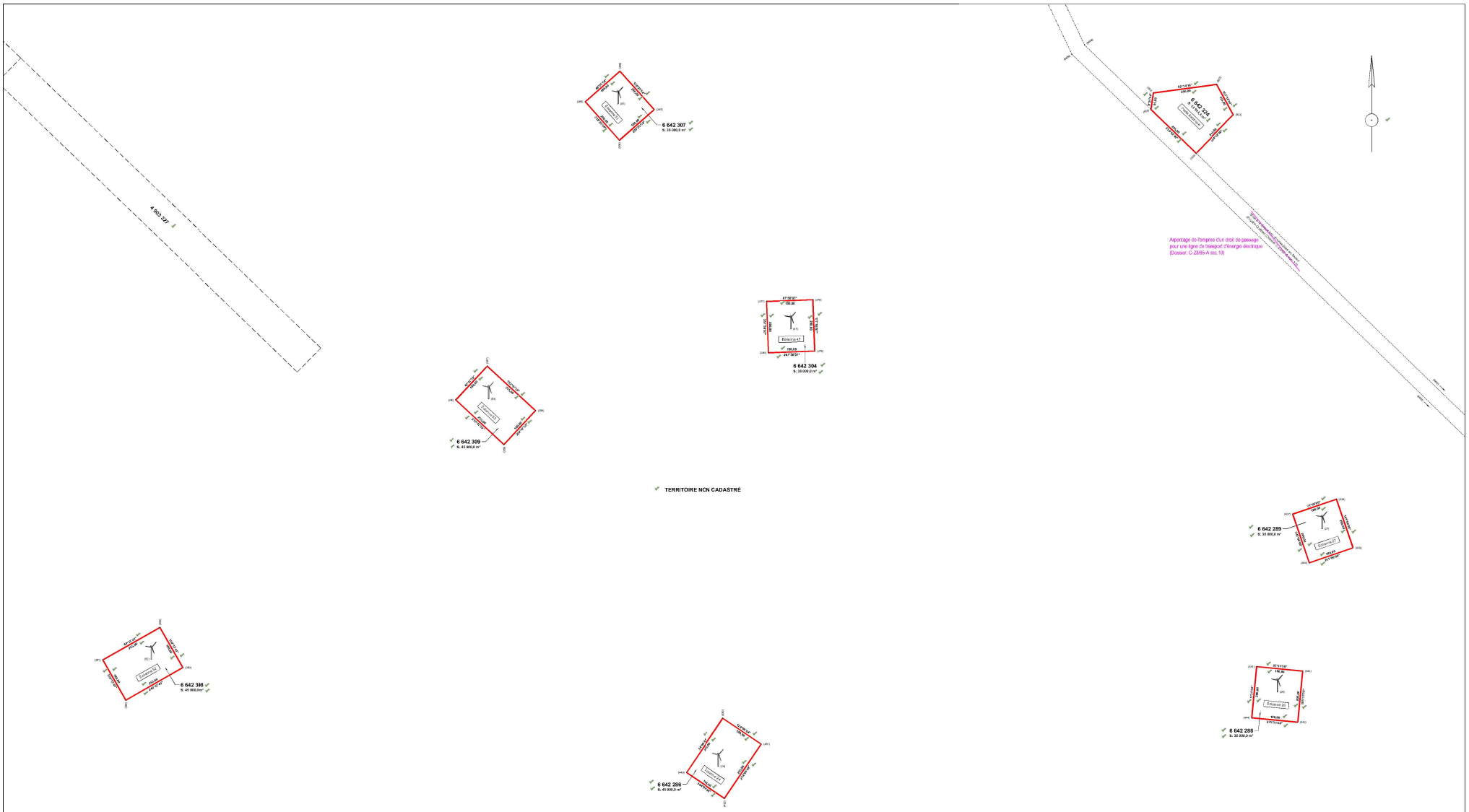

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite étudiée
- Limite des lots existants
- Tuyau de fer et butte
- Repère-témoins, poteau-témoin et butte

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Problème avec les échelles:
Ne peuvent pas être valide car il y a un menu ouvert à l'ouverture du PDF

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1
Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 325
du cadastre du Québec

Original signé

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Feuillet 2 de 10

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le

Pour l'arpenteur général du Québec

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

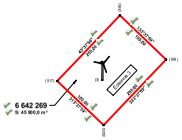

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Problème avec les échelles
Ne peuvent paêtre validé car il y a un menu ouvert à l'ouverture du PDF

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 600 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1
Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 325
du cadastre du Québec

Original signé

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Feuillet 3 de 10

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec

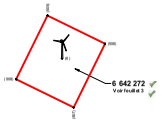

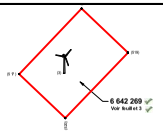

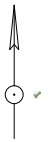

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

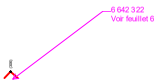

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Problème avec les échelles
Ne peuvent paraître valide car il y a un menu ouvert à l'ouverture du PDF

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 600 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1
Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 325
du cadastre du Québec

Original signé

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Feuillet 4 de 10

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec

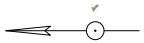

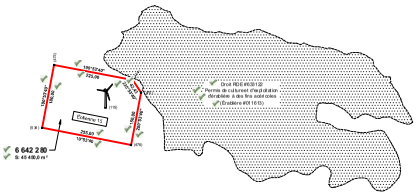

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

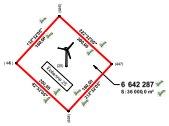

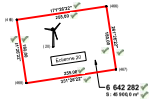

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Problème avec les échelles
Ne peuvent passêtre valide car il y a un menu ouvert à l'ouverture du PDF

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 600 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1
Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 325
du cadastre du Québec

Original signé

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Feuillet 5 de 10

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec

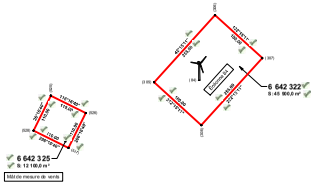

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Problème avec les échelles
Ne peuvent pasétre valide car il y a un menu ouvert à l'ouverture du PDF

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 600 Mètres

Feuillet 6 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1
Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 325
du cadastre du Québec

Original signé

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec :

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

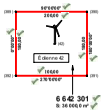

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Problème avec les échelles
Ne peuvent paséitre valide car il y a un menu ouvert à l'ouverture du PDF

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 600 Mètres

Feuillet 7 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1
Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 325
du cadastre du Québec

Original signé

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

Pour l'arpenteur général du Québec

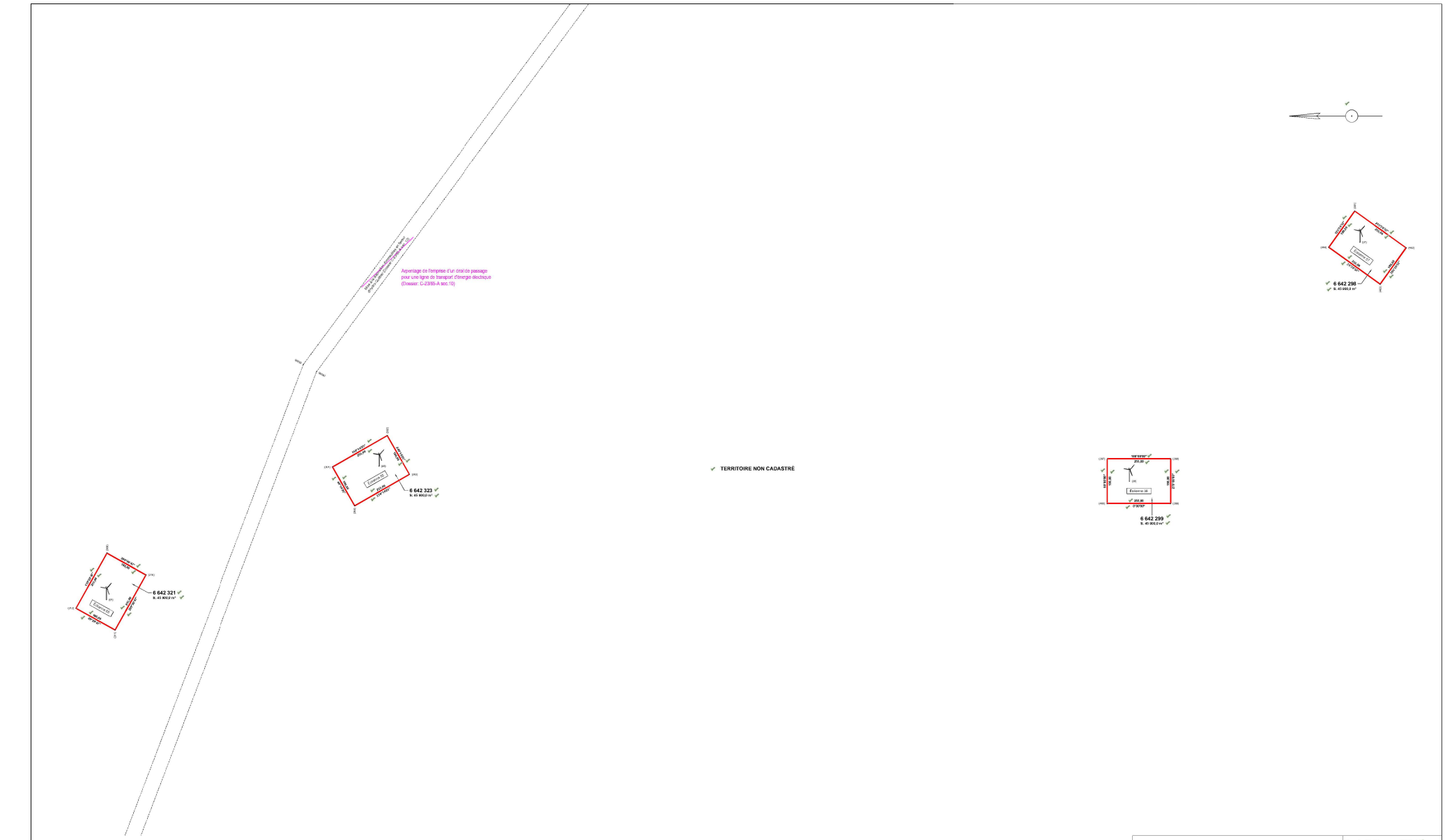

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Tuyau de fer et butte
- Repère-témoins, poteau-témoin et butte

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (Niveau 7, méridien central 70°30').

Problème avec les échelles:
Ne peuvent pas être valide car il y a un menu ouvert à l'ouverture du PDF.

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1
Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 325
du cadastre du Québec

Original signé

Feuillet 8 de 10

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le

Pour l'arpenteur général du Québec

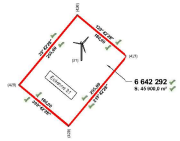

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

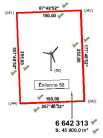

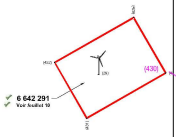

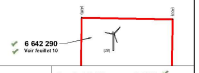

LEGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite étudiée
- Limite des lots existants
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Problème avec les échelles:
Ne peuvent pas être validé car il y a un menu ouvert à l'ouverture du PDF.

Échelle 1 : 6000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1
Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 325
du cadastre du Québec

Original signé

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Feuillet 9 de 10

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec

Sauf l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le

Pour l'arpenteur général du Québec

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

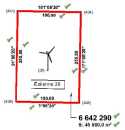

6 129 626

Mettre la même grosseur que les autres numéros de lots.

6 129 652
6 129 651
6 129 650
6 129 649
6 131 741
6 129 629
6 129 648
6 129 647
6 129 646
6 129 644

6 130 032

LEGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Tuyau de fer et butte
- Repère-témoins, poteau-témoin et butte

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (Niveau 7, méridien central 70°30').

Problème avec les échelles:
Ne peuvent pas être valide car il y a un menu ouvert à l'ouverture du PDF.

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1
Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 325
du cadastre du Québec

Original signé

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Feuillet 10 de 10

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le

Pour l'arpenteur général du Québec

PLAN CADASTRAL

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

FEUILLET
1 DE 11

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717 ✔

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0702
21N11-050-0703

Projection : MTM
Fuseau : (7) ✔

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Témiscouata

Municipalité(s) : Saint-Antonin (Ville)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

FEUILLET
2 DE 11

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0602
21N11-050-0702

Projection : MTM
Fuseau : (7)

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Témiscouata

Municipalité(s) : Picard (Territoire non organisé)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL

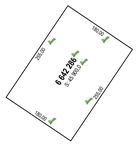

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

FEUILLET
3 DE 11

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :	Projection : MTM Fuseau : (7)
21N11-050-0603	Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Témiscouata

Municipalité(s) : Picard (Territoire non organisé)
Saint-Antonin (Ville)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL

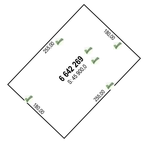

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

FEUILLET
4 DE 11

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :	Projection : MTM Fuseau : (7)
21N11-050-0502 21N11-050-0503 21N11-050-0602	Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Témiscouata

Municipalité(s) : Picard (Territoire non organisé)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL

✔ TERRITOIRE NON CADASTRÉ

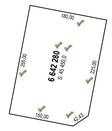

FEUILLET
5 DE 11

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :	Projection : MTM Fuseau : (7)
21N11-050-0503	Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Témiscouata

Municipalité(s) : Picard (Territoire non organisé)
Saint-Honoré-de-Témiscouata (Municipalité)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

FEUILLET
6 DE 11

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0505

Projection : MTM
Fuseau : (7)

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Témiscouata

Municipalité(s) : Saint-Honoré-de-Témiscouata (Municipalité)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

FEUILLET
7 DE 11

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0402

Projection : MTM
Fuseau : (7)

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Témiscouata

Municipalité(s) : Picard (Territoire non organisé)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL

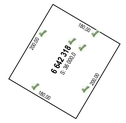

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

FEUILLET
8 DE 11

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0403

Projection : MTM
Fuseau : (7)

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Témiscouata

Municipalité(s) : Picard (Territoire non organisé)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL

TERRITOIRE NON CADASTRÉ ✔

FEUILLET
9 DE 11

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0305
21N11-050-0405

Projection : MTM
Fuseau : (7)

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Témiscouata

Municipalité(s) : Saint-Honoré-de-Témiscouata (Municipalité)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

FEUILLET
10 DE 11

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0205
21N11-050-0304
21N11-050-0305

Projection : MTM
Fuseau : (7)

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Témiscouata

Municipalité(s) : Pohénégamook (Ville)
Saint-Honoré-de-Témiscouata (Municipalité)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

FEUILLET
11 DE 11

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0205

Projection : MTM
Fuseau : (7)

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Témiscouata

Municipalité(s) : Pohénégamook (Ville)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PARC ÉOLIEN PPAW – INVENERGY
PHASE 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Par : Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
(Matricule : 2079)

Minute : 15305

Dossier BAGQ : 550251
Dossiers MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246
Dossier a.-g. : 18532

TABLE DES MATIÈRES

Rapport d'arpentage 3

Liste des coordonnées SCOPQ, NAD 83 7

RAPPORT D'ARPENTAGE

Introduction

Pour faire suite au mandat que m'a confié Invenergy, propriétaire du Parc éolien PPAW, j'ai adressé une requête à l'arpenteur général du Québec afin d'obtenir l'autorisation de procéder à l'arpentage des terrains requis par mon client pour l'installation d'éoliennes, d'une tour de mesure de vent et du poste de raccordement. Cet arpentage consiste au morcellement de chacun des emplacements sur lesquels seront implantées ces infrastructures du parc éolien.

L'autorisation de procéder à l'arpentage a été émise le 9 août 2024 par monsieur Vincent Savard, arpenteur-géomètre du Bureau de l'arpenteur général du Québec, chef du Service de l'arpentage et des limites territoriales.

Travaux exécutés

Les emplacements des éoliennes, du poste électrique et du mât de mesure de vent sont calculés en fonction des positions finales sur le plan projet fourni par le client. Les dimensions des différents terrains ont été déterminés afin d'inclure la totalité des infrastructures projetées. Les sites d'éoliennes sont de plus dimensionnés afin que la rotation des pales se fasse entièrement à l'intérieur. Tous les sites sont rectangulaires à l'exception de celui de l'éolienne 15 qui a été ajusté afin d'éviter un empiètement sur une érablière (droit RDE #633 122).

Les lots 6 642 268 à 6 642 307 et 6 676 884 à 6 676 901 créés ici représentent les emplacements des 56 éoliennes du parc, le lot 6 642 308 représente l'emplacement du mât de mesure de vent et le lot 6 676 902 celui du poste électrique.

Le lot 6 676 902 borne au sud-ouest à l'emprise nord-est d'un droit de passage pour une ligne de transport d'énergie électrique à 315 kV (droit RDE #703 357). L'arpentage de

cette ligne de transport a été effectué en 1983 par l'arpenteur-géomètre Donald D'Amours (dossier C-23/65-A sec. 10). Monsieur D'Amours a posé plusieurs repères pour délimiter l'assiette de la ligne. L'assiette montrée sur le plan accompagnant ce rapport est établie en fonction des coordonnées fournies dans les carnets de notes de monsieur D'Amours.

Lors des levés effectués sur le terrain le 4 novembre 2024, je n'ai pas pu retrouver les repères posés aux points 8482, 3535, 3533 et 8458. J'ai cependant pu valider la position de l'emprise de la ligne à l'aide des pylônes électriques (points 601 à 604), lesquels proviennent d'un plan préparé pour Hydro-Québec par l'arpenteur-géomètre Alexandre Paradis le 22 juillet 2024 sous sa minute 2504. Selon les plans de monsieur D'Amours, ces pylônes devraient se situer à 26 mètres de l'emprise sud-ouest de la ligne et c'est le cas à 20 centimètres près.

Facteur combiné

Le facteur combiné utilisé a pour valeur 0,99993284. Il est fonction du facteur altimétrique et du facteur échelle, lesquels ont été déterminés de la manière indiquée ci-après.

Le facteur altimétrique considéré est égal à 0,99993534, basé sur une altitude orthométrique (H) moyenne du territoire qui fait l'objet de l'arpentage de 438,473 mètres et en tenant compte de l'ondulation du géoïde (N) de -25,895 mètres dans le secteur en cause.

Le facteur échelle considéré est égal 0,99999750 et correspond au facteur échelle du point 101 situé au centre du site.

Généralités

J'ai préparé le plan cadastral créant les lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec, conformément à l'article 1 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1).

Le droit RDE #3 001 425 (autorisation d'utilisation, Club de motoneige Les Aventuriers inc.) empiète sur le lot 6 642 275, emplacement de l'éolienne 9. Il s'agit d'un récent droit de passage s'exerçant sur l'assiette d'un chemin d'accès existant.

Les droits #633 122 et 3 001 425 sont positionnés sur le plan ci-joint selon une précision dite « cartographique ».

Les lots 6 642 268 à 6 642 308 sont dans la circonscription foncière de Kamouraska et les lots 6 676 884 à 6 676 902 dans la circonscription foncière de Témiscouata. La limite 542-541-540-544 séparant les deux circonscriptions a été calculée afin de respecter des mesures au plan d'arpentage primitif préparé par l'arpenteur-géomètre Roger Côté le 14 décembre 1970 (dossier 61042/62-A). Le point 542 correspond au point 11J1147 du dossier BAGQ 530332 et le point 544 au coin sud du lot rénové 4 901 013. Le point 541 est calculé dans le prolongement de la limite sud-est des lots rénovés 4 900 939, 4 900 942, 4 900 943 et 4 903 445 et à 234 chaînes (4 707,33 mètres) du coin sud du lot 4 900 939 (point 543). Le point 540 est calculé à 112 chaînes (2 253,08 mètres) au nord-ouest du point 541 et à 234 chaînes (4 707,33 mètres) au sud-ouest du coin ouest du lot 4 900 940 (point 539). Ces mesures de 234 chaînes et 112 chaînes sont indiquées sur le plan de monsieur Côté.

Le présent carnet d'arpentage et le plan qui l'accompagne sont conformes aux instructions de l'arpenteur général du Québec et au guide sur l'arpentage relatif à l'établissement de parcs éoliens sur les terres du domaine de l'État.

Préparé à Rimouski, le 25 novembre 2024

Original signé

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre

MA/el

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.
Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.
Copie conforme de l'original, le ……...   .....   Pour l'arpenteur général du Québec

#IG;Titre
#PC;Projection;Système de référence géodésique;Fuseau MTM;Méridien central
#FC;Facteur combiné
#ID;Identification des données
#CO;Numéro de point;Coordonnée Y;Coordonnée X;Numéro de code;Description du code
IG;LISTE DES COORDONNÉES
PC;SCOPQ;NAD 83;FUSEAU 7;MÉRIDIEN CENTRAL 70° 30'
FC;FACTEUR COMBINÉ : 0,99993284
ID;Point;Y;X;Code;Description
CO;2;5278732.97400;389079.10300;50;Point de calcul
CO;3;5279398.64500;389064.94600;50;Point de calcul
CO;4;5279476.23100;385710.44900;50;Point de calcul
CO;5;5277870.38800;386445.61200;50;Point de calcul
CO;6;5279417.30500;386712.00900;50;Point de calcul
CO;7;5281947.26000;387717.86300;50;Point de calcul
CO;8;5277219.36700;386821.74800;50;Point de calcul
CO;9;5278107.36400;389174.51400;50;Point de calcul
CO;10;5280965.14300;389712.89700;50;Point de calcul
CO;12;5275172.18800;387794.24900;50;Point de calcul
CO;13;5275095.72800;389965.37500;50;Point de calcul
CO;14;5277346.82300;393196.23400;50;Point de calcul
CO;16;5279028.15700;392657.79700;50;Point de calcul
CO;20;5280708.15500;390933.19300;50;Point de calcul
CO;21;5280641.80800;392279.40500;50;Point de calcul
CO;22;5281551.76800;392846.62100;50;Point de calcul
CO;23;5281759.86300;391239.05900;50;Point de calcul
CO;24;5283381.64700;389649.29000;50;Point de calcul
CO;25;5282536.51800;391475.07300;50;Point de calcul
CO;26;5283671.79700;391826.93200;50;Point de calcul
CO;27;5284307.77800;392000.48400;50;Point de calcul
CO;28;5268629.48600;402041.14600;50;Point de calcul
CO;29;5269180.19500;402059.01700;50;Point de calcul
CO;31;5271176.63600;401167.12700;50;Point de calcul
CO;32;5270006.47800;399963.65900;50;Point de calcul
CO;33;5271208.87200;398475.43900;50;Point de calcul
CO;34;5270644.23000;398575.41900;50;Point de calcul
CO;35;5271183.59000;400140.04100;50;Point de calcul
CO;36;5267980.30500;402186.63000;50;Point de calcul
CO;37;5273557.06900;402090.62700;50;Point de calcul
CO;38;5274488.39600;401126.67400;50;Point de calcul
CO;41;5281134.47800;388394.62400;50;Point de calcul

CO;42;5275380.79800;391983.03500;50;Point de calcul
CO;43;5280237.88600;386171.41200;50;Point de calcul
CO;45;5276518.12800;387115.53500;50;Point de calcul
CO;47;5285085.83800;389931.21000;50;Point de calcul
CO;49;5276273.21600;391346.57400;50;Point de calcul
CO;50;5275248.69200;390841.15400;50;Point de calcul
CO;51;5285962.46200;389257.63000;50;Point de calcul
CO;52;5283799.71900;387437.40800;50;Point de calcul
CO;53;5284813.39100;388755.12300;50;Point de calcul
CO;54;5280088.73400;388997.98700;50;Point de calcul
CO;56;5274473.47400;391204.01700;50;Point de calcul
CO;57;5274307.60500;390037.97400;50;Point de calcul
CO;58;5269295.81600;399876.22200;50;Point de calcul
CO;59;5270446.84500;397515.07000;50;Point de calcul
CO;64;5269451.05900;403427.84300;50;Point de calcul
CO;65;5274100.89800;388439.08000;50;Point de calcul
CO;69;5277104.57100;388720.29700;50;Point de calcul
CO;70;5276068.75100;389876.43100;50;Point de calcul
CO;79;5275141.98300;386448.09300;50;Point de calcul
CO;80;5273868.04700;385683.83300;50;Point de calcul
CO;81;5278617.37600;400648.76500;50;Point de calcul
CO;84;5276074.08600;385138.27800;50;Point de calcul
CO;85;5277516.33500;401187.70900;50;Point de calcul
CO;101;5276542.59968;393886.08037;50;Point de calcul
CO;115;5278179.98000;392725.70000;50;Point de calcul
CO;201;5299043.91600;375373.61800;50;Point de calcul
CO;301;5277704.23404;401183.93995;50;Point de calcul
CO;302;5277482.87941;401310.50374;50;Point de calcul
CO;303;5277393.54026;401154.25341;50;Point de calcul
CO;304;5277614.89490;401027.68962;50;Point de calcul
CO;305;5276067.98634;385011.15358;50;Point de calcul
CO;306;5276256.72045;385182.60532;50;Point de calcul
CO;307;5276135.69570;385315.82940;50;Point de calcul
CO;308;5275946.96158;385144.37766;50;Point de calcul
CO;309;5278614.96195;400836.68633;50;Point de calcul
CO;310;5278458.07148;400748.47620;50;Point de calcul
CO;311;5278583.03583;400526.21470;50;Point de calcul
CO;312;5278739.92630;400614.42483;50;Point de calcul
CO;313;5273891.46055;385558.73452;50;Point de calcul
CO;314;5274035.51420;385769.12657;50;Point de calcul
CO;315;5273887.00216;385870.81149;50;Point de calcul
CO;316;5273742.94852;385660.41945;50;Point de calcul

CO;317;5275326.71292;386482.66337;50;Point de calcul
CO;318;5275212.93048;386622.12377;50;Point de calcul
CO;319;5275015.36158;386460.93198;50;Point de calcul
CO;320;5275129.14402;386321.47158;50;Point de calcul
CO;321;5276209.23085;389854.92058;50;Point de calcul
CO;322;5276117.65327;390009.86958;50;Point de calcul
CO;323;5275945.48771;389908.11671;50;Point de calcul
CO;324;5276037.06529;389753.16771;50;Point de calcul
CO;325;5277291.57890;388701.63422;50;Point de calcul
CO;326;5277221.50831;388867.42252;50;Point de calcul
CO;327;5276986.64156;388768.15586;50;Point de calcul
CO;328;5277056.71214;388602.36756;50;Point de calcul
CO;329;5274115.68047;388312.67073;50;Point de calcul
CO;330;5274239.71024;388469.55044;50;Point de calcul
CO;331;5274098.51851;388581.17724;50;Point de calcul
CO;332;5273974.48873;388424.29753;50;Point de calcul
CO;333;5269575.29760;403455.45813;50;Point de calcul
CO;334;5269423.44387;403552.08160;50;Point de calcul
CO;335;5269286.56063;403336.95548;50;Point de calcul
CO;336;5269438.41436;403240.33202;50;Point de calcul
CO;337;5270522.69787;397412.87329;50;Point de calcul
CO;338;5270560.01831;397665.11019;50;Point de calcul
CO;339;5270381.96873;397691.45403;50;Point de calcul
CO;340;5270344.64829;397439.21713;50;Point de calcul
CO;341;5269457.25309;399780.00183;50;Point de calcul
CO;342;5269464.11673;399959.85883;50;Point de calcul
CO;343;5269209.31932;399969.58232;50;Point de calcul
CO;344;5269202.45568;399789.72532;50;Point de calcul
CO;345;5274413.12701;389942.77740;50;Point de calcul
CO;346;5274421.81196;390122.55566;50;Point de calcul
CO;347;5274222.05835;390132.20560;50;Point de calcul
CO;348;5274213.37340;389952.42735;50;Point de calcul
CO;349;5274600.52740;391196.58348;50;Point de calcul
CO;350;5274467.61642;391346.01339;50;Point de calcul
CO;351;5274333.12950;391226.39351;50;Point de calcul
CO;352;5274466.04048;391076.96360;50;Point de calcul
CO;353;5280088.74473;388870.71633;50;Point de calcul
CO;354;5280230.14467;389012.14011;50;Point de calcul
CO;355;5280102.86326;389139.40005;50;Point de calcul
CO;356;5279961.46333;388997.97627;50;Point de calcul
CO;357;5284940.56784;388750.23683;50;Point de calcul
CO;358;5284767.32273;388937.32610;50;Point de calcul

CO;359;5284635.25971;388815.03543;50;Point de calcul
CO;360;5284808.50483;388627.94616;50;Point de calcul
CO;361;5283795.90951;387249.50977;50;Point de calcul
CO;362;5283922.52093;387470.83717;50;Point de calcul
CO;363;5283766.28983;387560.20993;50;Point de calcul
CO;364;5283639.67841;387338.88254;50;Point de calcul
CO;365;5285970.08018;389130.58754;50;Point de calcul
CO;366;5286089.50446;389265.24818;50;Point de calcul
CO;367;5285939.88153;389397.94183;50;Point de calcul
CO;368;5285820.45724;389263.28119;50;Point de calcul
CO;369;5275283.93510;390718.86030;50;Point de calcul
CO;370;5275380.65799;390893.90118;50;Point de calcul
CO;371;5275223.12119;390980.95178;50;Point de calcul
CO;372;5275126.39830;390805.91090;50;Point de calcul
CO;373;5276389.39492;391294.60975;50;Point de calcul
CO;374;5276325.18025;391462.75292;50;Point de calcul
CO;375;5276138.35451;391391.40328;50;Point de calcul
CO;376;5276202.56918;391223.26012;50;Point de calcul
CO;377;5285192.51666;389837.31139;50;Point de calcul
CO;378;5285199.00172;390017.18243;50;Point de calcul
CO;379;5284999.14501;390024.38805;50;Point de calcul
CO;380;5284992.65995;389844.51701;50;Point de calcul
CO;381;5276519.52393;386988.27198;50;Point de calcul
CO;382;5276659.37625;387131.22637;50;Point de calcul
CO;383;5276530.71730;387257.09346;50;Point de calcul
CO;384;5276390.86498;387114.13907;50;Point de calcul
CO;385;5280363.76036;386152.61119;50;Point de calcul
CO;386;5280244.78975;386313.36137;50;Point de calcul
CO;387;5280100.11458;386206.28783;50;Point de calcul
CO;388;5280219.08519;386045.53764;50;Point de calcul
CO;389;5275470.79196;391873.04239;50;Point de calcul
CO;390;5275470.79196;392073.02896;50;Point de calcul
CO;391;5275290.80404;392073.02896;50;Point de calcul
CO;392;5275290.80404;391873.04239;50;Point de calcul
CO;393;5281253.40791;388349.30844;50;Point de calcul
CO;394;5281171.61418;388531.80341;50;Point de calcul
CO;395;5281007.36871;388458.18905;50;Point de calcul
CO;396;5281089.16244;388275.69409;50;Point de calcul
CO;397;5274578.38996;401216.66796;50;Point de calcul
CO;398;5274323.40708;401216.66796;50;Point de calcul
CO;399;5274323.40708;401036.68004;50;Point de calcul
CO;400;5274578.38996;401036.68004;50;Point de calcul

CO;401;5273577.82357;402216.19400;50;Point de calcul
CO;402;5273370.53468;402067.70972;50;Point de calcul
CO;403;5273475.34711;401921.38815;50;Point de calcul
CO;404;5273682.63600;402069.87243;50;Point de calcul
CO;405;5268145.29392;402276.62396;50;Point de calcul
CO;406;5267890.31104;402276.62396;50;Point de calcul
CO;407;5267890.31104;402096.63604;50;Point de calcul
CO;408;5268145.29392;402096.63604;50;Point de calcul
CO;409;5271371.47834;400144.31037;50;Point de calcul
CO;410;5271281.72345;400300.32226;50;Point de calcul
CO;411;5271060.70661;400173.16950;50;Point de calcul
CO;412;5271150.46150;400017.15761;50;Point de calcul
CO;413;5270824.16147;398521.15187;50;Point de calcul
CO;414;5270787.27099;398697.31867;50;Point de calcul
CO;415;5270537.70136;398645.05716;50;Point de calcul
CO;416;5270574.59184;398468.89036;50;Point de calcul
CO;417;5271301.12701;398387.76439;50;Point de calcul
CO;418;5271294.63811;398642.66468;50;Point de calcul
CO;419;5271114.70849;398638.08429;50;Point de calcul
CO;420;5271121.19739;398383.18399;50;Point de calcul
CO;421;5270110.48928;399890.31408;50;Point de calcul
CO;422;5270079.82292;400067.67028;50;Point de calcul
CO;423;5269828.56830;400024.22627;50;Point de calcul
CO;424;5269859.23466;399846.87007;50;Point de calcul
CO;425;5271107.20244;400992.48670;50;Point de calcul
CO;426;5271303.36414;401155.38805;50;Point de calcul
CO;427;5271188.37495;401293.85514;50;Point de calcul
CO;428;5270992.21324;401130.95378;50;Point de calcul
CO;429;5269340.37969;402157.30799;50;Point de calcul
CO;430;5269184.27964;402246.90945;50;Point de calcul
CO;431;5269057.34425;402025.76770;50;Point de calcul
CO;432;5269213.44430;401936.16625;50;Point de calcul
CO;433;5268716.27979;402207.84061;50;Point de calcul
CO;434;5268536.32538;402204.36780;50;Point de calcul
CO;435;5268541.24521;401949.43239;50;Point de calcul
CO;436;5268721.19961;401952.90521;50;Point de calcul
CO;437;5284363.76926;391886.19138;50;Point de calcul
CO;438;5284422.07062;392056.47526;50;Point de calcul
CO;439;5284232.86631;392121.25455;50;Point de calcul
CO;440;5284174.56495;391950.97067;50;Point de calcul
CO;441;5283770.03763;391746.02092;50;Point de calcul
CO;442;5283752.70808;391925.17263;50;Point de calcul

CO;443;5283553.65062;391905.91757;50;Point de calcul
CO;444;5283570.98018;391726.76586;50;Point de calcul
CO;445;5282678.40726;391483.11823;50;Point de calcul
CO;446;5282556.72897;391615.74568;50;Point de calcul
CO;447;5282409.36513;391480.54758;50;Point de calcul
CO;448;5282531.04342;391347.92013;50;Point de calcul
CO;449;5283357.38900;389524.35252;50;Point de calcul
CO;450;5283568.74926;389666.98178;50;Point de calcul
CO;451;5283468.06979;389816.17726;50;Point de calcul
CO;452;5283256.70952;389673.54800;50;Point de calcul
CO;453;5281862.09455;391337.78082;50;Point de calcul
CO;454;5281662.78332;391321.35943;50;Point de calcul
CO;455;5281677.56257;391141.97932;50;Point de calcul
CO;456;5281876.87380;391158.40071;50;Point de calcul
CO;457;5281693.71196;392839.60670;50;Point de calcul
CO;458;5281545.36990;392973.73075;50;Point de calcul
CO;459;5281424.65825;392840.22290;50;Point de calcul
CO;460;5281573.00031;392706.09885;50;Point de calcul
CO;461;5280655.32647;392420.87775;50;Point de calcul
CO;462;5280505.81362;392320.67019;50;Point de calcul
CO;463;5280617.15535;392154.54479;50;Point de calcul
CO;464;5280766.66821;392254.75235;50;Point de calcul
CO;465;5280810.54229;391008.78841;50;Point de calcul
CO;466;5280558.40013;391046.74358;50;Point de calcul
CO;467;5280531.60825;390868.76088;50;Point de calcul
CO;468;5280783.75041;390830.80571;50;Point de calcul
CO;469;5279211.97018;392696.95016;50;Point de calcul
CO;470;5278967.59638;392769.73553;50;Point de calcul
CO;471;5278916.21847;392597.23638;50;Point de calcul
CO;472;5279160.59227;392524.45100;50;Point de calcul
CO;473;5278324.98651;392845.25488;50;Point de calcul
CO;474;5278104.05649;392802.73278;50;Point de calcul
CO;475;5278080.26877;392767.60583;50;Point de calcul
CO;476;5278108.61683;392620.31916;50;Point de calcul
CO;477;5277472.65495;393335.82833;50;Point de calcul
CO;478;5277232.08682;393251.31062;50;Point de calcul
CO;479;5277291.74638;393081.49782;50;Point de calcul
CO;480;5277532.31451;393166.01553;50;Point de calcul
CO;481;5275164.38645;389858.21231;50;Point de calcul
CO;482;5275202.89069;390034.03345;50;Point de calcul
CO;483;5275007.53387;390076.81594;50;Point de calcul
CO;484;5274969.02963;389900.99480;50;Point de calcul

CO;485;5275310.07098;387759.81687;50;Point de calcul
CO;486;5275233.24187;387922.58338;50;Point de calcul
CO;487;5275052.39019;387837.21770;50;Point de calcul
CO;488;5275129.21930;387674.45119;50;Point de calcul
CO;489;5281100.04920;389668.20243;50;Point de calcul
CO;490;5280992.94850;389837.09313;50;Point de calcul
CO;491;5280840.94687;389740.70250;50;Point de calcul
CO;492;5280948.04757;389571.81180;50;Point de calcul
CO;493;5278209.27177;389098.27339;50;Point de calcul
CO;494;5278172.90996;389350.65026;50;Point de calcul
CO;495;5277994.76158;389324.98310;50;Point de calcul
CO;496;5278031.12339;389072.60623;50;Point de calcul
CO;497;5277332.64665;386763.73469;50;Point de calcul
CO;498;5277271.23960;386954.06021;50;Point de calcul
CO;499;5277099.94664;386898.79386;50;Point de calcul
CO;500;5277161.35369;386708.46835;50;Point de calcul
CO;501;5282073.25134;387699.86286;50;Point de calcul
CO;502;5281965.26014;387843.85434;50;Point de calcul
CO;503;5281805.26960;387723.86412;50;Point de calcul
CO;504;5281913.26080;387579.87263;50;Point de calcul
CO;505;5279537.77994;386670.97715;50;Point de calcul
CO;506;5279458.33685;386832.48394;50;Point de calcul
CO;507;5279278.88486;386744.21385;50;Point de calcul
CO;508;5279358.32795;386582.70705;50;Point de calcul
CO;509;5277887.75419;386319.53171;50;Point de calcul
CO;510;5278008.54763;386478.91669;50;Point de calcul
CO;511;5277865.10115;386587.63079;50;Point de calcul
CO;512;5277744.30771;386428.24581;50;Point de calcul
CO;513;5279562.12492;385597.22568;50;Point de calcul
CO;514;5279604.22097;385772.22159;50;Point de calcul
CO;515;5279409.78107;385818.99498;50;Point de calcul
CO;516;5279367.68502;385643.99907;50;Point de calcul
CO;517;5279395.60913;388937.71154;50;Point de calcul
CO;518;5279580.15876;389113.65954;50;Point de calcul
CO;519;5279455.96017;389243.92987;50;Point de calcul
CO;520;5279271.41054;389067.98187;50;Point de calcul
CO;521;5278842.96661;388989.10904;50;Point de calcul
CO;522;5278842.96661;389169.09696;50;Point de calcul
CO;523;5278642.98004;389169.09696;50;Point de calcul
CO;524;5278642.98004;388989.10904;50;Point de calcul
CO;525;5276030.00134;384720.47273;50;Point de calcul
CO;526;5275981.30517;384819.09858;50;Point de calcul

CO;527;5275882.67932;384770.40240;50;Point de calcul
CO;528;5275931.37550;384671.77656;50;Point de calcul
CO;529;5285769.20106;391507.98188;50;Point de calcul
CO;530;5285940.02891;391332.38352;50;Point de calcul
CO;531;5286004.33309;391341.83892;50;Point de calcul
CO;532;5286038.09437;391589.53184;50;Point de calcul
CO;533;5285919.71393;391654.40575;50;Point de calcul
CO;534;5278359.00418;392668.51086;50;Point de calcul
CO;535;5280795.22154;390907.01021;50;Point de calcul
CO;536;5280676.99399;391028.89155;50;Point de calcul
CO;537;5279176.16095;392576.72220;50;Point de calcul
CO;538;5278999.47496;392760.24068;50;Point de calcul
CO;539;5284208.66457;394148.43330;50;Point de calcul
CO;540;5280823.97729;390877.36577;50;Point de calcul
CO;541;5279255.33856;392494.48277;50;Point de calcul
CO;542;5268828.36700;403324.66800;50;Point de calcul
CO;543;5282639.98157;395765.59610;50;Point de calcul
CO;544;5285364.04897;386175.51310;50;Point de calcul
CO;601;5286171.12979;391046.31186;223;Pylône électrique
CO;602;5285820.44375;391406.81101;223;Pylône électrique
CO;603;5285531.10014;391704.26411;223;Pylône électrique
CO;604;5285200.11415;392044.49132;223;Pylône électrique
CO;3533;5285474.98248;391810.41674;50;Point de calcul
CO;3534;5285431.97859;391768.57560;50;Point de calcul
CO;3535;5284767.83865;392537.30812;50;Point de calcul
CO;3536;5284724.83219;392495.46945;50;Point de calcul
CO;8006;5278693.18400;399132.74200;50;Calcul
CO;8007;5278744.95100;399165.43200;50;Calcul
CO;8008;5277821.64600;401597.19100;50;Calcul
CO;8009;5277768.49700;401568.13800;50;Calcul
CO;8012;5276625.66500;403211.25600;50;Calcul
CO;8013;5276570.38900;403185.07400;50;Calcul
CO;8014;5275803.80400;406224.44200;50;Calcul
CO;8015;5275860.78800;406243.85200;50;Calcul
CO;8458;5286190.85200;391074.55600;50;Calcul
CO;8459;5286155.44500;391024.90600;50;Calcul
CO;8474;5286890.81700;390745.15300;50;Calcul
CO;8475;5286891.02700;390678.74300;50;Calcul
CO;8482;5283919.83300;393408.99500;50;Calcul
CO;8483;5283874.48700;393369.56100;50;Calcul
CO;8486;5282480.45300;395263.89900;50;Calcul
CO;8487;5282434.96100;395224.65400;50;Calcul

poteau-témoin, repère et butte

CO;11531;5266292.25400;400986.10400;15;Repère-terminus, poteau-témoin et butte
CO;11543;5268225.77700;402764.05900;15;Tuyau de fer et butte
ZZ

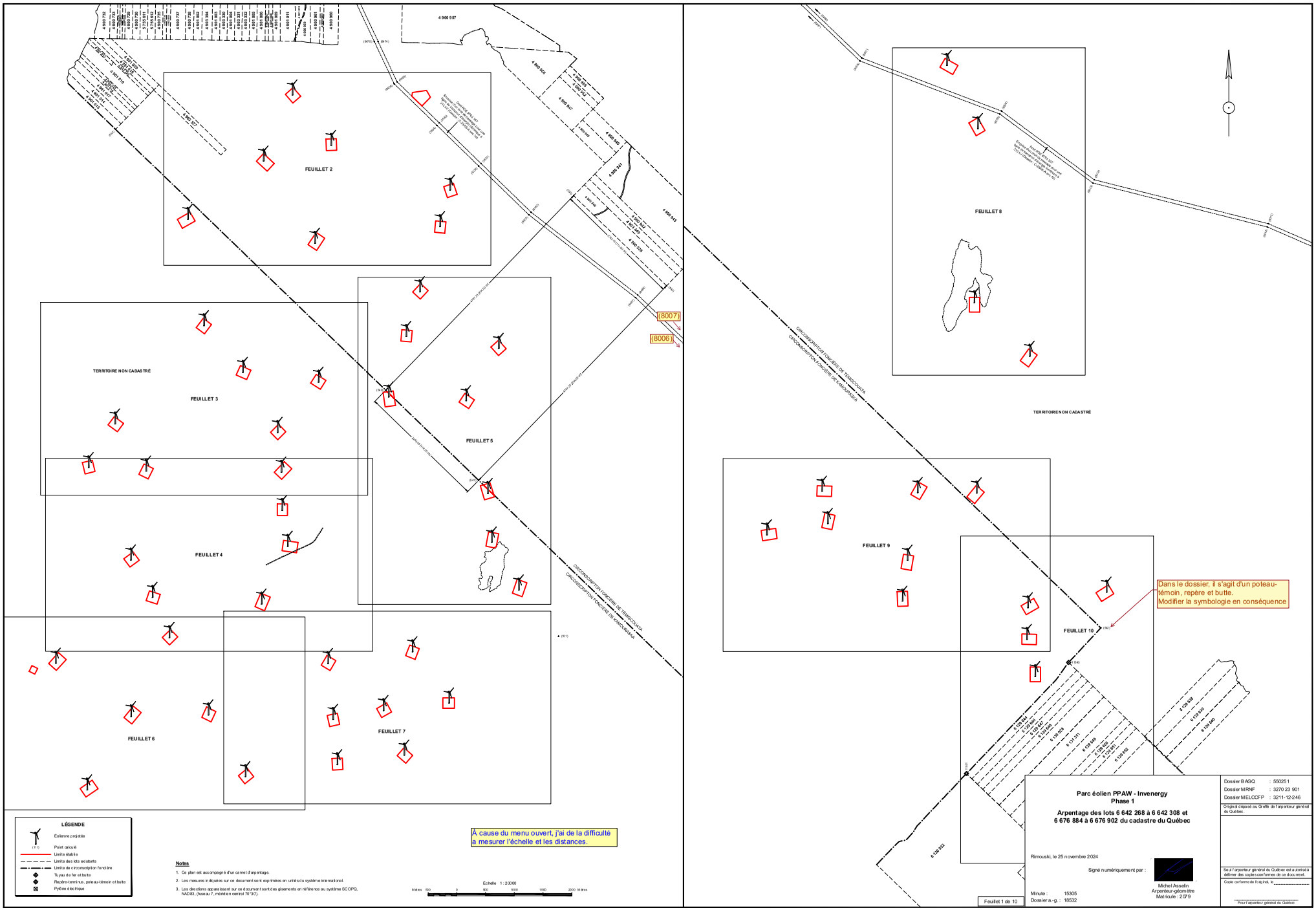

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Feuillet 1 de 10

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec

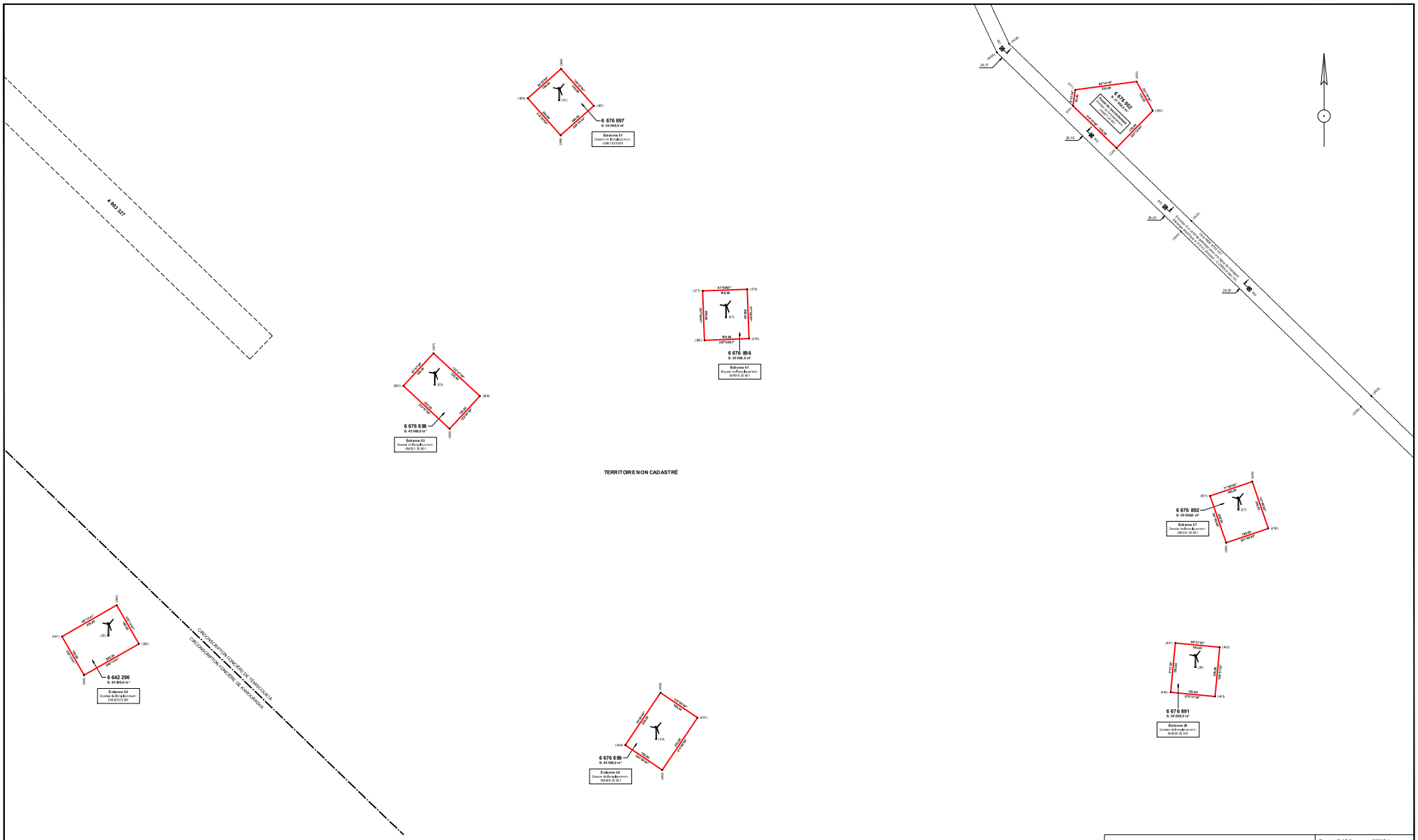

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (115) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Original signé

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Feuillet 2 de 10

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec :

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec

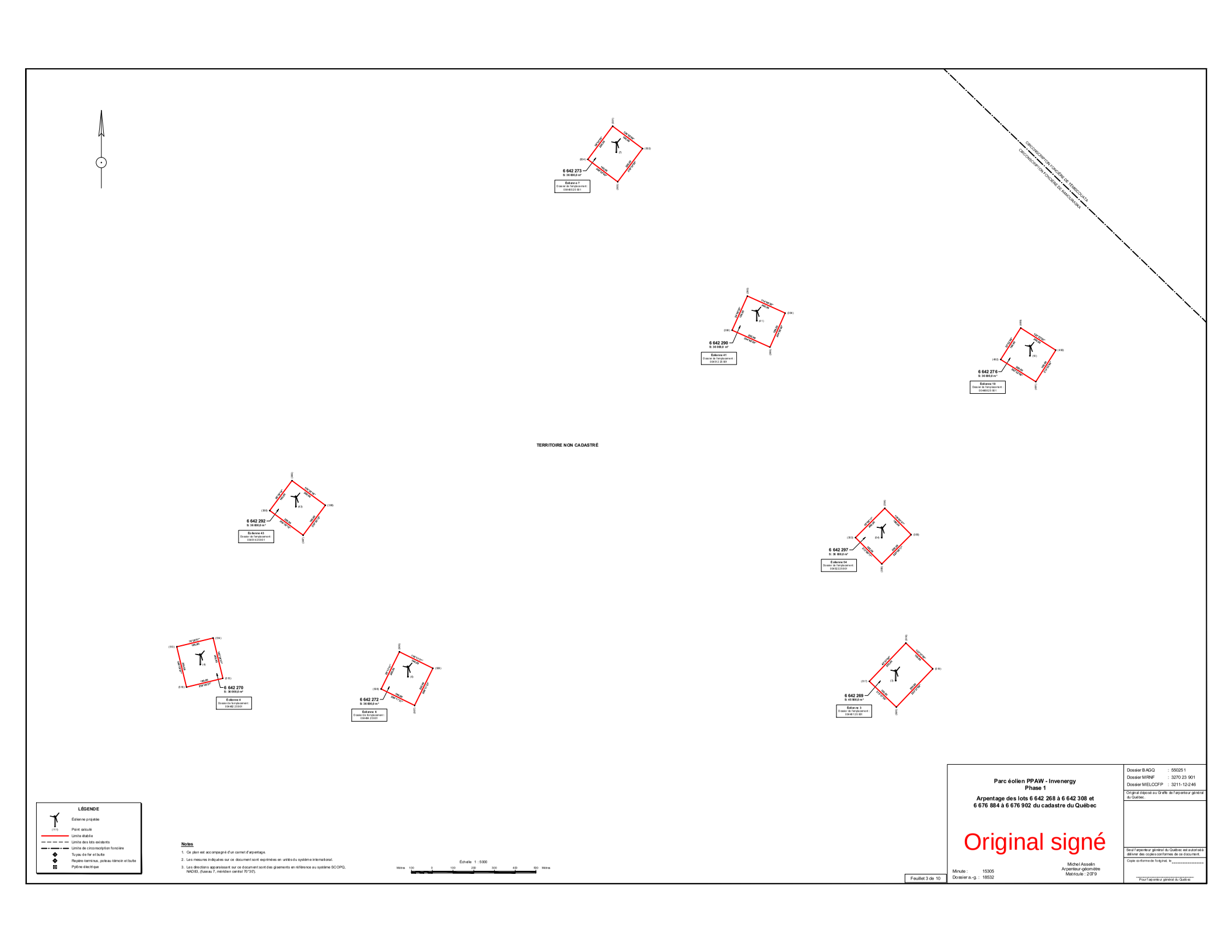

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (115) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Original signé

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Feuillet 3 de 10

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec

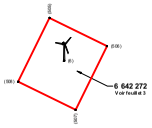

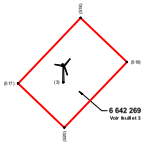

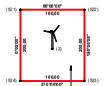

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

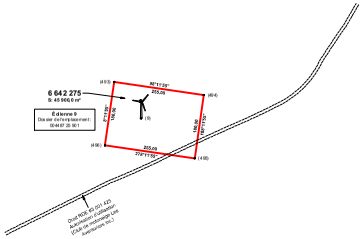

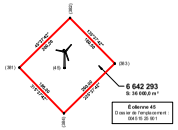

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (115) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 76°30').

Échelle 1 : 5 000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Original signé

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Feuillet 4 de 10

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec

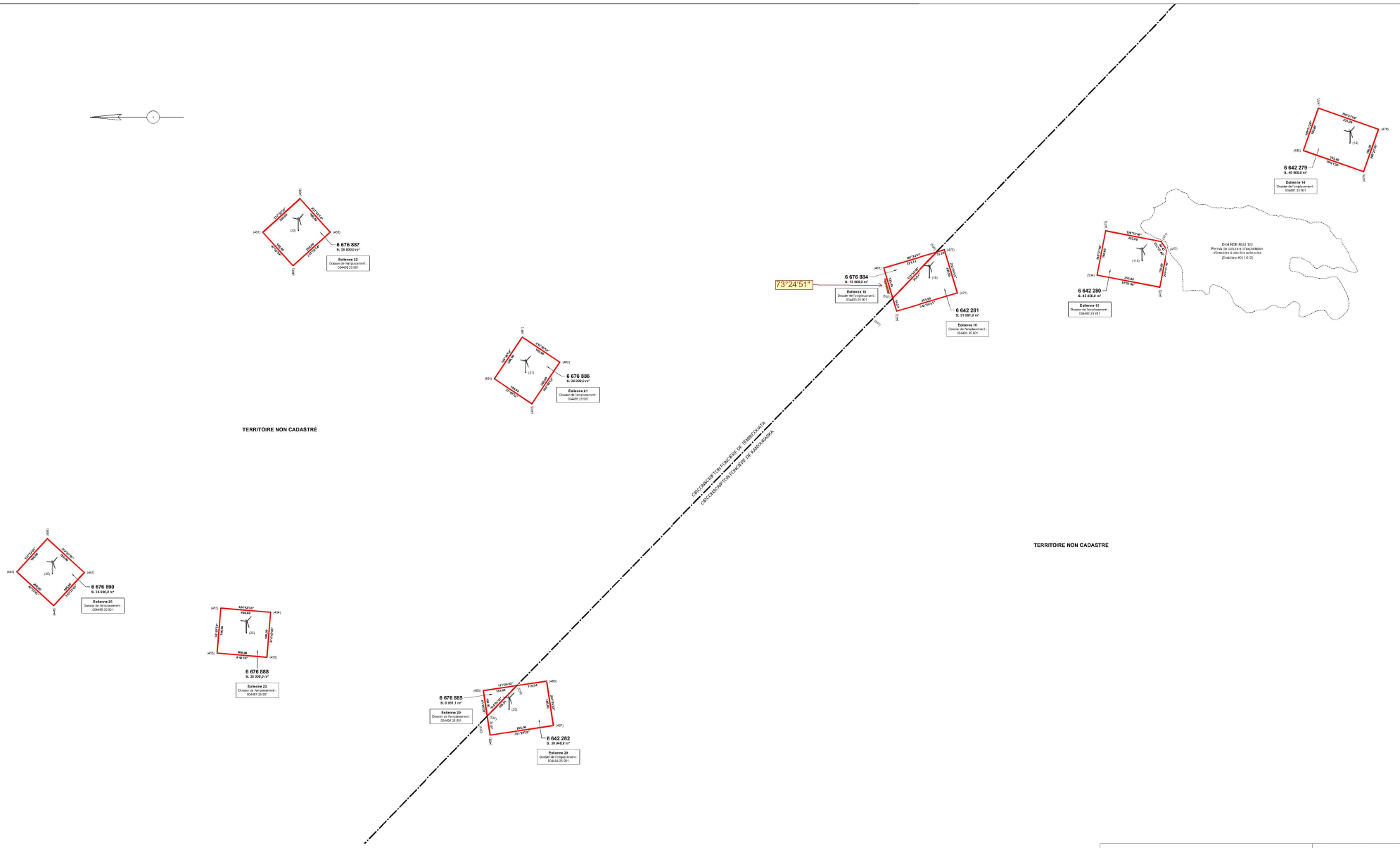

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et bute
- Repère-terminus, poteau-témoin et bute
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Original signé

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Feuillet 5 de 10

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le

Pour l'arpenteur général du Québec

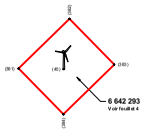

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

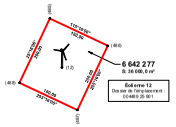

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5 000

Mètres 100 0 100 200 300 400 600 Mètres

Feuillet 6 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Original signé

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec

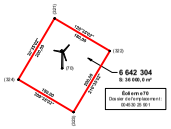

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

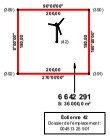

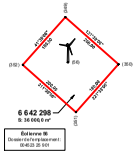

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (115) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 600 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Original signé

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Feuillet 7 de 10

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec

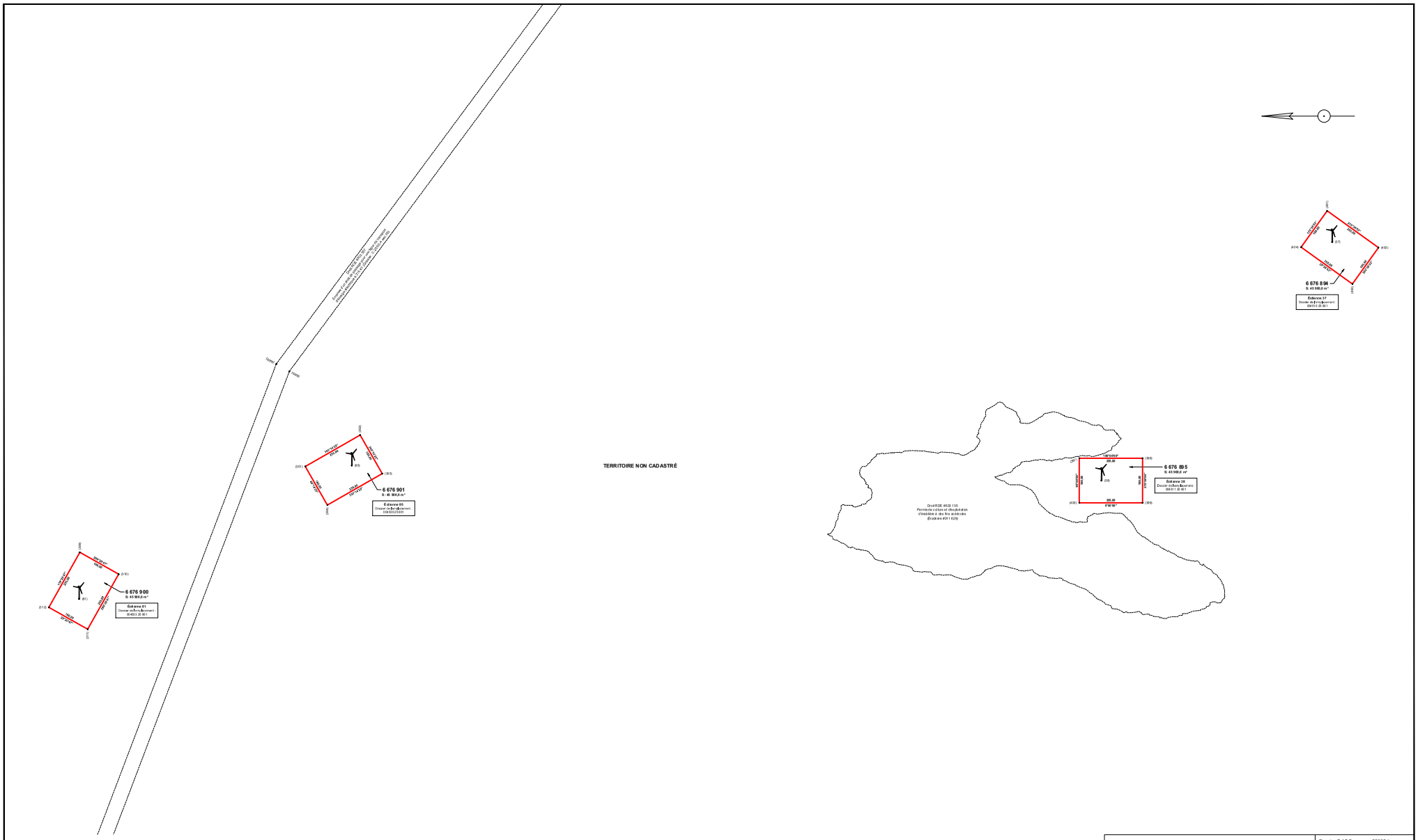

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Original signé

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Feuillet 8 de 10

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec

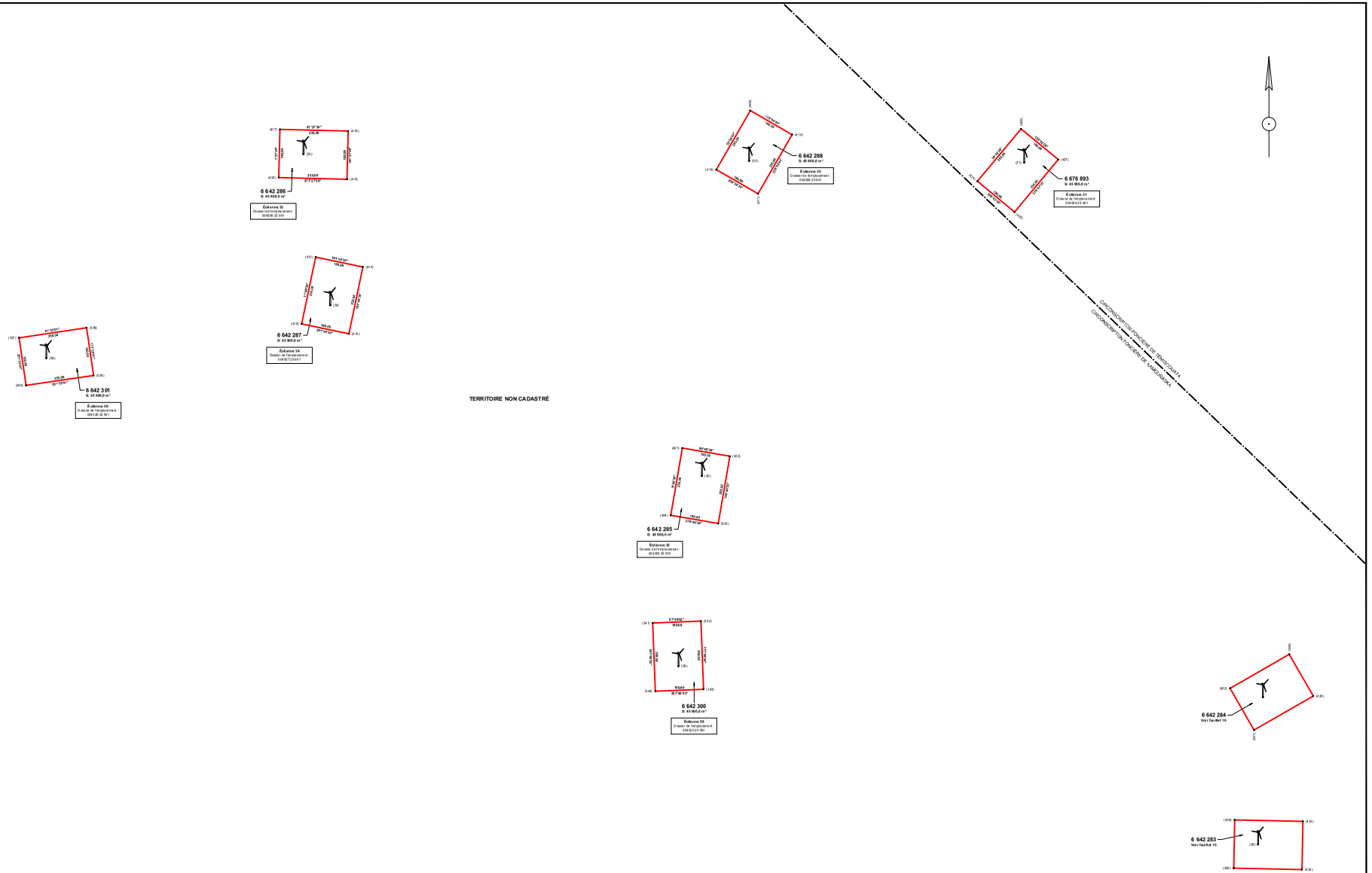

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 600 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Original signé

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Feuillet 9 de 10

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec :

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec

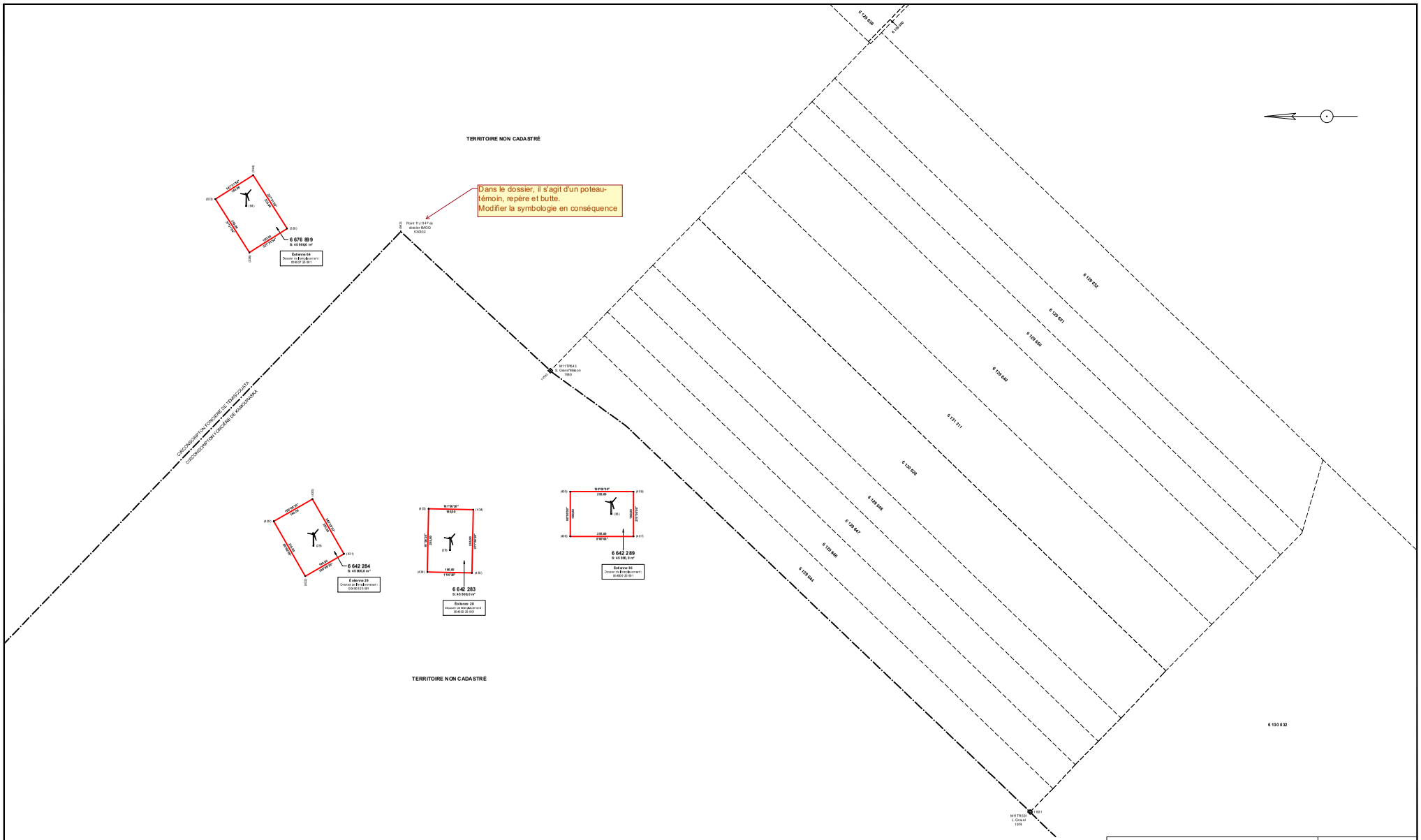

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5 000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Original signé

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Feuillet 10 de 10

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec

PLAN CADASTRAL

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TEMISCOUATA

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE KAMOURASKA

FEUILLET
1 DE 6

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0602
21N11-050-0603
21N11-050-0702

Projection : MTM
Fuseau : (7)

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Kamouraska

Municipalité(s) : Picard (Territoire non organisé)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

FEUILLET
2 DE 6

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :	Projection : MTM Fuseau : (7)
21N11-050-0502	Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Kamouraska

Municipalité(s) : Picard (Territoire non organisé)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL

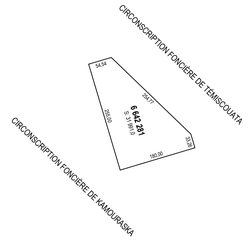

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

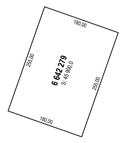

FEUILLET
3 DE 6

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :	Projection : MTM Fuseau : (7)
21N11-050-0503	Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Kamouraska

Municipalité(s) : Picard (Territoire non organisé)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

FEUILLET
4 DE 6

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0402

Projection : MTM
Fuseau : (7)

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Kamouraska

Municipalité(s) : Picard (Territoire non organisé)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL

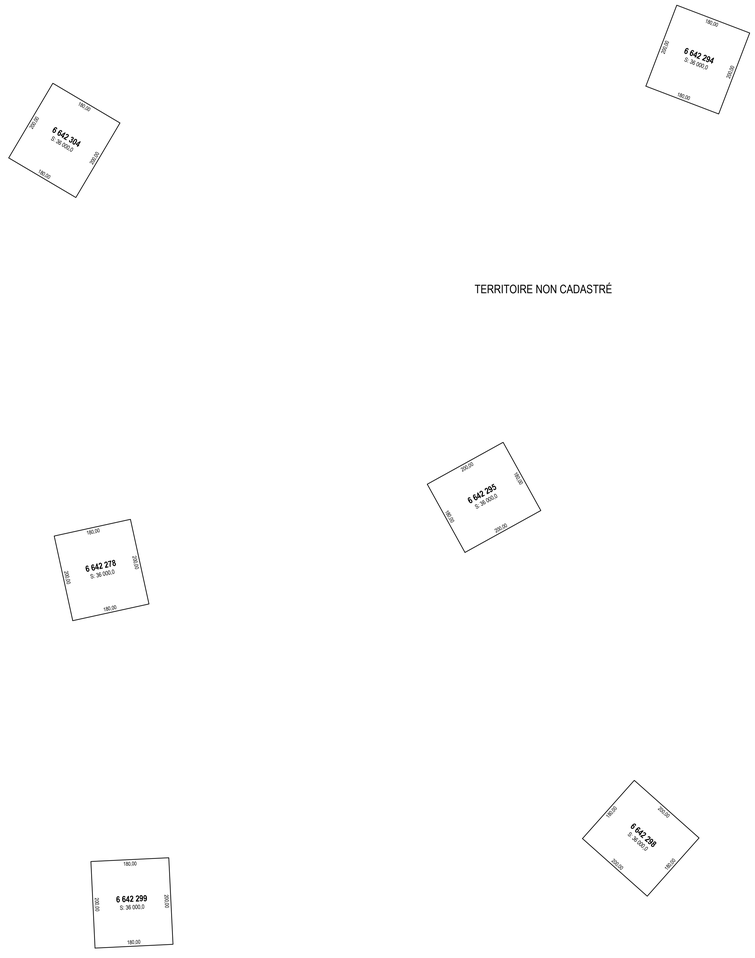

FEUILLET
5 DE 6

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0403

Projection : MTM
Fuseau : (7)

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Kamouraska

Municipalité(s) : Picard (Territoire non organisé)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

FEUILLET
6 DE 6

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0205
21N11-050-0304
21N11-050-0305

Projection : MTM
Fuseau : (7)

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Kamouraska

Municipalité(s) : Pohénégamook (Ville)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

FEUILLET
1 DE 5

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1408707

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0603
21N11-050-0702
21N11-050-0703

Projection : MTM
Fuseau : (7)

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Témiscouata

Municipalité(s) : Saint-Antonin (Ville)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15381 datée du 11 mars 2025

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TÉMISCOUATA

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE KAMOURASKA

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TÉMISCOUATA

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE KAMOURASKA

FEUILLET
2 DE 5

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1408707

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0503
21N11-050-0603

Projection : MTM
Fuseau : (7)

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Témiscouata

Municipalité(s) : Saint-Antonin (Ville)
Saint-Honoré-de-Témiscouata (Municipalité)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15381 datée du 11 mars 2025

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

FEUILLET
3 DE 5

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1408707

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0505

Projection : MTM
Fuseau : (7)

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Témiscouata

Municipalité(s) : Saint-Honoré-de-Témiscouata (Municipalité)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15381 datée du 11 mars 2025

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

FEUILLET
4 DE 5

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1408707

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0305
21N11-050-0405

Projection : MTM
Fuseau : (7)

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Témiscouata

Municipalité(s) : Saint-Honoré-de-Témiscouata (Municipalité)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15381 datée du 11 mars 2025

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL

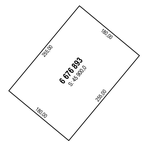

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

FEUILLET
5 DE 5

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1408707

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0205
21N11-050-0305

Projection : MTM
Fuseau : (7)

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Témiscouata

Municipalité(s) : Pohénégamook (Ville)
Saint-Honoré-de-Témiscouata (Municipalité)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15381 datée du 11 mars 2025

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 20000

Mètres 500 0 500 1000 1500 2000 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Feuillet 1 de 10

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le ....

....
Pour l'arpenteur général du Québec

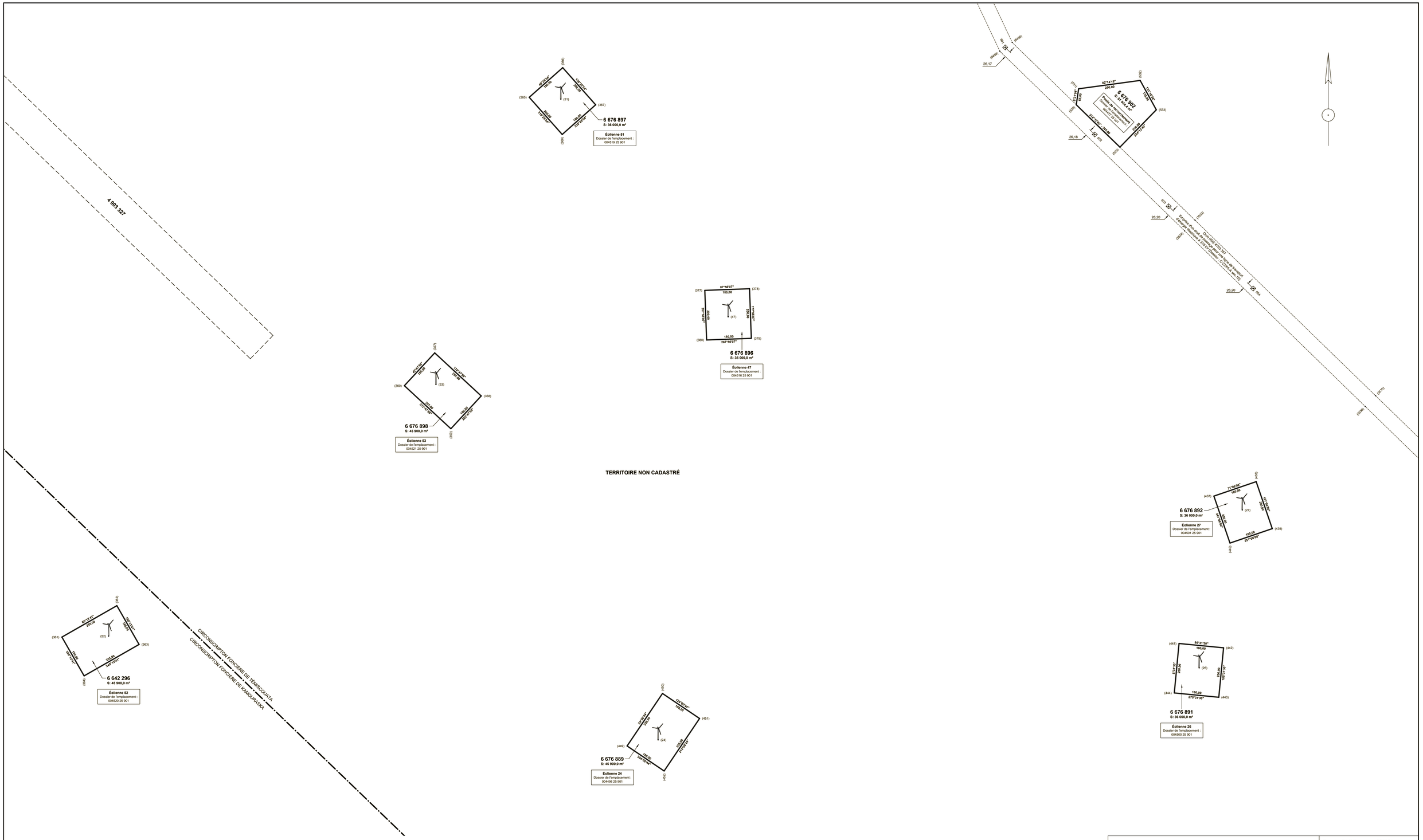

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30").

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 2 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le .....

Pour l'arpenteur général du Québec

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TÉMISCOUATA
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE KAMOURASKA

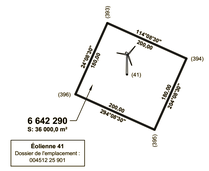

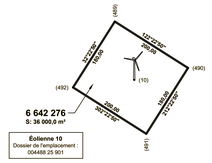

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

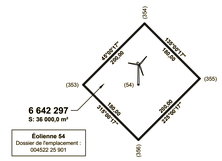

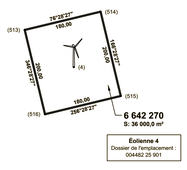

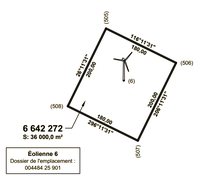

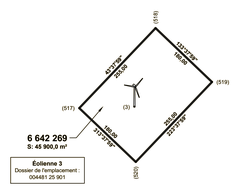

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 3 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec

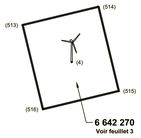

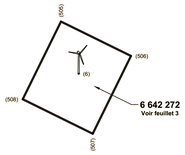

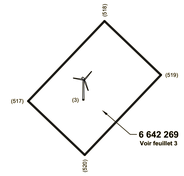

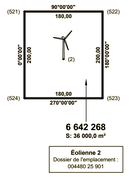

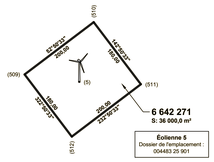

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

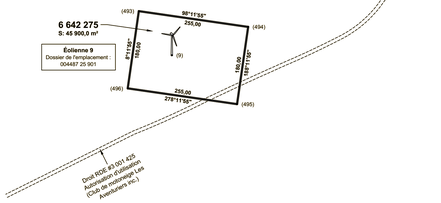

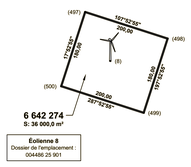

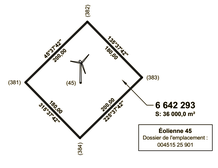

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 4 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le .....

.....
Pour l'arpenteur général du Québec

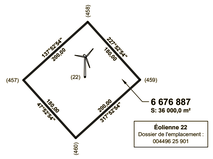

6 676 887
S: 36 000,0 m²

Éolienne 22
Dossier de l'emplacement :
004496 25 901

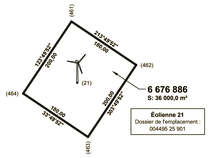

6 676 886
S: 36 000,0 m²

Éolienne 21
Dossier de l'emplacement :
004495 25 901

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

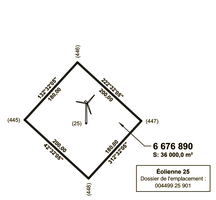

6 676 890
S: 36 000,0 m²

Éolienne 25
Dossier de l'emplacement :
004499 25 901

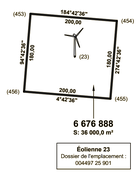

6 676 888
S: 36 000,0 m²

Éolienne 23
Dossier de l'emplacement :
004497 25 901

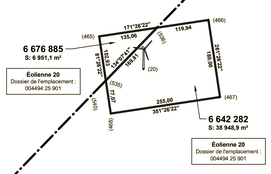

6 642 282
S: 38 948,9 m²

Éolienne 20
Dossier de l'emplacement :
004494 25 901

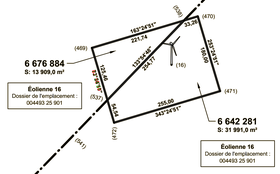

6 642 281
S: 31 891,0 m²

Éolienne 16
Dossier de l'emplacement :
004493 25 901

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TÉMISCOUATA
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE KAMOURASKA

6 642 279
S: 45 900,0 m²

Éolienne 14
Dossier de l'emplacement :
004491 25 901

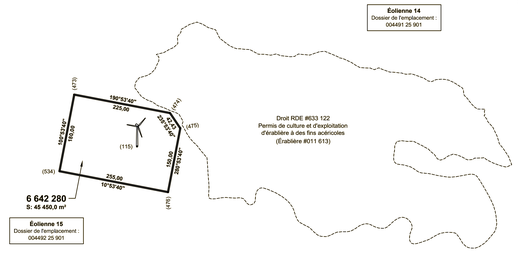

Droit RDE #633 122
Permis de culture et d'exploitation
d'érablière à des fins acricoles
(Érablière #011 613)

6 642 280
S: 45 450,0 m²

Éolienne 15
Dossier de l'emplacement :
004492 25 901

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 5 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le .....

.....
Pour l'arpenteur général du Québec

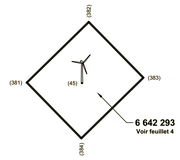

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 6 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le .....

.....
Pour l'arpenteur général du Québec

6 642 304
S: 36 000,0 m²

Éolienne 70
Dossier de l'emplacement :
004530 25 901

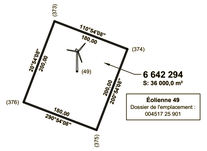

6 642 294
S: 36 000,0 m²

Éolienne 49
Dossier de l'emplacement :
004517 25 901

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

6 642 278
S: 36 000,0 m²

Éolienne 13
Dossier de l'emplacement :
004490 25 901

6 642 295
S: 36 000,0 m²

Éolienne 50
Dossier de l'emplacement :
004518 25 901

6 642 291
S: 36 000,0 m²

Éolienne 42
Dossier de l'emplacement :
004513 25 901

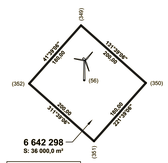

6 642 298
S: 36 000,0 m²

Éolienne 56
Dossier de l'emplacement :
004523 25 901

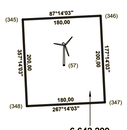

6 642 299
S: 36 000,0 m²

Éolienne 57
Dossier de l'emplacement :
004524 25 901

6 642 302
Voir feuillet 8

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 7 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le .....

Pour l'arpenteur général du Québec

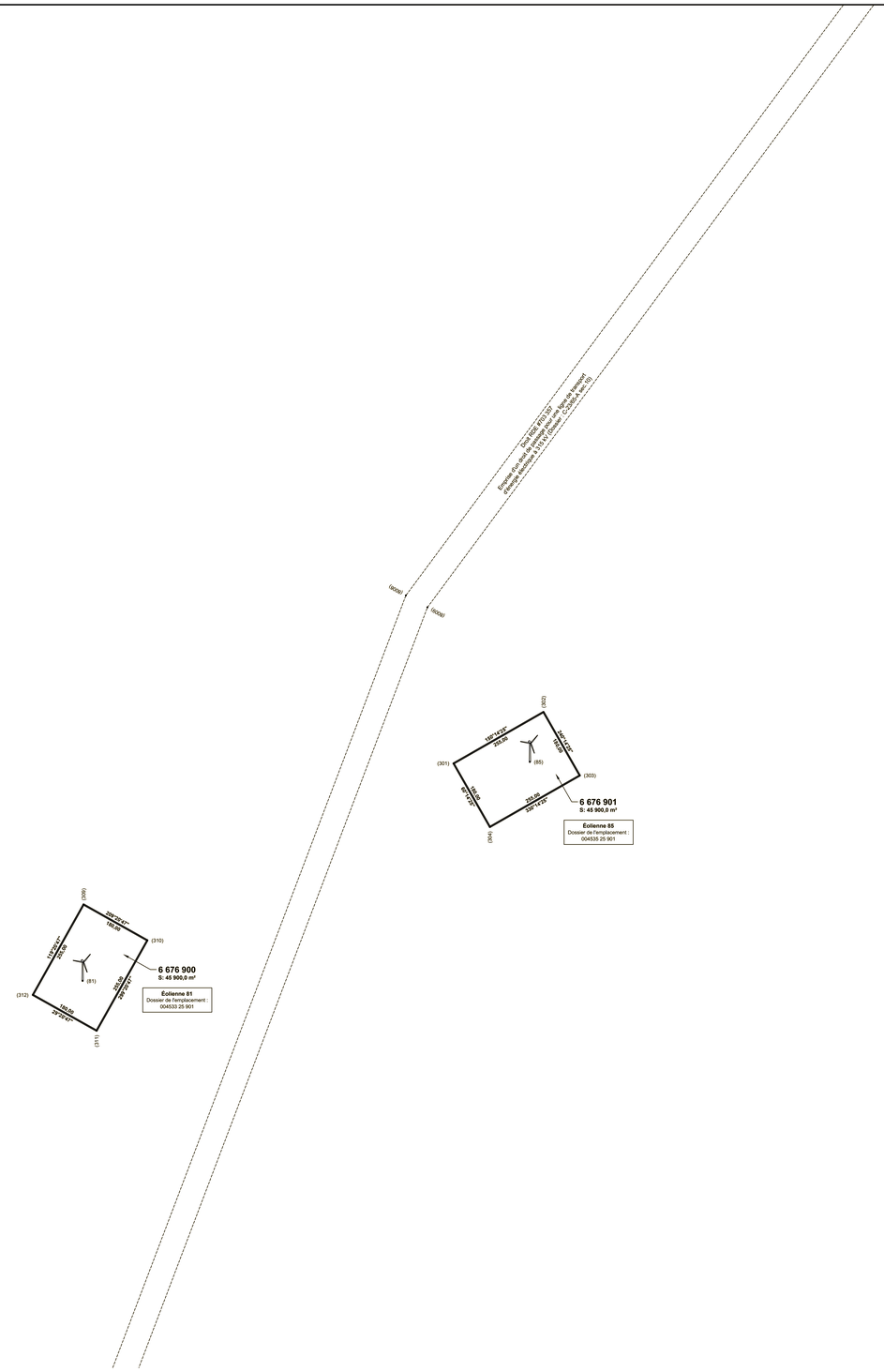

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

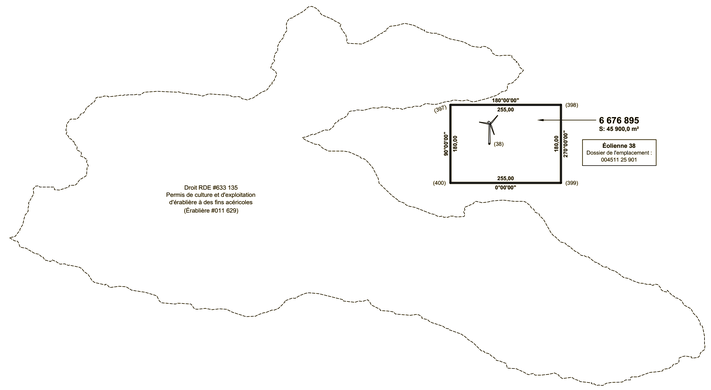

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 8 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec

6 642 286
S: 45 900,0 m²

Éolienne 33
Dossier de l'emplacement :
004508 25 901

6 642 287
S: 45 900,0 m²

Éolienne 34
Dossier de l'emplacement :
004507 25 901

6 642 301
S: 45 900,0 m²

Éolienne 59
Dossier de l'emplacement :
004526 25 901

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

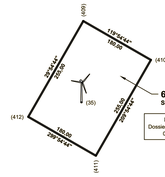

6 642 288
S: 45 900,0 m²

Éolienne 35
Dossier de l'emplacement :
004508 25 901

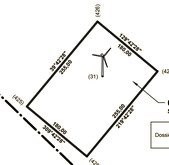

6 676 893
S: 45 900,0 m²

Éolienne 31
Dossier de l'emplacement :
004504 25 901

CIRCONSCRIPTON FONCIÈRE DE TÉMISCOUATA
CIRCONSCRIPTON FONCIÈRE DE KAMOURASKA

6 642 285
S: 45 900,0 m²

Éolienne 32
Dossier de l'emplacement :
004505 25 901

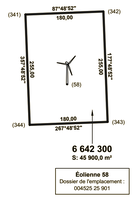

6 642 300
S: 45 900,0 m²

Éolienne 58
Dossier de l'emplacement :
004525 25 901

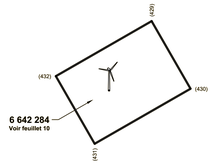

6 642 284
Voir feuillet 10

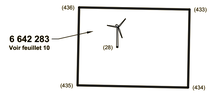

6 642 283
Voir feuillet 10

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 9 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 10 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le ....

....
Pour l'arpenteur général du Québec

Arpentage relatif à l’établissement des parcs éoliens sur les terres du domaine de l’État

Guide portant sur les exigences relatives aux travaux d’arpentage à exécuter et à la documentation à produire en complément d’information des *Instructions générales d’arpentage*

Décembre 2024

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS

Votre gouvernement

Québec

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction générale de l'arpentage et du cadastre
Bureau de l'arpenteur général du Québec
5700, 4e Avenue Ouest, bureau G 309
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-6263
Ligne sans frais : 1 866 451-6375, option 3 (sans frais au Québec)
Courriel : arpenteur.general@mrnf.gouv.qc.ca

Collaboration

Ce document a été préparé en collaboration avec la Direction de la mise en valeur du territoire public du ministère des Ressources naturelles et des Forêts et avec la Direction principale de la gestion hydrique du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Diffusion

Cette publication est accessible en ligne uniquement à l'adresse :

Site Internet du ministère des Ressources naturelles et des Forêts :
https://mrnf.gouv.qc.ca

Section à l'intention des arpenteurs-géomètres :
https://portail-info.foncier.gouv.qc.ca/arpenteurs-geometres

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISBN 978-2-550-98123-7 (2e édition, 2024)
ISBN 978-2-550-80314-0 (1ère édition, 2018)

Table des matières

1. Avant-propos 2
2. Les exigences relatives aux travaux d'arpentage à exécuter et à la documentation à produire 2
3. La requête à l'arpenteur général du Québec 2
4. Processus d'arpentage en deux phases 3
   - 4.1. Phase 1 3
   - 4.2. Phase 2 4
5. La délimitation du domaine hydrique de l'État 4
6. Le type de désignation à utiliser 4
   - 6.1. Le domaine hydrique de l'État (lit des lacs des cours d'eau permanents et intermittents) 4
   - 6.2. Les terres du domaine de l'État sous l'autorité du MRNF 5
   - 6.3. Les terres du domaine de l'État qui ne sont pas sous l'autorité du MRNF ou du MELCCFP 5
   - 6.4. Les règles particulières relatives aux désignations territoriales 5
7. Le positionnement et la précision des emplacements et de l'emprise du réseau collecteur 6
   - 7.1. La précision 6
   - 7.2. Les règles à suivre 6
   - 7.3. La localisation du morcellement foncier 7
   - 7.4. La localisation des ouvrages, des occupations et des droits 7
   - 7.5. La démarcation des limites des emplacements (p. ex., éoliennes, mâts, poste électrique, etc.), de l'emprise du réseau collecteur et les stations permanentes 8
8. La production des documents d'arpentage 8
   - 8.1. Le plan d'arpentage 8
   - 8.2. Le carnet d'arpentage 9
     - 8.2.1. Les photographies 10
   - 8.3. Le facteur combiné et le fuseau MTM 10
   - 8.4. Le fichier des données descriptives (CSV) des DOR (phases 1 et 2) 11
9. L'approbation des gestionnaires du territoire 11
10. La transmission du dossier et son traitement au Bureau de l'arpenteur général du Québec 12

Annexe 1 13

Annexe 2 14

Annexe 3 15

1. Avant-propos

Ce document a pour but de faire connaître les exigences du Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ) et de la Direction de la mise en valeur du territoire public (DMVTP) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et de la Direction principale de la gestion hydrique (DPGH) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) quant à la nature des travaux d'arpentage à exécuter et à la documentation à produire nécessaires à l'attribution, par le gouvernement, des droits fonciers requis pour l'établissement d'éoliennes sur les terres du domaine de l'État en faveur de producteurs privés.

Tout d'abord, à titre d'arpenteur général du Québec, le ministre des Ressources naturelles et des Forêts doit fournir aux arpenteurs-géomètres du Québec, seuls professionnels habilités à exécuter les travaux d'arpentage qui sont requis pour délimiter ou décrire le territoire, des instructions prévues dans la *Loi sur les terres du domaine de l'État* (RLRQ, c. T-8.1). L'article 17 de cette loi énonce que « tout arpentage sur une terre ou affectant ses limites doit, sous peine de nullité, être réalisé conformément aux instructions de l'arpenteur général du Québec ».

Ainsi, ce document précise certains éléments contenus dans les *Instructions générales d'arpentage* publiées par le Bureau de l'arpenteur général du Québec eu égard aux exigences en matière d'arpentage et de documentation à produire. Il permet également de prendre connaissance des exigences des gestionnaires du territoire du MRNF[1] et du MELCCFP[2] concernant les occupations et les droits relatifs au territoire visé, et ce, afin de leur permettre de consentir les droits requis en toute connaissance de cause.

2. Les exigences relatives aux travaux d'arpentage à exécuter et à la documentation à produire

Les travaux d'arpentage à exécuter et la documentation à produire doivent être conformes aux *Instructions générales d'arpentage* en vigueur et également tenir compte des éléments exigés par les gestionnaires du territoire. Des précisions ou des informations concernant certains aspects importants à considérer suivent.

3. La requête à l'arpenteur général du Québec

En référence à la section 1.7 des *Instructions générales d'arpentage*, l'arpenteur-géomètre mandaté pour exécuter des travaux d'arpentage sur les terres du domaine de l'État doit, dans un premier temps, adresser une demande au BAGQ à l'aide du formulaire *Requête à l'arpenteur général du Québec*. Cette requête doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

a) L'autorisation du MRNF ou d'un autre ministère, le cas échéant, pour l'occupation des terres du domaine de l'État (lettre d'intention, réserve de superficie, permis d'occupation temporaire ou tout autre document pertinent);

b) L'autorisation du MELCCFP pour l'occupation du domaine hydrique de l'État (lettre d'intention, permis ou tout autre document pertinent);

1. Il s'agit de la Direction de la mise en valeur du territoire public.
2. Il s'agit de la Direction principale de la gestion hydrique.

c) La description du projet d'arpentage (nom du parc éolien et toute autre information jugée pertinente);

d) La référence aux numéros de dossier des intervenants concernés (MRNF-DMVTP, MELCCFP-DPGH, Hydro-Québec, producteur privé, etc.).

Il est important de soumettre des demandes complètes au BAGQ afin que l'autorisation de procéder à un arpentage, prévue à l'article 17 de la *Loi sur les terres du domaine de l'État* (RLRQ, c. T-8.1), soit transmise le plus tôt possible à l'arpenteur-géomètre mandaté pour les travaux.

Le traitement d'une requête complète mènera à l'ouverture de deux dossiers distincts au BAGQ afin de se conformer aux exigences associées au processus d'arpentage en deux phases, tel que décrit au chapitre 4 ci-dessous, le premier dossier de travail étant lié à la phase 1 et le deuxième, à la phase 2.

4. Processus d'arpentage en deux phases

Dans le but de simplifier le processus lié à l'émission des droits fonciers relatifs aux projets de parcs éoliens ainsi que de préciser celui lié aux opérations d'arpentage requises, notamment pour l'émission des baux (première phase) de même que pour la publication de la servitude de passage du réseau collecteur (deuxième phase), l'arpentage doit être effectué en deux phases distinctes, comportant ainsi deux dossiers de travail au BAGQ. Dans ce contexte et aux fins du présent guide, la nature et le processus liés à chacune des phases mentionnées sont plus particulièrement décrits et définis comme suit.

4.1. PHASE 1

Cette phase sert essentiellement au morcellement foncier des emplacements (sites d'éoliennes) par l'immatriculation des lots dans le cadastre du Québec, en vue de l'inscription au Registre du domaine de l'État et de la publication de droits (baux, hypothèques) au Registre foncier. Conformément aux *Instructions générales d'arpentage*, l'arpentage doit de plus être effectué selon ce qui suit.

Immatriculation cadastrale des emplacements (sites d'éoliennes)

- À partir de la position des emplacements projetés du plan projet final conforme aux ententes intervenues, produire les documents d'arpentage (plan et carnet d'arpentage) de la manière indiquée aux chapitres 10 et 11 des *Instructions générales d'arpentage* de même que les documents cadastraux requis. Le carnet d'arpentage devra alors comprendre un rapport décrivant minimalement le but des travaux de la présente phase.
- L'utilisation des coordonnées SCOPQ (Système de coordonnées planes du Québec) des sommets d'angle de l'emplacement provenant d'une source géoréférencée constituera les coordonnées qui seront éventuellement piquetées sur le terrain.
  - Pour cette phase, les levés de terrain et l'analyse foncière seront requis uniquement si l'emplacement est contigu à du territoire privé, contigu à un lot cadastral existant ou contigu à un droit ou à une contrainte existante.
  - Les documents d'arpentage (plan et carnet d'arpentage ainsi que le plan de cadastre) des emplacements feront l'objet d'une vérification par le BAGQ (mesures, superficies, conformité entre le plan cadastral et le plan d'arpentage).

4.2. PHASE 2

Cette phase sert à l'arpentage (levé des infrastructures, piquetage, immatriculation cadastrale du réseau collecteur et validation du morcellement foncier de la phase 1) de l'ensemble du parc éolien (emplacements et emprise du réseau collecteur), en vue de l'inscription au Registre du domaine de l'État et de la publication des servitudes et des autres publications requises au Registre foncier, et ce, conformément aux *Instructions générales d'arpentage*.

5. La délimitation du domaine hydrique de l'État

Lorsque l'emprise du réseau collecteur du parc éolien traverse le lit d'un lac ou d'un cours d'eau permanent ou intermittent du domaine hydrique de l'État, l'arpenteur-géomètre mandaté n'a pas à transmettre à la DPGH du MELCCFP une requête concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État.

Avant de commencer les travaux d'arpentage, l'arpenteur-géomètre doit avoir obtenu les informations de la DPGH transmises au promoteur, notamment pour s'assurer de répondre adéquatement aux exigences du gouvernement relativement à l'octroi du droit sur le domaine hydrique de l'État en référence au point 6.1 du présent guide.

6. Le type de désignation à utiliser

Les terres du domaine de l'État, y compris le domaine hydrique de l'État, requises pour les emplacements d'éoliennes, les infrastructures permanentes ainsi que celles traversées par l'emprise du réseau collecteur doivent être désignées comme des lots du cadastre du Québec (DOR).

À cet égard, l'arpenteur-géomètre doit suivre les règles décrites ci-après selon le territoire en cause.

6.1. LE DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT (LIT DES LACS DES COURS D'EAU PERMANENTS ET INTERMITTENTS)

À moins d'indication contraire du MELCCFP, il n'y a pas d'obligation de désigner distinctement la partie du lit des lacs et des cours d'eau permanents et intermittents du domaine hydrique de l'État traversés par l'emprise du réseau collecteur. Cela n'a pas pour effet de transférer l'autorité ou la propriété de ces lacs et de ces cours d'eau à quiconque. Ils demeurent sous l'autorité du MELCCFP.

L'arpenteur-géomètre mandaté devra tout de même procéder à une identification des lacs et des cours d'eau permanents et intermittents à l'aide d'un identifiant numérique ou alphanumérique (1, 2, 3, etc., ou A, B, C, etc.). Le plan d'arpentage devra alors comporter un tableau où seront inscrits l'identifiant numérique ou alphanumérique du lac ou du cours d'eau permanent et intermittent ainsi que son nom.

De plus, à des fins de gestion, l'arpenteur-géomètre devra produire pour le MELCCFP un document comportant un tableau où seront inscrits l'identifiant numérique ou alphanumérique du lac ou du cours d'eau permanent et intermittent, son nom, s'il y a lieu, et sa superficie.

6.2. LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT SOUS L'AUTORITÉ DU MRNF

Les terres du domaine de l'État sous l'autorité du MRNF, associées à un emplacement d'éolienne ainsi que toute autre infrastructure permanente requise à l'exploitation du parc éolien ou traversées par l'emprise du réseau collecteur doivent être désignées comme un lot du cadastre du Québec (DOR).

En ce qui concerne la désignation du lit des lacs et des cours d'eau du domaine hydrique de l'État attenants à une terre sous l'autorité du MRNF, il faut se reporter au point 6.1.

6.3. LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT QUI NE SONT PAS SOUS L'AUTORITÉ DU MRNF OU DU MELCCFP

Pour l'emprise du réseau collecteur qui traverse des terres du domaine de l'État qui ne sont pas sous l'autorité du MRNF ou du MELCCFP (par exemple des terres sous l'autorité du ministère des Transports et de la Mobilité durable [MTMD] ou du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation [MAPAQ]), le promoteur privé doit s'entendre avec le ministère concerné pour obtenir les droits requis afin d'occuper ces terres.

6.4. LES RÈGLES PARTICULIÈRES RELATIVES AUX DÉSIGNATIONS TERRITORIALES

Chaque emplacement, qualifié de permanent ou nécessitant une désignation distincte au Registre foncier (p. ex., éoliennes, mâts, poste électrique, etc.) de même que l'emprise du réseau collecteur, doit être désigné comme un lot du cadastre du Québec (DOR). Ainsi, chaque emplacement comportera un lot distinct et l'emprise du réseau collecteur comportera plusieurs lots distincts séparés, soit par un emplacement ou une autre portion d'emprise du réseau, et ce, afin qu'une servitude de passage puisse être consentie sur ces lots relativement à l'emprise du réseau collecteur située sur les terres du domaine de l'État. **Les annexes 1 et 2 du présent guide** illustrent des exemples de plans montrant des projets de parcs éoliens (emplacements et réseau collecteur) avec l'utilisation de lots du cadastre du Québec (DOR) en lien avec les phases indiquées au chapitre 4 ci-dessus.

L'arpenteur-géomètre doit tenir compte des exigences et des particularités mentionnées à la section 4.2.1 des *Instructions générales d'arpentage* concernant l'immatriculation cadastrale.

L'arpenteur-géomètre mandaté devra également s'assurer auprès du gestionnaire du territoire de la façon dont il devra désigner l'emprise du réseau collecteur lorsque celle-ci traverse des lots du cadastre du Québec (DOR) existants, notamment de la pertinence de créer du cadastre vertical dans certaines situations, lorsque l'emprise se superpose, par exemple, à l'emprise d'une ligne électrique ou à une infrastructure déjà immatriculée au cadastre du Québec.

7. Le positionnement et la précision des emplacements et de l'emprise du réseau collecteur

7.1. LA PRÉCISION

Les limites des emplacements requis (p. ex., éoliennes, mâts, poste électrique, etc.) et de l'emprise du réseau collecteur doivent être établies avec la meilleure précision possible afin d'assurer l'intégrité des terres du domaine de l'État et de considérer, le cas échéant, son effet sur les propriétés privées de même que sur les ouvrages, les occupations et les droits existants qui pourraient être affectés.

Ainsi, le positionnement des limites des emplacements requis (p. ex., éoliennes, mâts, poste électrique, etc.) et de l'emprise du réseau collecteur sur le territoire est effectué, selon les différentes situations indiquées au point 7.2, avec l'une ou l'autre des précisions suivantes, à savoir :

- une **précision dite « d'arpentage »** faisant référence à des levés d'arpentage de terrain (levés traditionnels et autres techniques de captage de données de précision similaire), à un projet de cartographie spécifique au mandat, réalisé à partir de levés lasers ou photogrammétrique et contrôlé sur le terrain, à l'utilisation de documents d'arpentage antérieurs dont l'arpentage est géoréférencé et aux analyses foncières afférentes, le tout conformément aux *Instructions générales d'arpentage*;
- une **précision dite « cartographique »** faisant référence à l'utilisation, notamment, de documents cartographiques ou à de l'imagerie non spécifique au mandat et n'ayant pas été contrôlé sur le terrain, du plan du cadastre du Québec, de la compilation des arpentages produite par le BAGQ accessible dans le Registre du domaine de l'État, d'une compilation cadastrale, de documents d'arpentage ou d'archives disponibles non géoréférencées.

7.2. LES RÈGLES À SUIVRE

Selon les territoires en cause indiqués ci-après, l'arpenteur-géomètre doit se guider sur les règles qui y sont décrites pour déterminer le type de précision qu'il doit considérer et pour prendre connaissance des autres éléments dont il doit tenir compte dans l'exécution de ses travaux :

a) **Le domaine hydrique de l'État** (lit des lacs et des cours d'eau permanents et intermittents)

À moins d'indication contraire du MELCCFP, le lit des lacs et des cours d'eau permanents et intermittents traversés par l'emprise du réseau collecteur ne doit pas faire l'objet d'une immatriculation distincte. Son positionnement est toutefois requis, soit avec **une précision dite « d'arpentage » ou** avec une **précision dite « cartographique »,** en fonction de la situation qui correspond à celles décrites ci-après.

Lorsque la délimitation du domaine hydrique de l'État doit se faire suivant une **précision dite « d'arpentage »**, l'arpenteur-géomètre doit tenir compte des exigences et des commentaires que le promoteur a obtenus du MELCCFP concernant l'autorisation de l'octroi de droits sur le domaine hydrique de l'État (pour obtenir plus d'information à ce sujet, il faut se reporter au point 5 du présent guide).

La délimitation du domaine hydrique de l'État se fait avec **une précision dite « d'arpentage »** dans les cas suivants :

- Lorsque le lit du lac ou du cours d'eau permanent et intermittent est attenant à une terre du domaine privé, et ce, uniquement concernant la rive (ligne des hautes eaux) qui est attenante à cette terre;

- Lorsque le lit du lac ou du cours d'eau permanent et intermittent est attenant à une terre du domaine de l'État qui n'est pas sous l'autorité du MRNF, et ce, uniquement concernant la rive (ligne des hautes eaux) qui est attenante à cette terre.

La délimitation du domaine hydrique de l'État se fait avec une **précision dite « cartographique »** dans le cas suivant :

- Lorsque le lit du lac ou du cours d'eau permanent et intermittent, ou l'une de ses rives, traversé par l'emprise du réseau collecteur est attenant à une terre du domaine de l'État sous l'autorité du MRNF et que le lit de ce lac ou de ce cours d'eau permanent et intermittent ne fait pas l'objet d'une désignation territoriale distincte, soit comme étant un lot du cadastre du Québec (DOR);

  Note : Dans ce cas, le lit du lac ou du cours d'eau est représenté sur le plan de la manière indiquée au point 8.1 du présent guide.

b) **Les terres du domaine de l'État, les emplacements (p. ex., éoliennes, mâts, poste électrique, etc.) ainsi que l'emprise du réseau collecteur**

Les limites des emplacements (éoliennes, mâts, poste électrique) ainsi que l'emprise du réseau collecteur traversant les terres du domaine de l'État doivent être délimitées suivant **une précision dite « d'arpentage »**.

En fait, toutes les terres du domaine de l'État, y compris le domaine hydrique de l'État, qui font l'objet d'une désignation territoriale distincte, soit comme un lot du cadastre du Québec (DOR), doivent être délimitées suivant une **précision dite « d'arpentage »**.

c) **La limite entre les terres du domaine de l'État et les terres du domaine privé**

Les travaux de délimitation entre les terres du domaine de l'État et les terres du domaine privé se font avec une **précision dite « d'arpentage »**.

7.3. LA LOCALISATION DU MORCELLEMENT FONCIER

L'arpenteur-géomètre devra localiser, selon le cas, les lots du cadastre du Québec, les lots du Registre du domaine de l'État (LOR) et les lots de l'arpentage primitif sur la base des considérations énoncées au paragraphe 6 de la section 4.3 du chapitre 4 des *Instructions générales d'arpentage*.

7.4. LA LOCALISATION DES OUVRAGES, DES OCCUPATIONS ET DES DROITS

Les ouvrages, les occupations et les droits affectant les emplacements requis (p. ex., éoliennes, poste électrique, etc.) ainsi que l'emprise du réseau collecteur, et devant être illustrés sur le plan, doivent être localisés suivant une **précision dite « d'arpentage »**. Par ailleurs, certaines occupations telles que les chemins publics sous l'autorité du MRNF et les sentiers récréatifs (p. ex., sentiers de quad et de motoneige) pourront être localisées suivant **une précision dite « cartographique »**.

7.5. LA DÉMARCATION DES LIMITES DES EMPLACEMENTS (P. EX., ÉOLIENNES, MÂTS, POSTE ÉLECTRIQUE, ETC.), DE L'EMPRISE DU RÉSEAU COLLECTEUR ET LES STATIONS PERMANENTES

Il est requis d'implanter des repères d'arpentage aux sommets d'angle des emplacements, avec déboisement des limites si requis par le client ou le gestionnaire du territoire. Cependant, il n'est pas requis d'implanter des repères d'arpentage ni de déboiser le long des limites de l'emprise du réseau collecteur.

Par ailleurs, si des stations permanentes sont implantées, elles doivent être montrées sur le plan. Un témoin (poteau de bois, tige de fer et autres types de tige) devra être planté à proximité de la station pour permettre de la retrouver plus facilement.

8. La production des documents d'arpentage

La liste des documents à produire se trouve à la section 4.5 des *Instructions générales d'arpentage*. Des précisions ou des renseignements complémentaires concernant le contenu du plan d'arpentage et du carnet d'arpentage sont décrits ci-après.

8.1. LE PLAN D'ARPENTAGE

Le plan d'arpentage doit être produit de la manière indiquée au chapitre 11 des *Instructions générales d'arpentage*. Il doit contenir, entre autres :

- les désignations territoriales du morcellement foncier pertinent de la manière prévue à la section 11.2.7 des *Instructions*;
- les données foncières et techniques énumérées à la section 11.2.8 des *Instructions*.

De plus, les informations suivantes doivent apparaître sur le plan d'arpentage en tenant compte des considérations ci-après mentionnées :

- Le lit d'un lac ou d'un cours d'eau (ou l'une de ses rives) localisé suivant une **précision dite « cartographique »** est représenté sur le plan avec une symbologie permettant de ne pas confondre ses limites avec celles d'un lot bornant ou d'une ligne établie. Par exemple, une couverture cartographique reproduite à une transparence de 60 % peut être utilisée, et ce, telle que prévue à la section 11.1.6 des *Instructions générales d'arpentage*.

À cet égard, la note suivante doit être inscrite sur le plan concernant la nature des limites représentées :

> « Les limites des lacs et des cours d'eau représentées sur ce plan suivant une précision dite cartographique ne peuvent être utilisées à des fins de délimitation lors d'un arpentage subséquent. »

De même, une note doit également être inscrite sur le plan concernant la source cartographique utilisée pour la représentation des lacs et des cours d'eau, par exemple :

> « La représentation des détails physiques associés aux lacs et aux cours d'eau provient des éléments cartographiques de la Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ) en date du _____. »

L'échelle de la source cartographique doit aussi être indiquée lorsque applicable;

- L'emprise du réseau collecteur traversé par des lits de lacs et de cours d'eau qui ne font pas l'objet d'une immatriculation cadastrale distincte devra comporter un identifiant numérique ou alphanumérique (1, 2, 3, etc., ou A, B, C, etc.), le tout tel que décrit au point 6.1 du présent guide. Le plan devra alors comporter un tableau où seront inscrits l'identifiant numérique ou alphanumérique du lac ou du cours d'eau et son nom;
- Dans le cas où les travaux d'arpentage concerneraient un territoire comportant plus d'un fuseau MTM (Mercator transverse modifiée), la limite des fuseaux en cause doit être représentée sur le plan;
- L'inscription des informations suivantes à l'endroit des emplacements (éoliennes, mâts, poste électrique) : numéro de la fiche immobilière tenue sous un numéro d'ordre (FITNO), si existant, numéro de l'éolienne ou du mât, numéro de dossier de l'emplacement (phase 1 seulement), numéro de publication au registre foncier du bail (phase 2 seulement) et numéro du droit, associé à l'emplacement, au Registre du domaine de l'État (phase 2 seulement);
- Les éléments suivants pour le réseau collecteur : dans le cas de lignes aériennes, les poteaux ainsi que le symbole de la ligne reliant les poteaux entre eux jusqu'aux éoliennes ou au poste électrique. Dans le cas de lignes enfouies, n'indiquer qu'un seul symbole de ligne enfouie, quel que soit le nombre de lignes. L'arpenteur-géomètre doit s'assurer que toutes les lignes enfouies sont situées à l'intérieur de l'emprise du réseau collecteur;
- Les ouvrages de toute nature indiqués ci-dessous :
  - chemin, clôture, bâtiment, ligne électrique, lac, cours d'eau, etc., situés à proximité du réseau ou traversant le réseau,
  - chemin, bâtiment, lac, cours d'eau, emprise de ligne électrique, etc., compris à l'intérieur de l'emplacement (poste électrique et, s'il y a lieu, le bâtiment des opérations et de maintenance) ou le traversant,
  - éolienne et son infrastructure, champ de mise à la terre et le câblage, bâtiment, chemin, lac, cours d'eau, emprise de ligne électrique, etc., compris à l'intérieur de l'emplacement (éolienne et mât) ou le traversant.

8.2. LE CARNET D'ARPENTAGE

Le carnet d'arpentage doit être produit de la manière indiquée au chapitre 10 des *Instructions générales d'arpentage*. À cet égard, **le rapport d'arpentage doit contenir les éléments d'information mentionnés à la section 10.4 des *Instructions***.

De plus, les informations suivantes **doivent** y apparaître :

- L'explication détaillée de la méthodologie utilisée pour la réalisation des travaux d'arpentage, notamment celle concernant le positionnement et la précision des limites des emplacements et de l'emprise du réseau collecteur (pour obtenir plus d'information à ce sujet, il faut se reporter au point 7 du présent guide);
- L'information suivante relative à la représentation des limites des lacs et des cours d'eau montrées sur le plan d'arpentage :

> « Le présent travail a été réalisé à des fins de gestion des droits fonciers relatifs à l'usage du mandat en cause. La représentation des lacs et des cours d'eau sur le plan d'arpentage ne peut être utilisée à des fins de délimitation lors d'un arpentage subséquent sans en établir, au préalable, leur position sur le terrain. »

8.2.1. LES PHOTOGRAPHIES

Les photographies sont utilisées afin de montrer les éléments importants ou pouvant illustrer une situation problématique. Elles doivent être présentées sous la forme d'une annexe au présent rapport.

Il est requis de prendre les photographies suivantes :

- D'une vue d'ensemble des lieux (lorsque pertinent);
- Des vestiges d'arpentage retrouvés (repères d'arpentage, poteaux-témoins, buttes, etc.);
- Des bornes-terminus implantées ainsi que des balises d'identification ou des poteaux-témoins qui les accompagnent;
- Des éléments pouvant illustrer une situation problématique;
- De tout autre élément considéré comme pertinent.

Se reporter à la section 10.6 des *Instructions générales d'arpentage* pour obtenir plus d'information concernant les photographies.

8.3. LE FACTEUR COMBINÉ ET LE FUSEAU MTM

Le numéro du fuseau MTM et le facteur combiné sont deux éléments de données faisant partie des spécifications d'échange des fichiers que doit produire l'arpenteur-géomètre dans le cadre de sa requête d'arpentage. Les spécifications d'échange des fichiers exigés se trouvent au **chapitre 12 des *Instructions générales d'arpentage***.

Le **facteur combiné** se trouve uniquement dans le fichier (CSV) des coordonnées SCOPQ.

Quant au **numéro du fuseau MTM**, il se trouve :

- dans le fichier (CSV) des données descriptives des DOR, lequel est associé au fichier DXF des données géométriques correspondantes;
- dans le fichier (CSV) des coordonnées SCOPQ.

À cet égard, étant donné que l'emprise du réseau collecteur peut couvrir de longues distances, l'arpenteur-géomètre doit tenir compte des particularités suivantes :

- L'arpenteur-géomètre doit vérifier si plus d'un facteur combiné doit être utilisé dans le cadre de son travail compte tenu de la distance par rapport au méridien central du fuseau et de l'altitude moyenne du terrain. Il est suggéré de consulter le BAGQ pour en déterminer la pertinence, au besoin;

  Note : La section 12.3 des *Instructions générales d'arpentage* contient des exemples du contenu d'un fichier (CSV) des coordonnées SCOPQ pour un dossier comportant un ou plusieurs facteurs combinés.

- Les éléments graphiques d'une requête doivent toujours se trouver dans un seul fuseau MTM. Lorsqu'une requête chevauche deux fuseaux MTM, l'arpenteur-géomètre choisit celui qui correspond à la plus grande partie de son travail, et ce, uniquement si la distance dans l'autre fuseau est inférieure à 30 km. Toutefois, s'il doit ou tient à soumettre sa requête dans plus d'un fuseau, l'arpenteur-géomètre doit communiquer avec le BAGQ pour obtenir un numéro de dossier complémentaire pour chaque fuseau MTM additionnel.

Se reporter à la section 2.1 des *Instructions générales d'arpentage* pour obtenir plus d'information relative à la production d'arpentage dans plus d'un fuseau.

8.4. LE FICHIER DES DONNÉES DESCRIPTIVES (CSV) DES DOR (PHASES 1 ET 2)

Le fichier des données descriptives associé à chacune des deux phases doit être produit de la manière indiquée au chapitre 12 des *Instructions générales d'arpentage*. Par contre, compte tenu de la nature du travail requis à la phase 2, notamment au réarpentage des lots du cadastre du Québec (DOR) créés à la phase 1 et du nouvel arpentage des lots du cadastre du Québec (DOR) du réseau collecteur, l'inscription dans le champ « Remarque » du fichier lié à la phase 2 nécessite la mention de la nature de l'opération dans le champ concerné, soit en création (CREA) ou en correction (CORR), de même que la nature de la correction dans le champ « Remarque » (voir exemples à l'annexe 3).

9. L'approbation des gestionnaires du territoire

En référence à la section 1.14.4 des *Instructions générales d'arpentage*, l'arpenteur-géomètre mandaté **doit obtenir l'approbation** du ou des gestionnaires du territoire afin de s'assurer que les travaux réalisés sont conformes aux ententes intervenues, et ce, **avant de transmettre le dossier d'arpentage au BAGQ pour analyse et officialisation**.

Dans la majorité des situations, les gestionnaires du territoire sont le MRNF et le MELCCFP. Lorsque l'emprise d'une ligne électrique traverse des terres du domaine de l'État qui ne sont pas sous l'autorité d'un de ces ministères, l'approbation du gestionnaire du territoire détenant l'autorité doit aussi être obtenue.

L'approbation du gestionnaire du territoire consiste à ce que celui-ci s'assure que le territoire représenté dans les documents de l'arpenteur-géomètre est conforme à ses intentions. Il n'est pas nécessaire qu'il vérifie si les limites du territoire en cause respectent les arpentages antérieurs ou les descriptions officielles antérieures. Il n'a pas à vérifier non plus la conformité de l'arpentage et des documents soumis aux *Instructions générales d'arpentage*. Ces aspects relevant plutôt des responsabilités BAGQ. Se reporter aux sections 1.14.2 et 1.14.3 des *Instructions générales d'arpentage* pour obtenir plus d'information sur le rôle et les responsabilités du BAGQ et du gestionnaire du territoire.

Pour en permettre la validation préalable par les gestionnaires du territoire, les documents suivants doivent leur être transmis :

- Pour le gestionnaire du territoire du MELCCFP, sous forme numérique : le carnet d'arpentage (format Word ou PDF), les données géométriques géoréférencées du plan d'arpentage et le plan cadastral (format DGN, DWG ou DXF);
- Pour le gestionnaire du territoire du MRNF, sous forme numérique : en format PDF, le plan d'arpentage et le plan cadastral ainsi qu'un fichier de formes (*shapefile*) géoréférencées du plan d'arpentage.

10. La transmission du dossier et son traitement au Bureau de l'arpenteur général du Québec

L'arpenteur-géomètre mandaté doit transmettre au BAGQ **tous les documents afférents** au dossier d'arpentage pour que l'analyse puisse débuter, notamment l'approbation des gestionnaires du territoire.

Pour connaître la documentation à produire, il faut se reporter à la section 4.5 des *Instructions générales d'arpentage*.

La documentation à produire doit être conforme aux *Instructions générales d'arpentage* en vigueur à la date d'officialisation du dossier d'arpentage et de dépôt des documents au Greffe de l'arpenteur général du Québec et non celles en vigueur à la date de délivrance de l'autorisation de procéder à un arpentage sur les terres du domaine de l'État.

Quant aux modalités relatives à la transmission du dossier au BAGQ et à son processus de traitement par ce dernier, il faut se reporter au chapitre 13 des *Instructions générales d'arpentage*.

Période transitoire

Après entente avec le BAGQ, la documentation produite selon la version précédente des *Instructions générales d'arpentage* et du présent guide pourrait également être acceptée.

Annexe 1

Exemple de plan pour la phase 1

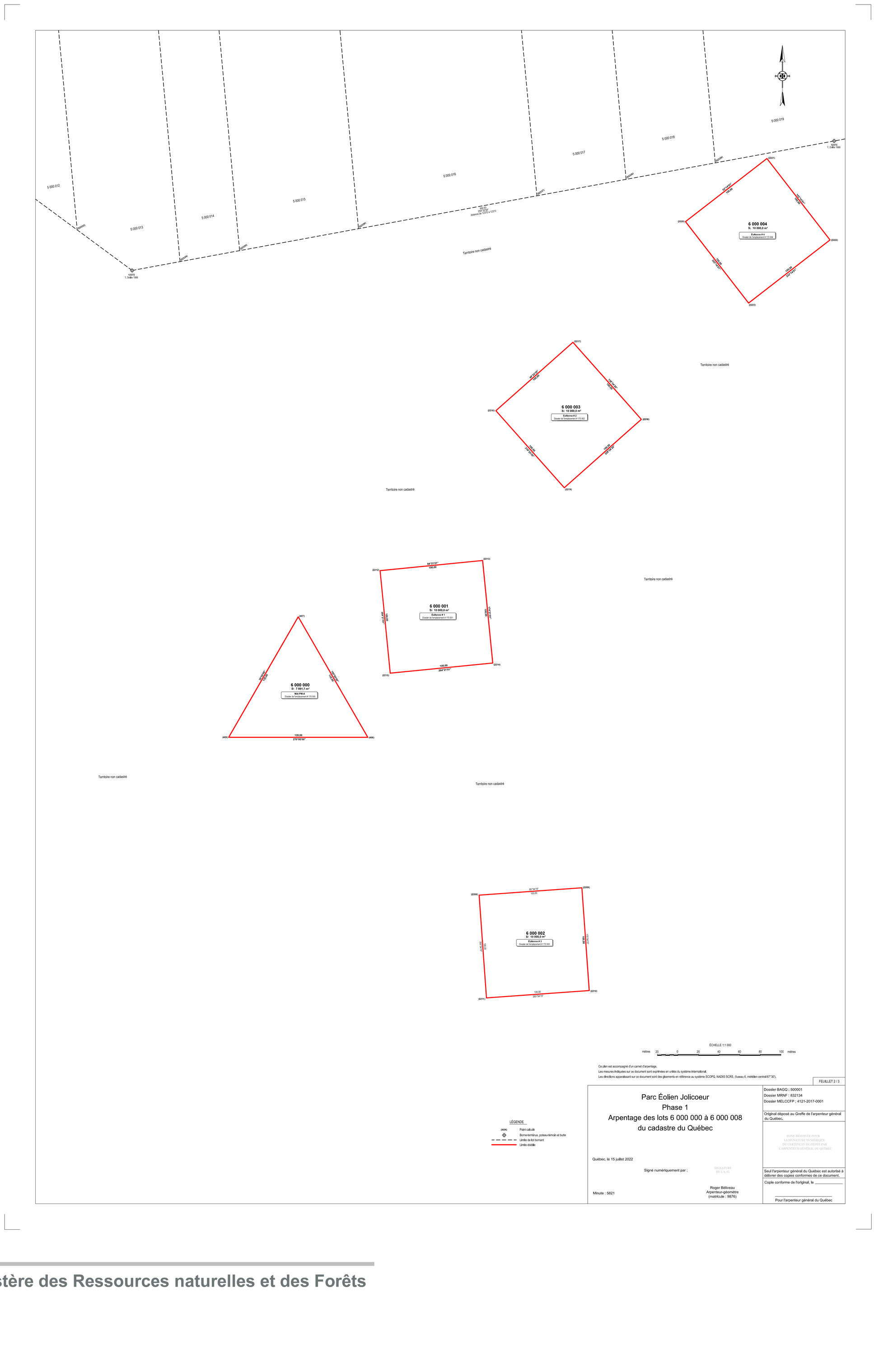

Annexe 2

Exemple de plan pour la phase 2

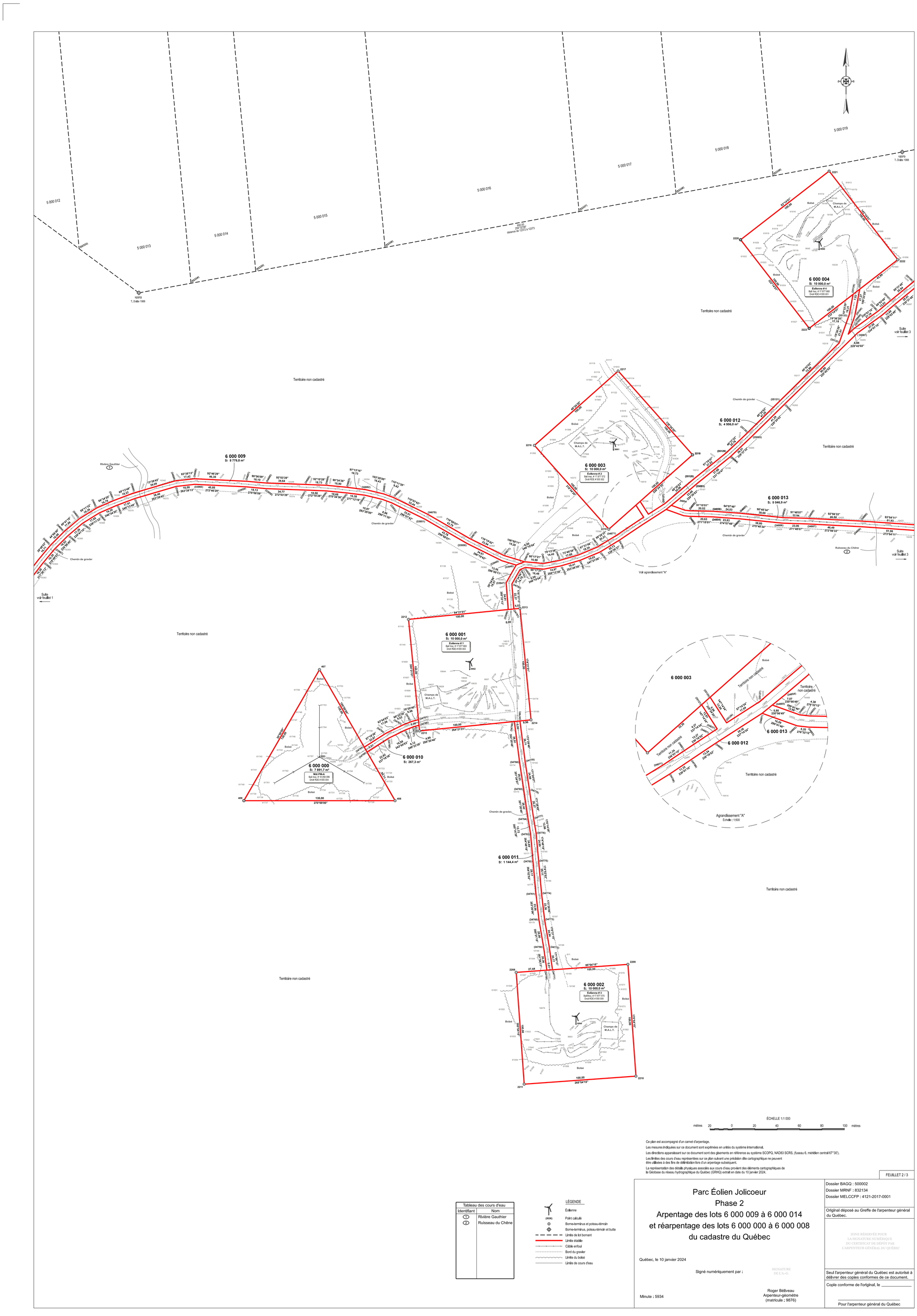

Tableau des cours d'eau	
Identifiant	Nom
1	Rivière Gauthier
2	Ruisseau du Chêne

LÉGENDE

- Éolienne
- (xxxx) Point calculé
- Borne-terminus et poteau-témoin
- Borne-terminus, poteau-témoin et butte
- Limite de lot bornant
- Limite établie
- Câble enfoui
- Bord du gravier
- Limite du boisé
- Limite de cours d'eau

ÉCHELLE 1:1 000

mètres 20 0 20 40 60 80 100 mètres

Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83 SCRS, (fuseau 6, méridien central 67°30').

Les limites des cours d'eau représentées sur ce plan suivant une précision dite cartographique ne peuvent être utilisées à des fins de délimitation lors d'un arpentage subséquent.

La représentation des détails physiques associés aux cours d'eau provient des éléments cartographiques de la Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ) extrait en date du 10 janvier 2024.

FEUILLET 2 / 3

Parc Éolien Jolicoeur
Phase 2
Arpentage des lots 6 000 009 à 6 000 014
et réarpentage des lots 6 000 000 à 6 000 008
du cadastre du Québec

Québec, le 10 janvier 2024

Signé numériquement par : SIGNATURE DE L'A.-G.

Roger Bélîveau
Arpenteur-géomètre
(matricule : 9876)

Minute : 5934

Dossier BAGQ : 500002
Dossier MRNF : 832134
Dossier MELCCFP : 4121-2017-0001

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

ZONE RÉSERVÉE POUR LA SIGNATURE NUMÉRIQUE DU CERTIFICAT DE DÉPÔT PAR L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec

Annexe 3

Exemples de fichiers de données descriptives

Phase 1 (DOR50000101.csv)

#IG;Numéro dossier travail;fuseau MTM
#DO;Identifiant DXF;Opération;Indicateur polygone inclus;Code cadastre;Code désignation secondaire;Numéro lot;Remarque
IG;500001;6
DO;1;CREA;N;000001;;6 000 000;
DO;2;CREA;N;000001;;6 000 001;
DO;3;CREA;N;000001;;6 000 002;
DO;4;CREA;N;000001;;6 000 003;
DO;5;CREA;N;000001;;6 000 004;
DO;6;CREA;N;000001;;6 000 005;
DO;7;CREA;N;000001;;6 000 006;
DO;8;CREA;N;000001;;6 000 007;
DO;9;CREA;N;000001;;6 000 008;
ZZ

Phase 2 (DOR50000201.csv)

#IG;Numéro dossier travail;fuseau MTM
#DO;Identifiant DXF;Opération;Indicateur polygone inclus;Code cadastre;Code désignation secondaire;Numéro lot;Remarque
IG;500002;6
DO;1;CORR;N;000001;;6 000 000;aucune correction à la DOR créée au dossier BAGQ 500001
DO;2;CORR;N;000001;;6 000 001;aucune correction à la DOR créée au dossier BAGQ 500001
DO;3;CORR;N;000001;;6 000 002;aucune correction à la DOR créée au dossier BAGQ 500001
DO;4;CORR;N;000001;;6 000 003;aucune correction à la DOR créée au dossier BAGQ 500001
DO;5;CORR;N;000001;;6 000 004;correction de la position de la DOR créée au dossier BAGQ 500001
DO;6;CORR;N;000001;;6 000 005;aucune correction à la DOR créée au dossier BAGQ 500001
DO;7;CORR;N;000001;;6 000 006;aucune correction à la DOR créée au dossier BAGQ 500001
DO;8;CORR;N;000001;;6 000 007;aucune correction à la DOR créée au dossier BAGQ 500001
DO;9;CORR;N;000001;;6 000 008;aucune correction à la DOR créée au dossier BAGQ 500001
DO;10;CREA;N;000001;;6 000 009;
DO;11;CREA;N;000001;;6 000 010;
DO;12;CREA;N;000001;;6 000 011;
DO;13;CREA;N;000001;;6 000 012;
DO;14;CREA;N;000001;;6 000 013;
DO;15;CREA;N;000001;;6 000 014;
ZZ

Ressources naturelles et Forêts
Québec

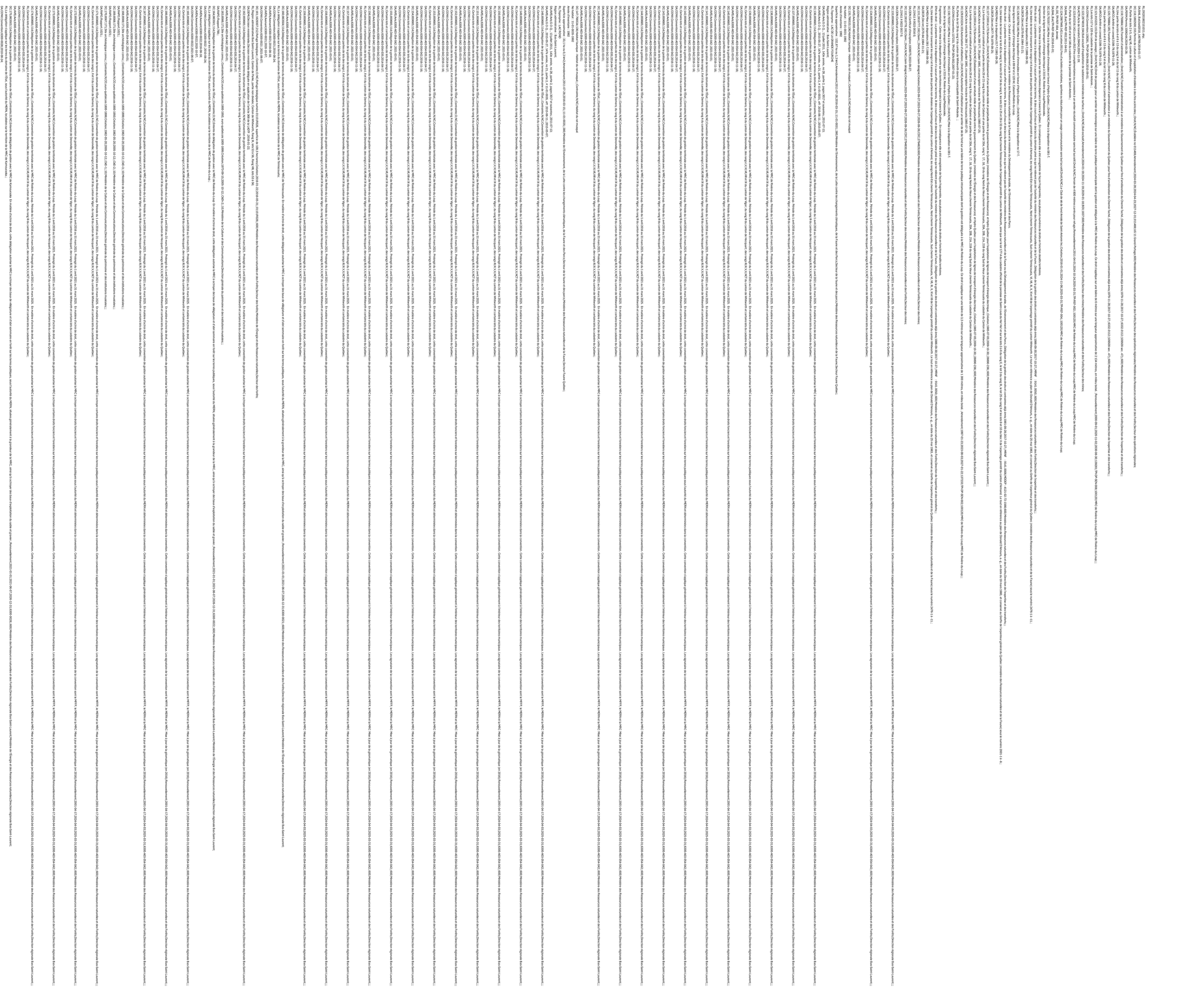

#GROUPE DROIT CONTRAINTE (DC);Identifiant DXF;Numéro du droit d'intervention ou de la contrainte;Code de la nature de droit;Nom de la nature de droit;Code de précision de la nature du droit;Description du code de précision de la nature du droit;Type de droit;Partie du droit;Code de confidentialité;Description sommaire du droit d'intervention ou de la contrainte;Description du code type de transaction;Date de prise d'effet;Date de création;Date d'échéance;Valeur de l'identifiant du dossier de l'émetteur 1;Valeur de l'identifiant du dossier de l'émetteur 2;Code de l'organisme;Nom du Ministère ou Organisme (M/O) de l'émetteur responsable actuel du droit d'intervention;Nom de l'émetteur responsable actuel du droit;Nom du M/O de l'émetteur à l'origine du droit d'intervention;Nom de l'émetteur à l'origine du droit d'intervention;
#GROUPE REFERENCE (RL);Description de la référence de localisation;
#GROUPE DOCUMENT ATTRIBUTION (DA);Code du document d'attribution du droit d'intervention;Description du code du document d'attribution du droit;Valeur de l'identifiant du document d'attribution;Date du document d'attribution;
DC;1;280803;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;O;NC;Autorisation pour l'aménagement et l'entretien d'un sentier de ski de fond, sur une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du ministre de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN). Cette autorisation s'applique sur une lisière d'une largeur uniforme de 9 mètres sur une longueur approximative 6,280 kilomètres.;Amendement;2018-08-01;2018-11-05;2028-07-31;13841400000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Le fonds servant est constitué d'une partie non divisée du canton de Parke.   Coordonnées MTM 7   Nord 5286888 ,   Est 384200;
DA;CONV;Convention;13841400000;2008-08-01;
DC;2;1908160;218;Permis pour la récolte de bois aux fins d'approvisionnement d'une usine de transformation du bois;;;Droit;O;NC;Inscriptions multiples Permis de récolte aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU) s'exerçant sur l'unité d'aménagement (UA) portant le numéro 011-71. Important : Les PRAU s'exerçant sur plus d'une UA font l'objet de plusieurs inscriptions. Ce droit s'applique sur le territoire forestier du domaine de l'État excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du MERN et du MFFP. Les territoires forestiers résiduels, les forêts de proximité, les forêts d'expérimentation hors unité d'aménagement, les forêts d'enseignement et de recherche, la station forestière, les refuges biologiques, les écosystèmes forestiers exceptionnels, les parcs et les réserves de parc nationaux du Québec et du Canada, les habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable de même que les réserves écologiques, aquatiques et
RL;Unité d'aménagement (UA) portant le numéro 011-71. Cette représentation géométrique correspond au périmètre extérieur de l'UA et provient de la couche des subdivisions territoriales forestières (STF).   ;
DA;PERM;Permis;Voir la section des Titulaires;;
DC;3;1908031;217;Garantie d'approvisionnement (GA);;;Droit;O;NC;Inscriptions multiples Garanties d'approvisionnement (GA) de la région d'application des garanties d'approvisionnement (RGA) du Bas-Saint-Laurent. Important : Les GA s'exerçant sur plus d'une RGA font l'objet de plusieurs inscriptions. Ce droit s'applique sur le territoire forestier du domaine de l'État excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du MERN et du MFFP. Les territoires forestiers résiduels, les forêts de proximité, les forêts d'expérimentation hors unité d'aménagement, les forêts d'enseignement et de recherche, la station forestière, les refuges biologiques, les écosystèmes forestiers exceptionnels, les parcs et les réserves de parc nationaux du Québec et du Canada, les habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable de même que les réserves écologiques, aquatiques et de biodiversité sont également à exclure de la représentation géométrique. ;Renouvellement;2023
RL;Région d'application des garanties d'approvisionnement du Bas-Saint-Laurent (unités d'aménagement 011-71 et 012-72). Cette représentation géométrique correspond au périmètre extérieur de la région d'application et provient de la couche des subdivisions territoriales forestières (STF).   ;
DA;CONT;Contrat;Voir la section des titulaires;;
DC;4;2914378;192;Claim;;;Droit;O;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825963;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N13 X 0007 0052 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972403;2024-04-18;
DC;5;2914386;192;Claim;;;Droit;O;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825964;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N13 X 0007 0053 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972403;2024-04-18;
DC;6;2914394;192;Claim;;;Droit;O;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825943;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N12 X 0029 0048 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972403;2024-04-18;
DC;7;2914582;192;Claim;;;Droit;O;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825942;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N12 X 0029 0047 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972403;2024-04-18;
DC;8;2914393;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825946;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N12 X 0030 0050 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972403;2024-04-18;
DC;9;2914581;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825945;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N12 X 0030 0049 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972403;2024-04-18;
DC;10;2914413;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825944;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N12 X 0030 0048 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972403;2024-04-18;
DC;11;2914580;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825948;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N13 X 0001 0050 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972403;2024-04-18;
DC;12;2914414;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825947;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N13 X 0001 0049 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972403;2024-04-18;
DC;13;2914410;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825950;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N13 X 0002 0050 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972403;2024-04-18;
DC;14;2914403;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825953;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N13 X 0003 0050 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972403;2024-04-18;
DC;15;2938490;142;Location;;;Droit;O;NC;Bail Accès public: 2023-071;Création;2023-10-01;2024-07-17;2025-09-30;4121-02-81-0035;15014;380;Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État;Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État;
RL;En front de: 4 532 517   Cadastre du Québec;
RL;En front de: 4 532 468   Cadastre du Québec;
RL;En front de: 4 532 699   Cadastre du Québec;
DA;BAIL;Bail;2023-071;2023-10-01;
DC;16;2914398;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825949;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N13 X 0001 0051 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972403;2024-04-18;
DC;17;2914387;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825951;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N13 X 0002 0051 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972403;2024-04-18;
DC;18;2914380;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825954;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N13 X 0003 0051 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972403;2024-04-18;
DC;19;2914412;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825956;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N13 X 0004 0051 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972403;2024-04-18;
DC;20;2914376;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825960;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N13 X 0006 0051 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972403;2024-04-18;
DC;21;2914400;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825952;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N13 X 0002 0052 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972403;2024-04-18;
DC;22;2914391;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825955;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N13 X 0003 0052 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972403;2024-04-18;
DC;23;2914379;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825957;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N13 X 0004 0052 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972403;2024-04-18;
DC;24;2914396;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825958;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N13 X 0005 0052 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972403;2024-04-18;
DC;25;2914399;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825961;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N13 X 0006 0052 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972403;2024-04-18;
DC;26;2914407;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825959;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N13 X 0005 0053 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972403;2024-04-18;
DC;27;2914411;192;Claim;;;Droit;O;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825962;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N13 X 0006 0053 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972403;2024-04-18;
DC;28;296697;194;Bail exclusif d'exploitation de substances minérales de surface;;;Droit;N;NC;Bail exclusif;Amendement;1995-04-05;2024-11-19;2025-04-04;BEX;205;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;;;
DA;ACTR;Acte de transfert;59424;2024-11-19;
DC;29;863501;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;Contrainte;O;NC;Entente de délégation de gestion avec la MRC de Rivière-du-Loup En matière d'octroi de droit, cette délégation autorise la MRC à octroyer des baux de villégiature et d'abri sommaire en forêt sur les terres publiques, sous l'autorité du MERN, situées généralement à la grandeur de la MRC, ainsi qu'à octroyer des baux d'exploitation du sable et gravier.;Renouvellement;2021-01-01;2021-06-07;2026-12-31;6300-0022;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;La délégation s'applique sur les terres du domaine de l'État, sous l'autorité du MERN, localisées sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup.;
DA;CONV;Convention;6300-0022 ;2010-08-24;
DA;AVEN;Avenant;6300-0022;2016-08-18;
DA;AVEN;Avenant;6300-0022;2020-10-07;
DA;CONV;Convention;6300-0022;2021-06-07;
DC;30;764923;129;Habitat faunique - Aire de concentration d'oiseaux aquatiques;;;Contrainte;O;NC;Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
Famille ou animal visé : Oies, bernaches, canards
No habitat : 02-01-0156-1998
Année d'inventaire : 1998
Superficie approximative : 1272,73 ha ou 12,7 km2;Amendement;2011-07-28;2016-03-15;;02-01-0156;;380;Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;Secteur de la faune et des parcs;Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;Secteur Faune Québec;
RL;Toponyme : RIVIÈRE DES CAPS
Région administrative : Bas-Saint-Laurent;
DA;AVIS;Avis;G.O.Q. , 13 juillet 2011, 143e année, no 28, partie 2, pages 3017 et suivantes.;2011-07-13;
DA;AVIS;Avis;G.O.Q. , 2015-05-27, 147e année, no 21, partie 2, # 02-01-0156, eff: 2015-06-11.;2015-05-07;
DC;31;859685;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;Contrainte;O;NC;Convention de gestion territoriale avec la MRC de Rivière-du-Loup. Période du 1 avril 2016 au 31 mars 2021. Prolongé du 1 avril 2021 au 31 mars 2025. En matière d'octroi de droit, cette convention de gestion autorise la MRC à octroyer certains droits fonciers et forestiers sur les terres publiques sous l'autorité du MERN et déterminées dans la convention. Cette convention s'applique généralement à l'intérieur des territoires municipaux. Les signataire de la convention sont le MFFP, le MERN et la MRC Mise à jour de la géomatique (en 2016);Renouvellement;2001-04-17;2024-04-03;2025-03-31;6300-A03-054-042;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;Certains lots et certaines parties de lots des rangs I, II et V du canton de Demers; du rang A du canton de Denonville; des rangs I,V,VI,VII,VIII et IX du canton de Viger; du rang III du canton de Hocquart; des rangs III,IV,V,X,NCT du canton de Whitworth et certains lots du cadastre du Québec;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-035;2014-04-17;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-042;2016-11-16;
DA;AVIS;Avis;6300-A03-054-042 ;2021-03-01;
DC;32;764951;129;Habitat faunique - Aire de concentration d'oiseaux aquatiques;;;Contrainte;O;NC;Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
Famille ou animal visé : Oies, bernaches, canards
No habitat : 02-01-0157-1992
Année d'inventaire : 1992
Superficie approximative : 347,63 ha ou 3,5 km2;Amendement;2011-07-28;2016-03-15;;02-01-0157;;380;Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;Secteur de la faune et des parcs;Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;Secteur Faune Québec;
RL;Toponyme : POINTE A RIOUX
Région administrative : Bas-Saint-Laurent;
DA;AVIS;Avis;G.O.Q. , 13 juillet 2011, 143e année, no 28, partie 2, pages 3017 et suivantes.;2011-07-13;
DA;AVIS;Avis;G.O.Q. , 2015-05-27, 147e année, no 21, partie 2, # 02-01-0157, eff: 2015-06-11.;2015-05-07;
DC;33;8571;171;Site archéologique connu;;;Contrainte;O;CO;euro-québécois;Création;1969-09-01;2005-10-12;;CkEj-2;;10;Ministère de la Culture et des Communications;Direction générale du patrimoine et des institutions muséales;;;
DA;RAPO;Rapport;340;;
DC;34;8570;171;Site archéologique connu;;;Contrainte;N;CO;euro-québécois;Création;1969-09-01;2005-10-12;;CkEj-1;;10;Ministère de la Culture et des Communications;Direction générale du patrimoine et des institutions muséales;;;
DA;RAPO;Rapport;340;;
DC;35;764953;129;Habitat faunique - Aire de concentration d'oiseaux aquatiques;;;Contrainte;O;NC;Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
Famille ou animal visé : Oies, bernaches, canards
No habitat : 02-01-0199-1998
Année d'inventaire : 1998
Superficie approximative : 738,65 ha ou 7,4 km2;Amendement;2011-07-28;2016-03-15;;02-01-0199;;380;Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;Secteur de la faune et des parcs;Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;Secteur Faune Québec;
RL;Toponyme : BAIE RIVIERE-DU-LOUP
Région administrative : Bas-Saint-Laurent;
DA;AVIS;Avis;G.O.Q. , 13 juillet 2011, 143e année, no 28, partie 2, pages 3017 et suivantes.;2011-07-13;
DA;AVIS;Avis;G.O.Q. , 2015-05-27, 147e année, no 21, partie 2, # 02-01-0199, eff: 2015-06-11.;2015-05-07;
DC;36;764959;129;Habitat faunique - Aire de concentration d'oiseaux aquatiques;;;Contrainte;O;NC;Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
Famille ou animal visé : Oies, bernaches, canards
No habitat : 02-01-0174-1998
Année d'inventaire : 1998
Superficie approximative : 388,26 ha ou 3,9 km2;Amendement;2011-07-28;2016-03-15;;02-01-0174;;380;Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;Secteur de la faune et des parcs;Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;Secteur Faune Québec;
RL;Toponyme : ÎLE POT EAU DE VIE
Région administrative : Bas-Saint-Laurent;
DA;AVIS;Avis;G.O.Q. , 13 juillet 2011, 143e année, no 28, partie 2, pages 3017 et suivantes.;2011-07-13;
DA;AVIS;Avis;G.O.Q. , 2015-05-27, 147e année, no 21, partie 2, # 02-01-0174, eff: 2015-06-11.;2015-05-07;
DC;37;764643;129;Habitat faunique - Aire de concentration d'oiseaux aquatiques;;;Contrainte;O;NC;Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
Famille ou animal visé : Oies, bernaches, canards
No habitat : 02-01-0173-1998
Année d'inventaire : 1998
Superficie approximative : 624,38 ha ou 6,2 km2;Amendement;2011-07-28;2016-03-15;;02-01-0173;;380;Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;Secteur de la faune et des parcs;Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;Secteur Faune Québec;
RL;Toponyme : ÎLE AUX LIEVRES S/E
Région administrative : Bas-Saint-Laurent;
DA;AVIS;Avis;G.O.Q. , 13 juillet 2011, 143e année, no 28, partie 2, pages 3017 et suivantes.;2011-07-13;
DA;AVIS;Avis;G.O.Q. , 2015-05-27, 147e année, no 21, partie 2, # 02-01-0173, eff: 2015-06-11.;2015-05-07;
DC;38;764652;129;Habitat faunique - Aire de concentration d'oiseaux aquatiques;;;Contrainte;O;NC;Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
Famille ou animal visé : Oies, bernaches, canards
No habitat : 02-01-0170-1998
Année d'inventaire : 1998
Superficie approximative : 435,99 ha ou 4,4 km2;Amendement;2011-07-28;2016-03-15;;02-01-0170;;380;Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;Secteur de la faune et des parcs;Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;Secteur Faune Québec;
RL;Toponyme : ÎLE AUX LIEVRES N/E
Région administrative : Bas-Saint-Laurent;
DA;AVIS;Avis;G.O.Q. , 13 juillet 2011, 143e année, no 28, partie 2, pages 3017 et suivantes.;2011-07-13;
DA;AVIS;Avis;G.O.Q. , 2015-05-27, 147e année, no 21, partie 2, # 02-01-0170, eff: 2015-06-11.;2015-05-07;
DC;39;673537;171;Site archéologique connu;;;Contrainte;O;CO;euro-québécois,euro-québécois 1900-1950;Création;2003-07-08;2011-07-05;;CIEk-5;;10;Ministère de la Culture et des Communications;Direction générale du patrimoine et des institutions muséales;;;
DA;RAPO;Rapport;4338;2003-07-08;
DC;40;8638;171;Site archéologique connu;;;Contrainte;O;CO;euro-québécois;Création;1988-07-01;2005-10-12;;CIEk-3;;10;Ministère de la Culture et des Communications;Direction générale du patrimoine et des institutions muséales;;;
DA;RAPO;Rapport;1637;;
DC;41;8636;171;Site archéologique connu;;;Contrainte;O;CO;amérindien préhistorique;Création;1970-07-01;2005-10-12;;CIEk-1;;10;Ministère de la Culture et des Communications;Direction générale du patrimoine et des institutions muséales;;;
DA;RAPO;Rapport;392;;
DC;42;1629306;212;Refuge biologique;;;Contrainte;O;NC;Refuge biologique numéro 01151R015, superficie de 187,4 hectares;Création;2016-01-22;2016-05-31;;01151R015;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des forêts;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des forêts;
RL;Région administrative Bas Saint-Laurent, Canton de Parke, partie non divisée; Seigneurie Verbois (ou Terrebois);
DA;DEMI;Décision ministérielle;Décision ministérielle déléguée en application de l'article 368 de la LADTF ;2016-01-22;
DC;43;859685;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;Contrainte;N;NC;Convention de gestion territoriale avec la MRC de Rivière-du-Loup. Période du 1 avril 2016 au 31 mars 2021. Prolongé du 1 avril 2021 au 31 mars 2025. En matière d'octroi de droit, cette convention de gestion autorise la MRC à octroyer certains droits fonciers et forestiers sur les terres publiques sous l'autorité du MERN et déterminées dans la convention. Cette convention s'applique généralement à l'intérieur des territoires municipaux. Les signataire de la convention sont le MFFP, le MERN et la MRC Mise à jour de la géomatique (en 2016);Renouvellement;2001-04-17;2024-04-03;2025-03-31;6300-A03-054-042;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;Certains lots et certaines parties de lots des rangs I, II et V du canton de Demers; du rang A du canton de Denonville; des rangs I,V,VI,VII,VIII et IX du canton de Viger; du rang III du canton de Hocquart; des rangs III,IV,V,X,NCT du canton de Whitworth et certains lots du cadastre du Québec;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-035;2014-04-17;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-042;2016-11-16;
DA;AVIS;Avis;6300-A03-054-042 ;2021-03-01;
DC;44;859685;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;Contrainte;N;NC;Convention de gestion territoriale avec la MRC de Rivière-du-Loup. Période du 1 avril 2016 au 31 mars 2021. Prolongé du 1 avril 2021 au 31 mars 2025. En matière d'octroi de droit, cette convention de gestion autorise la MRC à octroyer certains droits fonciers et forestiers sur les terres publiques sous l'autorité du MERN et déterminées dans la convention. Cette convention s'applique généralement à l'intérieur des territoires municipaux. Les signataire de la convention sont le MFFP, le MERN et la MRC Mise à jour de la géomatique (en 2016);Renouvellement;2001-04-17;2024-04-03;2025-03-31;6300-A03-054-042;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;Certains lots et certaines parties de lots des rangs I, II et V du canton de Demers; du rang A du canton de Denonville; des rangs I,V,VI,VII,VIII et IX du canton de Viger; du rang III du canton de Hocquart; des rangs III,IV,V,X,NCT du canton de Whitworth et certains lots du cadastre du Québec;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-035;2014-04-17;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-042;2016-11-16;
DA;AVIS;Avis;6300-A03-054-042 ;2021-03-01;
DC;45;859685;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;Contrainte;N;NC;Convention de gestion territoriale avec la MRC de Rivière-du-Loup. Période du 1 avril 2016 au 31 mars 2021. Prolongé du 1 avril 2021 au 31 mars 2025. En matière d'octroi de droit, cette convention de gestion autorise la MRC à octroyer certains droits fonciers et forestiers sur les terres publiques sous l'autorité du MERN et déterminées dans la convention. Cette convention s'applique généralement à l'intérieur des territoires municipaux. Les signataire de la convention sont le MFFP, le MERN et la MRC Mise à jour de la géomatique (en 2016);Renouvellement;2001-04-17;2024-04-03;2025-03-31;6300-A03-054-042;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;Certains lots et certaines parties de lots des rangs I, II et V du canton de Demers; du rang A du canton de Denonville; des rangs I,V,VI,VII,VIII et IX du canton de Viger; du rang III du canton de Hocquart; des rangs III,IV,V,X,NCT du canton de Whitworth et certains lots du cadastre du Québec;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-035;2014-04-17;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-042;2016-11-16;
DA;AVIS;Avis;6300-A03-054-042 ;2021-03-01;
DC;46;859685;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;Contrainte;N;NC;Convention de gestion territoriale avec la MRC de Rivière-du-Loup. Période du 1 avril 2016 au 31 mars 2021. Prolongé du 1 avril 2021 au 31 mars 2025. En matière d'octroi de droit, cette convention de gestion autorise la MRC à octroyer certains droits fonciers et forestiers sur les terres publiques sous l'autorité du MERN et déterminées dans la convention. Cette convention s'applique généralement à l'intérieur des territoires municipaux. Les signataire de la convention sont le MFFP, le MERN et la MRC Mise à jour de la géomatique (en 2016);Renouvellement;2001-04-17;2024-04-03;2025-03-31;6300-A03-054-042;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;Certains lots et certaines parties de lots des rangs I, II et V du canton de Demers; du rang A du canton de Denonville; des rangs I,V,VI,VII,VIII et IX du canton de Viger; du rang III du canton de Hocquart; des rangs III,IV,V,X,NCT du canton de Whitworth et certains lots du cadastre du Québec;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-035;2014-04-17;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-042;2016-11-16;
DA;AVIS;Avis;6300-A03-054-042 ;2021-03-01;
DC;47;859685;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;Contrainte;N;NC;Convention de gestion territoriale avec la MRC de Rivière-du-Loup. Période du 1 avril 2016 au 31 mars 2021. Prolongé du 1 avril 2021 au 31 mars 2025. En matière d'octroi de droit, cette convention de gestion autorise la MRC à octroyer certains droits fonciers et forestiers sur les terres publiques sous l'autorité du MERN et déterminées dans la convention. Cette convention s'applique généralement à l'intérieur des territoires municipaux. Les signataire de la convention sont le MFFP, le MERN et la MRC Mise à jour de la géomatique (en 2016);Renouvellement;2001-04-17;2024-04-03;2025-03-31;6300-A03-054-042;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;Certains lots et certaines parties de lots des rangs I, II et V du canton de Demers; du rang A du canton de Denonville; des rangs I,V,VI,VII,VIII et IX du canton de Viger; du rang III du canton de Hocquart; des rangs III,IV,V,X,NCT du canton de Whitworth et certains lots du cadastre du Québec;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-035;2014-04-17;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-042;2016-11-16;
DA;AVIS;Avis;6300-A03-054-042 ;2021-03-01;
DC;48;859685;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;Contrainte;N;NC;Convention de gestion territoriale avec la MRC de Rivière-du-Loup. Période du 1 avril 2016 au 31 mars 2021. Prolongé du 1 avril 2021 au 31 mars 2025. En matière d'octroi de droit, cette convention de gestion autorise la MRC à octroyer certains droits fonciers et forestiers sur les terres publiques sous l'autorité du MERN et déterminées dans la convention. Cette convention s'applique généralement à l'intérieur des territoires municipaux. Les signataire de la convention sont le MFFP, le MERN et la MRC Mise à jour de la géomatique (en 2016);Renouvellement;2001-04-17;2024-04-03;2025-03-31;6300-A03-054-042;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;Certains lots et certaines parties de lots des rangs I, II et V du canton de Demers; du rang A du canton de Denonville; des rangs I,V,VI,VII,VIII et IX du canton de Viger; du rang III du canton de Hocquart; des rangs III,IV,V,X,NCT du canton de Whitworth et certains lots du cadastre du Québec;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-035;2014-04-17;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-042;2016-11-16;
DA;AVIS;Avis;6300-A03-054-042 ;2021-03-01;
DC;49;859685;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;Contrainte;N;NC;Convention de gestion territoriale avec la MRC de Rivière-du-Loup. Période du 1 avril 2016 au 31 mars 2021. Prolongé du 1 avril 2021 au 31 mars 2025. En matière d'octroi de droit, cette convention de gestion autorise la MRC à octroyer certains droits fonciers et forestiers sur les terres publiques sous l'autorité du MERN et déterminées dans la convention. Cette convention s'applique généralement à l'intérieur des territoires municipaux. Les signataire de la convention sont le MFFP, le MERN et la MRC Mise à jour de la géomatique (en 2016);Renouvellement;2001-04-17;2024-04-03;2025-03-31;6300-A03-054-042;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;Certains lots et certaines parties de lots des rangs I, II et V du canton de Demers; du rang A du canton de Denonville; des rangs I,V,VI,VII,VIII et IX du canton de Viger; du rang III du canton de Hocquart; des rangs III,IV,V,X,NCT du canton de Whitworth et certains lots du cadastre du Québec;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-035;2014-04-17;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-042;2016-11-16;
DA;AVIS;Avis;6300-A03-054-042 ;2021-03-01;
DC;50;859685;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;Contrainte;N;NC;Convention de gestion territoriale avec la MRC de Rivière-du-Loup. Période du 1 avril 2016 au 31 mars 2021. Prolongé du 1 avril 2021 au 31 mars 2025. En matière d'octroi de droit, cette convention de gestion autorise la MRC à octroyer certains droits fonciers et forestiers sur les terres publiques sous l'autorité du MERN et déterminées dans la convention. Cette convention s'applique généralement à l'intérieur des territoires municipaux. Les signataire de la convention sont le MFFP, le MERN et la MRC Mise à jour de la géomatique (en 2016);Renouvellement;2001-04-17;2024-04-03;2025-03-31;6300-A03-054-042;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;Certains lots et certaines parties de lots des rangs I, II et V du canton de Demers; du rang A du canton de Denonville; des rangs I,V,VI,VII,VIII et IX du canton de Viger; du rang III du canton de Hocquart; des rangs III,IV,V,X,NCT du canton de Whitworth et certains lots du cadastre du Québec;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-035;2014-04-17;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-042;2016-11-16;
DA;AVIS;Avis;6300-A03-054-042 ;2021-03-01;
DC;51;764952;129;Habitat faunique - Aire de concentration d'oiseaux aquatiques;;;Contrainte;O;NC;Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
Famille ou animal visé : Oies, bernaches, canards
No habitat : 02-01-0171-1998
Année d'inventaire : 1998
Superficie approximative : 520,49 ha ou 5,2 km2;Amendement;2011-07-28;2016-03-15;;02-01-0171;;380;Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;Secteur de la faune et des parcs;Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;Secteur Faune Québec;
RL;Toponyme : ÎLE AUX LIEVRES S/O
Région administrative : Bas-Saint-Laurent;
DA;AVIS;Avis;G.O.Q. , 13 juillet 2011, 143e année, no 28, partie 2, pages 3017 et suivantes.;2011-07-13;
DA;AVIS;Avis;G.O.Q. , 2015-05-27, 147e année, no 21, partie 2, # 02-01-0171, eff: 2015-06-11.;2015-05-07;
DC;52;764958;129;Habitat faunique - Aire de concentration d'oiseaux aquatiques;;;Contrainte;O;NC;Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
Famille ou animal visé : Oies, bernaches, canards
No habitat : 02-01-0169-1992
Année d'inventaire : 1992
Superficie approximative : 987,67 ha ou 9,9 km2;Amendement;2011-07-28;2016-03-15;;02-01-0169;;380;Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;Secteur de la faune et des parcs;Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;Secteur Faune Québec;
RL;Toponyme : ÎLE-AUX-LIEVRES N/O
Région administrative : Bas-Saint-Laurent;
DA;AVIS;Avis;G.O.Q. , 13 juillet 2011, 143e année, no 28, partie 2, pages 3017 et suivantes.;2011-07-13;
DA;AVIS;Avis;G.O.Q. , 2015-05-27, 147e année, no 21, partie 2, # 02-01-0169, eff: 2015-06-11.;2015-05-07;
DC;53;1181529;165;Réserve de biodiversité projetée;;;Contrainte;O;NC;Île-aux-Lièvres (Réserve de biodiversité projetée de l');Renouvellement;2013-10-24;2021-03-22;9999-12-31;15895;5148-06-01-04;380;Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;Direction des aires protégées;Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;Direction du patrimoine écologique et des parcs;
DA;ARMI;Arrêté ministériel;A.M. publié à la G.O. du 2013-10-09 (suite au décret 646-2013 du 2013-06-19);2013-09-24;
DA;ARMI;Arrêté ministériel;A.M. publié à la G.O. du 2017-04-26 (suite au décret 1039-2016 du 2016-12-07);2017-04-05;
DA;LOI;Loi;2021, chapitre 1, article 64, 2e alinéa;2021-03-19;
DC;54;764957;129;Habitat faunique - Aire de concentration d'oiseaux aquatiques;;;Contrainte;O;NC;Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
Famille ou animal visé : Oies, bernaches, canards
No habitat : 02-01-0172-1992
Année d'inventaire : 1992
Superficie approximative : 486,18 ha ou 4,9 km2;Amendement;2011-07-28;2016-03-15;;02-01-0172;;380;Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;Secteur de la faune et des parcs;Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;Secteur Faune Québec;
RL;Toponyme : ÎLE AUX LIEVRES C/S
Région administrative : Bas-Saint-Laurent;
DA;AVIS;Avis;G.O.Q. , 13 juillet 2011, 143e année, no 28, partie 2, pages 3017 et suivantes.;2011-07-13;
DA;AVIS;Avis;G.O.Q. , 2015-05-27, 147e année, no 21, partie 2, # 02-01-0172, eff: 2015-06-11.;2015-05-07;
DC;55;8637;171;Site archéologique connu;;;Contrainte;O;CO;euro-québécois;Création;1988-07-01;2005-10-12;;CIEk-2;;10;Ministère de la Culture et des Communications;Direction générale du patrimoine et des institutions muséales;;;
DA;RAPO;Rapport;1637;;
DC;56;863503;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;Contrainte;O;NC;Entente de délégation de gestion avec la MRC de Kamouraska En matière d'octroi de droit, cette délégation autorise la MRC à octroyer des baux de villégiature et d'abri sommaire en forêt sur les terres publiques, sous l'autorité du MERN, situées généralement à la grandeur de la MRC, ainsi qu'à octroyer des baux d'exploitation du sable et gravier.;Renouvellement;2021-01-01;2021-06-07;2026-12-31;6300-0028;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;La délégation s'applique sur les terres du domaine de l'État, sous l'autorité du MERN, localisées sur le territoire de la MRC de Kamouraska.;
DA;CONV;Convention;6300-0028;2010-08-24;
DA;AVEN;Avenant;6300-0028;2016-08-18;
DA;AVEN;Avenant;6300-0028/;2020-10-07;
DA;CONV;Convention;6300-0028 ;2021-06-07;
DC;57;2285585;186;Zone agricole;;;Contrainte;O;NC;Zone agricole sous réserve des inclusions ou exclusions qui auraient pu être autorisées à ce jour par décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et inscrites à l'index des immeubles de la circonscription foncière concernée.

Les plans papier à l'échelle de 1/20 000 qui accompagnent les décrets gouvernementaux établissant les zones agricoles par municipalité constituent la version officielle et légale des limites de la zone agricole. Ces plans sont déposés à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à l'officier de la publicité des droits et au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité locale concernée. La représentation géométrique qui en a été faite n'a pas de valeur juridique.;Création;1978-11-09;2020-11-10;;21;;328;Commission de protection du territoire agricole du Québec;Commission de protection du territoire agricole du Québec;;;
RL;Zone agricole de la MRC Kamouraska.;
DA;LOI;Loi;Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;1978-11-09;
DA;DECR;Décret;LOI_90 - article 25;1978-11-09;
DA;DECR;Décret;0996-80;1980-04-05;
DA;DECR;Décret;1616-81;1981-06-19;
DA;DECR;Décret;3020-81;1981-11-07;
DA;DECR;Décret;1169-91;1991-09-14;
DC;58;42493;150;Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent;;;Contrainte;O;NC;Saguenay - Saint-Laurent (Parc marin du Saguenay - Saint-Laurent du);Amendement;1998-06-10;2021-04-09;;667;667;380;Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;Secteur de la faune et des parcs;;;
RL;;marin du Saguenay - Saint-Laurent (PN-4);
DA;DECR;Décret;782-98;1998-06-12;

#GROUPE DROIT CONTRAINTE (DC);Identifiant DXF;Numéro du droit d'intervention ou de la contrainte;Code de la nature de droit;Nom de la nature de droit;Code de précision de la nature du droit;Description du code de précision de la nature du droit;Type de droit;Partie du droit;Code de confidentialité;Description sommaire du droit d'intervention ou de la contrainte;Description du code type de transaction;Date de prise d'effet;Date de création;Date d'échéance;Valeur de l'identifiant du dossier de l'émetteur 1;Valeur de l'identifiant du dossier de l'émetteur 2;Code de l'organisme;Nom du Ministère ou Organisme (M/O) de l'émetteur responsable actuel du droit d'intervention;Nom de l'émetteur responsable actuel du droit;Nom du M/O de l'émetteur à l'origine du droit d'intervention;Nom de l'émetteur à l'origine du droit d'intervention;
#GROUPE REFERENCE (RL);Description de la référence de localisation;
#GROUPE DOCUMENT ATTRIBUTION (DA);Code du document d'attribution du droit d'intervention;Description du code du document d'attribution du droit;Valeur de l'identifiant du document d'attribution;Date du document d'attribution;
DC;1;1847725;142;Location;010;Fins commerciales;Droit;N;NC;;Renouvellement;2015-09-01;2022-09-06;2023-08-31;108801 00 012;2015-09-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Réseau régional du secteur Territoire;
RL;Canton Pohénégamook, Rang III, Lot 39;
DA;BAIL;Bail;108801 00 012;2015-09-01;
DC;2;989701;142;Location;026;Fins d'équipement de mesure des vents ou d'instruments météorologiques;Droit;N;NC;;Renouvellement;2012-10-01;2024-10-07;2025-09-30;143038 00 000;2012-10-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;Canton Pohénégamook, Rang II, Lot 32;
DA;BAIL;Bail;143038 00 000;2012-10-01;
DC;3;2847016;142;Location;026;Fins d'équipement de mesure des vents ou d'instruments météorologiques;Droit;N;NC;;Renouvellement;2023-08-01;2024-08-06;2025-07-31;143112 00 000;2023-08-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;
RL;Canton Pohénégamook, Rang V, Lot 56;
DA;BAIL;Bail;143112 00 000;2023-08-01;
DC;4;51785;142;Location;017;Fins d'une tour de télécommunication;Droit;N;NC;;Renouvellement;2005-11-01;2024-11-05;2025-10-31;111805 00 000;2005-11-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;Direction générale de la gestion du territoire public;
RL;Canton Parke, Rang VIII, Lot 27, Parcelle 1;
RL;Canton Pohénégamook, Rang I, Lot 34, Parcelle 2;
DA;BAIL;Bail;111805 00 000;2005-11-01;
DC;5;2258713;142;Location;017;Fins d'une tour de télécommunication;Droit;N;NC;;Renouvellement;2020-04-01;2024-04-08;2025-03-31;001416 20 901;2020-04-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Réseau régional du secteur Territoire;
RL;Cadastre du Québec, Lot 5 999 828;
RL;Cadastre du Québec, Lot 6 251 493;
DA;BAIL;Bail;001416 20 901;2020-04-01;
DC;6;45692;142;Location;051;Fins d'activités récréatives, sportives ou éducatives pour un usage communautaire sans but lucratif;Droit;N;NC;;Renouvellement;2000-05-01;2024-05-03;2025-04-30;096031 00 000;2000-05-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;;;
RL;Canton Pohénégamook, Rang VII, Lot 42;
DA;BAIL;Bail;096031 00 000;2000-05-01;
DC;7;2961992;142;Location;026;Fins d'équipement de mesure des vents ou d'instruments météorologiques;Droit;N;NC;;Création;2024-06-01;2024-08-30;2025-05-31;143059 00 000;2024-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;
RL;Canton Pohénégamook, Rang VII, Lot 58;
DA;BAIL;Bail;143059 00 000;2024-06-01;
DC;8;989700;142;Location;026;Fins d'équipement de mesure des vents ou d'instruments météorologiques;Droit;N;NC;;Renouvellement;2012-10-01;2024-10-07;2025-09-30;143037 00 000;2012-10-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;Canton Pohénégamook, Rang VI, Lot 58;
DA;BAIL;Bail;143037 00 000;2012-10-01;
DC;9;1538303;142;Location;010;Fins commerciales;Droit;N;NC;;Renouvellement;2015-09-01;2022-09-06;2023-08-31;108801 00 005;2015-09-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Réseau régional du secteur Territoire;
RL;Canton Pohénégamook, Rang VII, Lot 42;
RL;Canton Pohénégamook, Rang VII, Lot 43;
DA;BAIL;Bail;108801 00 005;2015-09-01;
DC;10;45694;142;Location;010;Fins commerciales;Droit;N;NC;;Renouvellement;2004-05-01;2024-05-03;2025-04-30;069078 00 004;2004-05-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;;;
RL;Canton Pohénégamook, Rang I, Lot 15;
DA;BAIL;Bail;069078 00 004;2004-05-01;
DC;11;38656;142;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N;NC;;Renouvellement;2002-04-01;2024-07-19;2025-03-31;128162-00-000;2002-04-01;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;;;
RL;Canton Pohénégamook, Rang I, Lot 33;
RL;Canton Pohénégamook, Rang I, Lot 34;
DA;BAIL;Bail;128162 00 000;2002-04-01;
DC;12;2093944;142;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N;NC;;Renouvellement;2019-02-01;2025-02-18;2026-01-31;140946-00-000;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Territoire non cadastré, Canton Pohénégamook, Rang I, partie du lot 1, secteur du lac des Roches;
DA;BAIL;Bail;140946-00-000;2019-02-01;
DC;13;2873779;142;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N;NC;140947-00-000;Renouvellement;2023-02-01;2025-02-18;2026-01-31;140947-00-000;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Terrain non cadastré Canton Pohénégamook, Rang I, partie du lot 1 Secteur du lac des Roches Ville de Pohénégamook;
DA;BAIL;Bail;140947-00-000;2023-02-01;
DC;14;51247;142;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N;NC;;Renouvellement;2005-09-01;2024-09-09;2025-08-31;139413 00 000;2005-09-01;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;;;
RL;Canton Pohénégamook, Rang I, Lot 3;
DA;BAIL;Bail;139413 00 000;2005-09-01;
DC;15;63402;142;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N;NC;;Renouvellement;2005-11-01;2024-11-06;2025-10-31;139412 00 000;2005-11-01;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;Direction générale de la gestion du territoire public;
RL;Canton Pohénégamook, Rang I, Lot 3;
DA;BAIL;Bail;139412 00 000;2005-11-01;
DC;16;234992;142;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N;NC;;Renouvellement;2009-12-01;2024-12-20;2025-11-30;139411-00-000;2009-12-01;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;Secteur des opérations régionales;
RL;Canton Pohénégamook, Rang I, Lot 3;
DA;BAIL;Bail;139411 00 000;2009-12-01;
DC;17;2250775;142;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N;NC;Bail de villégiature privée;Renouvellement;2020-07-01;2024-07-19;2025-06-30;139408-00-000;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 000 764 Municipalité de Pohénégamook Secteur du lac des Roches;
DA;BAIL;Bail;139408-00-000;2020-07-01;
DC;18;1216995;142;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N;NC;;Renouvellement;2013-12-01;2024-12-20;2025-11-30;139410-00-000;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 3, Rang 1, Canton Pohénégamook, municipalité de Pohénégamook. Secteur du lac des Roches. X Dms: -69° 25' 41.693 Y Dms: 47° 31' 4.484 ;
DA;BAIL;Bail;139410-00-000;2013-12-01;
DC;19;2873768;142;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N;NC;139407-00-000;Renouvellement;2024-01-01;2025-02-18;2025-12-31;139407-00-000;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Terrain non cadastré, Canton Pohénégamook, Rang I, partie du lot 78;
DA;BAIL;Bail;139407-00-000;2024-01-01;
DC;20;51244;142;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N;NC;;Renouvellement;2005-09-01;2024-10-22;2025-08-31;139409 00 000;2005-09-01;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;;;
RL;Canton Pohénégamook, Rang I, Lot 3;
DA;BAIL;Bail;139409 00 000;2005-09-01;
DC;21;2972085;142;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N;NC;;Renouvellement;2022-04-01;2024-10-22;2025-03-31;LIT-023;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 5 999 724 - P, Cadastre du Québec Avant : lot 36, Rang VII, Canton Pohénégamook Bloc TPI Pohénégamook;
DA;BAIL;Bail;LIT-023;2022-04-01;
DC;22;16137;142;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N;NC;;Renouvellement;1998-02-01;2025-02-18;2026-01-31;103313-00-000;1998-02-01;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;;;
RL;Canton Pohénégamook, Rang II, Lot 2;
DA;BAIL;Bail;103313 00 000;1998-02-01;
DC;23;16338;142;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N;NC;;Renouvellement;1998-02-01;2025-02-18;2026-01-31;103318-00-000;1998-02-01;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;;;
RL;Canton Pohénégamook, Rang II, Lot 2;
DA;BAIL;Bail;103318 00 000;1998-02-01;
DC;24;45212;142;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N;NC;;Renouvellement;1998-02-01;2025-02-18;2026-01-31;103316-00-000;1998-02-01;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;;;
RL;Canton Pohénégamook, Rang II, Lot 2;
RL;Canton Pohénégamook, Rang II, Lot 3;
DA;BAIL;Bail;103316 00 000;1998-02-01;
DC;25;3026185;142;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N;NC;;Création;2024-10-01;2025-02-04;2025-09-30;103314-00-000;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Partie du lot 3, Rang II, Canton Pohénégamook Ville de Pohénégamook, secteur du lac des Roches;
DA;BAIL;Bail;103314-00-000;2024-10-01;
DC;26;2873777;142;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N;NC;103317-00-000;Renouvellement;2023-02-01;2025-02-18;2026-01-31;103317-00-000;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Terrain non cadastré, Canton Pohénégamook, Rang I, partie du lot 3 Secteur du lac des Roches Municipalité de Pohénégamook;
DA;BAIL;Bail;103317-00-000;2023-02-01;
DC;27;1794139;142;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N;NC;Transfert de Paul Morin Numéro RDE: 16339;Renouvellement;2017-02-01;2025-02-18;2026-01-31;103319-00-000;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Partie du lot 4, Rang I, Canton Pohénégamook Municipalité de Pohénégamook, MRC de Témiscouata Coordonnées centrales: -69° 25' 31, 47° 31' 7.6 ;
DA;BAIL;Bail;103319-00-000;2017-02-01;
DC;28;16336;142;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N;NC;;Renouvellement;1998-02-01;2025-02-18;2026-01-31;103315-00-000;1998-02-01;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;;;
RL;Canton Pohénégamook, Rang I, Lot 4;
DA;BAIL;Bail;103315 00 000;1998-02-01;
DC;29;280814;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation d'aménagement de sentiers pédestres, de raquettes, de ski de fond et vélo, et ce sur une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Ce droit s'applique sur une lisière de terre du domaine de l'État, d'une largeur uniforme de 2 mètres sur une longueur approximative de 11,1 kilomètres. ;Amendement;2015-10-01;2016-05-12;2025-09-30;10880100000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;Le fonds servant est constitué d'une partie : du lot 39 du rang III; des lots 39 à 41 du rang IV; des lots 35, 36, 39, 40, 41 du rang V; des lots 35 à 41 du rang VI; des lots 41, 42 du rang VI. Le tout dans le canton de Pohénégamook.;
DA;CONV;Convention;13722500000;2006-11-20;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;10880100000;2015-09-21;
DC;30;280814;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation d'aménagement de sentiers pédestres, de raquettes, de ski de fond et vélo, et ce sur une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Ce droit s'applique sur une lisière de terre du domaine de l'État, d'une largeur uniforme de 2 mètres sur une longueur approximative de 11,1 kilomètres. ;Amendement;2015-10-01;2016-05-12;2025-09-30;10880100000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;Le fonds servant est constitué d'une partie : du lot 39 du rang III; des lots 39 à 41 du rang IV; des lots 35, 36, 39, 40, 41 du rang V; des lots 35 à 41 du rang VI; des lots 41, 42 du rang VI. Le tout dans le canton de Pohénégamook.;
DA;CONV;Convention;13722500000;2006-11-20;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;10880100000;2015-09-21;
DC;31;280814;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation d'aménagement de sentiers pédestres, de raquettes, de ski de fond et vélo, et ce sur une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Ce droit s'applique sur une lisière de terre du domaine de l'État, d'une largeur uniforme de 2 mètres sur une longueur approximative de 11,1 kilomètres. ;Amendement;2015-10-01;2016-05-12;2025-09-30;10880100000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;Le fonds servant est constitué d'une partie : du lot 39 du rang III; des lots 39 à 41 du rang IV; des lots 35, 36, 39, 40, 41 du rang V; des lots 35 à 41 du rang VI; des lots 41, 42 du rang VI. Le tout dans le canton de Pohénégamook.;
DA;CONV;Convention;13722500000;2006-11-20;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;10880100000;2015-09-21;
DC;32;3001425;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;;Création;2024-11-01;2024-12-04;2034-10-31;00411224901;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité de la MINISTRE, d'une largeur moyenne de 8,00 mètres sur une longueur approximative de 9 173,00 mètres;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;00411224901;2024-11-01;
DC;33;3001425;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;;Création;2024-11-01;2024-12-04;2034-10-31;00411224901;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité de la MINISTRE, d'une largeur moyenne de 8,00 mètres sur une longueur approximative de 9 173,00 mètres;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;00411224901;2024-11-01;
DC;34;3001425;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;;Création;2024-11-01;2024-12-04;2034-10-31;00411224901;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité de la MINISTRE, d'une largeur moyenne de 8,00 mètres sur une longueur approximative de 9 173,00 mètres;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;00411224901;2024-11-01;
DC;35;3002018;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;autorisation d'aménager un sentier de motoneige sur le terrain demandé;Création;2024-11-01;2024-12-05;2034-10-31;00411024901;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité de la MINISTRE, d'une largeur moyenne de 8,00 mètres sur une longueur approximative de 6500,00 mètres;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;00411024901;;
DC;36;3002018;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;autorisation d'aménager un sentier de motoneige sur le terrain demandé;Création;2024-11-01;2024-12-05;2034-10-31;00411024901;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité de la MINISTRE, d'une largeur moyenne de 8,00 mètres sur une longueur approximative de 6500,00 mètres;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;00411024901;;
DC;37;3002018;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;autorisation d'aménager un sentier de motoneige sur le terrain demandé;Création;2024-11-01;2024-12-05;2034-10-31;00411024901;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité de la MINISTRE, d'une largeur moyenne de 8,00 mètres sur une longueur approximative de 6500,00 mètres;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;00411024901;;
DC;38;3002018;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;autorisation d'aménager un sentier de motoneige sur le terrain demandé;Création;2024-11-01;2024-12-05;2034-10-31;00411024901;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité de la MINISTRE, d'une largeur moyenne de 8,00 mètres sur une longueur approximative de 6500,00 mètres;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;00411024901;;
DC;39;3002018;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;autorisation d'aménager un sentier de motoneige sur le terrain demandé;Création;2024-11-01;2024-12-05;2034-10-31;00411024901;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité de la MINISTRE, d'une largeur moyenne de 8,00 mètres sur une longueur approximative de 6500,00 mètres;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;00411024901;;
DC;40;3002018;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;autorisation d'aménager un sentier de motoneige sur le terrain demandé;Création;2024-11-01;2024-12-05;2034-10-31;00411024901;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité de la MINISTRE, d'une largeur moyenne de 8,00 mètres sur une longueur approximative de 6500,00 mètres;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;00411024901;;
DC;41;3002018;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;autorisation d'aménager un sentier de motoneige sur le terrain demandé;Création;2024-11-01;2024-12-05;2034-10-31;00411024901;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité de la MINISTRE, d'une largeur moyenne de 8,00 mètres sur une longueur approximative de 6500,00 mètres;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;00411024901;;
DC;42;3002018;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;autorisation d'aménager un sentier de motoneige sur le terrain demandé;Création;2024-11-01;2024-12-05;2034-10-31;00411024901;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité de la MINISTRE, d'une largeur moyenne de 8,00 mètres sur une longueur approximative de 6500,00 mètres;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;00411024901;;
DC;43;3002018;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;autorisation d'aménager un sentier de motoneige sur le terrain demandé;Création;2024-11-01;2024-12-05;2034-10-31;00411024901;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité de la MINISTRE, d'une largeur moyenne de 8,00 mètres sur une longueur approximative de 6500,00 mètres;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;00411024901;;
DC;44;3002018;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;autorisation d'aménager un sentier de motoneige sur le terrain demandé;Création;2024-11-01;2024-12-05;2034-10-31;00411024901;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité de la MINISTRE, d'une largeur moyenne de 8,00 mètres sur une longueur approximative de 6500,00 mètres;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;00411024901;;
DC;45;3002018;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;autorisation d'aménager un sentier de motoneige sur le terrain demandé;Création;2024-11-01;2024-12-05;2034-10-31;00411024901;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité de la MINISTRE, d'une largeur moyenne de 8,00 mètres sur une longueur approximative de 6500,00 mètres;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;00411024901;;
DC;46;280713;115;Droit de passage;;;Droit;N;NC;Droit de passage à des fins de sentier de motoneige, sur une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Ce droit s'applique sur une lisière de terre du domaine de l'État, d'une largeur uniforme de 6 mètres sur une longueur approximative 4320 mètres, soit les parties aménagées en sentier en dehors des chemins forestiers. Sur les chemin forestiers, aucune autorisation n'est émise.;Renouvellement;2006-12-01;2016-12-06;2026-11-30;9595100000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Le fonds servant est constitué d'une partie des lots : 1 à 6 et 23 du rang B, 17 du rang V, 17 et 18 du rang VI, 35 à 38 du rang VII, 40 et 41 du rang VIII du canton de Parke et les lots A, B, C, F du rang I du canton de Pohénégamook.;
DA;CONV;Convention;9595100000;2006-12-29;
DA;DOAU;Document d'autorisation;9595100000;2016-10-28;
DC;47;280713;115;Droit de passage;;;Droit;N;NC;Droit de passage à des fins de sentier de motoneige, sur une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Ce droit s'applique sur une lisière de terre du domaine de l'État, d'une largeur uniforme de 6 mètres sur une longueur approximative 4320 mètres, soit les parties aménagées en sentier en dehors des chemins forestiers. Sur les chemin forestiers, aucune autorisation n'est émise.;Renouvellement;2006-12-01;2016-12-06;2026-11-30;9595100000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Le fonds servant est constitué d'une partie des lots : 1 à 6 et 23 du rang B, 17 du rang V, 17 et 18 du rang VI, 35 à 38 du rang VII, 40 et 41 du rang VIII du canton de Parke et les lots A, B, C, F du rang I du canton de Pohénégamook.;
DA;CONV;Convention;9595100000;2006-12-29;
DA;DOAU;Document d'autorisation;9595100000;2016-10-28;
DC;48;280713;115;Droit de passage;;;Droit;O;NC;Droit de passage à des fins de sentier de motoneige, sur une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Ce droit s'applique sur une lisière de terre du domaine de l'État, d'une largeur uniforme de 6 mètres sur une longueur approximative 4320 mètres, soit les parties aménagées en sentier en dehors des chemins forestiers. Sur les chemin forestiers, aucune autorisation n'est émise.;Renouvellement;2006-12-01;2016-12-06;2026-11-30;9595100000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Le fonds servant est constitué d'une partie des lots : 1 à 6 et 23 du rang B, 17 du rang V, 17 et 18 du rang VI, 35 à 38 du rang VII, 40 et 41 du rang VIII du canton de Parke et les lots A, B, C, F du rang I du canton de Pohénégamook.;
DA;CONV;Convention;9595100000;2006-12-29;
DA;DOAU;Document d'autorisation;9595100000;2016-10-28;
DC;49;803695;115;Droit de passage;;;Droit;O;NC;Sentier Motoneige de 12.4km par 6m de large;Renouvellement;2002-09-26;2013-01-17;2022-09-30;139314-00-000 (LIT-067);;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;;;
RL;Partie non-divisée du canton d'Armand; lots 48 à 60 du rang VI du canton de Pohénégamook; lots 41 à 48 du rang VII du canton de Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;139314-00-000 (LIT-067);2002-08-20;
DC;50;803700;115;Droit de passage;;;Droit;O;NC;Piste cyclable d'une largeur de 10m en 2 sections de 1980m et 645m de long.;Renouvellement;2006-11-20;2017-02-28;2026-11-19;LIT-025;137225-00-000;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Les lots 1 à 5 du rang V du canton Escourt et les lots 35 et 36 du rang VII du canton Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-025 (137225-00-000);2007-02-15;
DC;51;510580;142;Location;;;Droit;N;NC;;Renouvellement;1996-08-01;2024-04-30;2025-07-31;4121-02-94-0103;7734;380;Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État;;;
RL;En front de: Cadastre; Pohénégamook, Canton de; Rang 10; 24-A-4;
RL;En front de: Cadastre; Pohénégamook, Canton de; Rang 10; 27-1;
DA;BAIL;Bail;9697-25;1996-08-01;
DC;52;510580;142;Location;;;Droit;N;NC;;Renouvellement;1996-08-01;2024-04-30;2025-07-31;4121-02-94-0103;7734;380;Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État;;;
RL;En front de: Cadastre; Pohénégamook, Canton de; Rang 10; 24-A-4;
RL;En front de: Cadastre; Pohénégamook, Canton de; Rang 10; 27-1;
DA;BAIL;Bail;9697-25;1996-08-01;
DC;53;510580;142;Location;;;Droit;N;NC;;Renouvellement;1996-08-01;2024-04-30;2025-07-31;4121-02-94-0103;7734;380;Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État;;;
RL;En front de: Cadastre; Pohénégamook, Canton de; Rang 10; 24-A-4;
RL;En front de: Cadastre; Pohénégamook, Canton de; Rang 10; 27-1;
DA;BAIL;Bail;9697-25;1996-08-01;
DC;54;510580;142;Location;;;Droit;N;NC;;Renouvellement;1996-08-01;2024-04-30;2025-07-31;4121-02-94-0103;7734;380;Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État;;;
RL;En front de: Cadastre; Pohénégamook, Canton de; Rang 10; 24-A-4;
RL;En front de: Cadastre; Pohénégamook, Canton de; Rang 10; 27-1;
DA;BAIL;Bail;9697-25;1996-08-01;
DC;55;1908160;218;Permis pour la récolte de bois aux fins d'approvisionnement d'une usine de transformation du bois;;;Droit;O;NC;Inscriptions multiples Permis de récolte aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU) s'exerçant sur l'unité d'aménagement (UA) portant le numéro 011-71. Important : Les PRAU s'exerçant sur plus d'une UA font l'objet de plusieurs inscriptions. Ce droit s'applique sur le territoire forestier du domaine de l'État excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du MERN et du MFFP. Les territoires forestiers résiduels, les forêts de proximité, les forêts d'expérimentation hors unité d'aménagement, les forêts d'enseignement et de recherche, la station forestière, les refuges biologiques, les écosystèmes forestiers exceptionnels, les parcs et les réserves de parc nationaux du Québec et du Canada, les habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable de même que les réserves écologiques, aquatiques e
RL;Unité d'aménagement (UA) portant le numéro 011-71. Cette représentation géométrique correspond au périmètre extérieur de l'UA et provient de la couche des subdivisions territoriales forestières (STF). ;
DA;PERM;Permis;Voir la section des Titulaires;;
DC;56;151454;146;Mise à la disposition d'immeubles en faveur d'Hydro-Québec;;;Droit;O;NC;Mont-bleu, télécommunications, canton de Pohénégamook;Délégation de la gestion des droits et contraintes déjà émis;;2017-10-27;;9240.0030 ;28890-00-259;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'expertise et des transferts;;
RL;La parcelle 1 du lot 35, rang 1 de l'arpentage primitif du canton de Pohénégamook, et la parcelle 1 du lot 26, rang VIII de l'arpentage primitif du canton de Parke. ;
DA;MIDI;Mise à la disposition;63-T ;1984-09-06;
DA;DECR;Décret;1992-83 ;1983-09-28;
DC;57;633102;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011609 ;Renouvellement;2020-12-04;2021-01-05;2025-12-31;011609;Unité de gestion 011;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 49 à 53 et 56 à 59 rang III, partie des lots 45 à 54, rang IV et partie des lots 45 à 55, rang V, canton Pohénégamook.;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005707;2020-12-04;
DC;58;633102;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011609 ;Renouvellement;2020-12-04;2021-01-05;2025-12-31;011609;Unité de gestion 011;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 49 à 53 et 56 à 59 rang III, partie des lots 45 à 54, rang IV et partie des lots 45 à 55, rang V, canton Pohénégamook.;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005707;2020-12-04;
DC;59;633102;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011609 ;Renouvellement;2020-12-04;2021-01-05;2025-12-31;011609;Unité de gestion 011;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 49 à 53 et 56 à 59 rang III, partie des lots 45 à 54, rang IV et partie des lots 45 à 55, rang V, canton Pohénégamook.;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005707;2020-12-04;
DC;60;633102;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011609 ;Renouvellement;2020-12-04;2021-01-05;2025-12-31;011609;Unité de gestion 011;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 49 à 53 et 56 à 59 rang III, partie des lots 45 à 54, rang IV et partie des lots 45 à 55, rang V, canton Pohénégamook.;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005707;2020-12-04;
DC;61;633102;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011609 ;Renouvellement;2020-12-04;2021-01-05;2025-12-31;011609;Unité de gestion 011;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 49 à 53 et 56 à 59 rang III, partie des lots 45 à 54, rang IV et partie des lots 45 à 55, rang V, canton Pohénégamook.;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005707;2020-12-04;
DC;62;633125;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011616 ;Renouvellement;2020-12-04;2021-01-05;2025-12-31;011616;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 45 à 47, rang V, partie des lots 37 à 39, partie des lots 41 à 47 rang VI et partie des lots 44 à 46 rang VII, canton Pohénégamook.;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005710;2020-12-04;
DC;63;633125;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011616 ;Renouvellement;2020-12-04;2021-01-05;2025-12-31;011616;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 45 à 47, rang V, partie des lots 37 à 39, partie des lots 41 à 47 rang VI et partie des lots 44 à 46 rang VII, canton Pohénégamook.;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005710;2020-12-04;
DC;64;633068;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011451 ;Renouvellement;2021-12-06;2021-12-17;2026-12-31;011451;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 18 à 22, rang II, canton Pohénégamook.;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005924;2021-12-06;
DC;65;633068;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011451 ;Renouvellement;2021-12-06;2021-12-17;2026-12-31;011451;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 18 à 22, rang II, canton Pohénégamook.;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005924;2021-12-06;
DC;66;2787206;190;Réserve de superficie pour un projet éolien;;;Droit;O;NC;Réserve de superficie pour le projet éolien Pohénégamook - Picard - Saint-Antonin - Wolastokuk (PPSW);Création;2023-08-01;2023-08-29;2024-07-31;003270-23-901;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Le fonds servant est constitué de la partie non divisée et des lots 1 à 10 du rang E, 1 à 17 du rang I, 1 à 17 et 20 à 23 du rang II, 32 du rang X et 30 à 32 du rang XI du canton d'Armand, de la partie non divisée et des lots 1 à 39 du rang V, 1 à 39 du rang VI, 1 à 38 du rang VII et 1 à 37 du rang VIII du canton de Parke, des lots 36 à 60 du Rang I, 42 à 60 du rang II, 38 à 60 du rang III, 38 à 39 du rang IV, 44 à 60 du rang V, 47 à 60 du rang VI et 48 à 60 du rang VII du canton de Pohénégamook, des 39 à 56 du rang IX, 18 à 27 du rang sud Chemin Témiscouata, 45 à 56 du rang VIII, 33 à 56 du Rang X, 35 à 56 du rang XI et 38 à 56 du rang XII du Canton de Whitworth, des lots 1 à 6 et A à F du rang VI et 1 à 5 et A à F du canton d'Estcourt. ;
DA;CONV;Convention;003270-23-901;2023-08-02;
DC;67;2481783;192;Claim;;;Droit;O;NC;Claim désigné;Création;2022-03-24;2022-03-24;2025-03-23;CDC;2643136;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;21N11 X 0004 0034 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1856549;2022-03-24;
DC;68;2481784;192;Claim;;;Droit;O;NC;Claim désigné;Création;2022-03-24;2022-03-24;2025-03-23;CDC;2643137;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;21N11 X 0004 0035 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1856549;2022-03-24;
DC;69;631999;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011417 ;Renouvellement;2022-11-29;2023-01-31;2027-12-31;011417;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 15 à 17 et partie des lots 20 à 22, rang I, canton Pohénégamook.;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006217;2022-11-29;
DC;70;2762738;192;Claim;;;Droit;O;NC;Claim désigné;Création;2023-07-05;2023-07-06;2026-07-04;CDC;2776842;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;21N06 X 0029 0013 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1923626;2023-07-05;
DC;71;633142;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011639 ;Amendement;2022-09-27;2022-12-14;2025-12-31;011639;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 32 à 37, rang II et partie des lots 29 à 37, rang III, canton Pohénégamook.;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005781;2022-09-27;
DC;72;633142;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011639 ;Amendement;2022-09-27;2022-12-14;2025-12-31;011639;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 32 à 37, rang II et partie des lots 29 à 37, rang III, canton Pohénégamook.;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005781;2022-09-27;
DC;73;633088;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011515 ;Amendement;2024-09-04;2024-09-06;2028-12-31;011515;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 5 à 10 et du lot 13, rang I et partie des lots 4 à 7, rang II, canton de Pohénégamook;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006468;2024-09-04;
DC;74;633088;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011515 ;Amendement;2024-09-04;2024-09-06;2028-12-31;011515;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 5 à 10 et du lot 13, rang I et partie des lots 4 à 7, rang II, canton de Pohénégamook;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006468;2024-09-04;
DC;75;633092;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011524 ;Amendement;2024-05-23;2024-09-03;2028-12-31;011524;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL; Partie des lots 6 à 8, rang III, canton de Pohénégamook;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006469;2024-05-23;
DC;76;2940080;192;Claim;;;Droit;O;NC;Claim désigné;Création;2024-07-03;2024-07-25;2027-07-02;CDC;2832433;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;21N11 X 0001 0030 1;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-07-03;
DC;77;1908031;217;Garantie d'approvisionnement (GA);;;Droit;O;NC;Inscriptions multiples Garanties d'approvisionnement (GA) de la région d'application des garanties d'approvisionnement (RGA) du Bas-Saint-Laurent. Important : Les GA s'exerçant sur plus d'une RGA font l'objet de plusieurs inscriptions. Ce droit s'applique sur le territoire forestier du domaine de l'État excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du MERN et du MFFP. Les territoires forestiers résiduels, les forêts de proximité, les forêts d'expérimentation hors unité d'aménagement, les forêts d'enseignement et de recherche, la station forestière, les refuges biologiques, les écosystèmes forestiers exceptionnels, les parcs et les réserves de parc nationaux du Québec et du Canada, les habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable de même que les réserves écologiques, aquatiques et de biodiversité sont également à exclure de la représentation géométrique. ;Renouvellement;202
RL;Région d'application des garanties d'approvisionnement du Bas-Saint-Laurent (unités d'aménagement 011-71 et 012-72). Cette représentation géométrique correspond au périmètre extérieur de la région d'application et provient de la couche des subdivisions territoriales forestières (STF). ;
DA;CONT;Contrat;Voir la section des titulaires;;
DC;78;2914505;192;Claim;;;Droit;O;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825845;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;21N11 X 0015 0022 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972293;2024-04-18;
DC;79;2914507;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825842;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;21N11 X 0014 0023 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972293;2024-04-18;
DC;80;2914511;192;Claim;;;Droit;O;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825851;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;21N11 X 0016 0024 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972293;2024-04-18;
DC;81;2914513;192;Claim;;;Droit;O;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825846;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;21N11 X 0015 0023 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972293;2024-04-18;
DC;82;2914523;192;Claim;;;Droit;O;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825850;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;21N11 X 0016 0023 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972293;2024-04-18;
DC;83;2914529;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825843;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;21N11 X 0014 0024 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972293;2024-04-18;
DC;84;2914532;192;Claim;;;Droit;O;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825841;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;21N11 X 0014 0022 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972293;2024-04-18;
DC;85;2914533;192;Claim;;;Droit;O;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825840;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;21N11 X 0014 0021 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972293;2024-04-18;
DC;86;2914534;192;Claim;;;Droit;O;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825847;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;21N11 X 0015 0024 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972293;2024-04-18;
DC;87;803716;142;Location;051;Fins d'activités récréatives, sportives ou éducatives pour un usage communautaire sans but lucratif;Droit;N;NC;Terrain à des fins éducatifs;Renouvellement;1991-03-01;2024-03-12;2025-02-28;LIT-018;136176-00-000;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;;;
RL;Canton de Pohénégamook, Rang VII, Lot 36-1;
DA;BAIL;Bail;LIT-018 (136176-00-000);1992-08-20;
DC;88;633100;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011606 ;Renouvellement;2024-01-09;2024-01-26;2028-12-31;011606;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 31 à 34, rang III et rang IV, canton de Pohénégamook;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006497;2024-01-09;
DC;89;633100;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011606 ;Renouvellement;2024-01-09;2024-01-26;2028-12-31;011606;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 31 à 34, rang III et rang IV, canton de Pohénégamook;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006497;2024-01-09;
DC;90;633132;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011625 ;Amendement;2024-10-23;2024-10-31;2027-12-31;011625;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 38 à 48, rang IV, partie des lots 39 à 45, rang V et partie des lots 38 à 45, rang VI, canton de Pohénégamook;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006253;2024-10-23;
DC;91;633132;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011625 ;Amendement;2024-10-23;2024-10-31;2027-12-31;011625;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 38 à 48, rang IV, partie des lots 39 à 45, rang V et partie des lots 38 à 45, rang VI, canton de Pohénégamook;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006253;2024-10-23;
DC;92;633132;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011625 ;Amendement;2024-10-23;2024-10-31;2027-12-31;011625;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 38 à 48, rang IV, partie des lots 39 à 45, rang V et partie des lots 38 à 45, rang VI, canton de Pohénégamook;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006253;2024-10-23;
DC;93;633132;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011625 ;Amendement;2024-10-23;2024-10-31;2027-12-31;011625;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 38 à 48, rang IV, partie des lots 39 à 45, rang V et partie des lots 38 à 45, rang VI, canton de Pohénégamook;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006253;2024-10-23;
DC;94;633132;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011625 ;Amendement;2024-10-23;2024-10-31;2027-12-31;011625;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 38 à 48, rang IV, partie des lots 39 à 45, rang V et partie des lots 38 à 45, rang VI, canton de Pohénégamook;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006253;2024-10-23;
DC;95;633132;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011625 ;Amendement;2024-10-23;2024-10-31;2027-12-31;011625;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 38 à 48, rang IV, partie des lots 39 à 45, rang V et partie des lots 38 à 45, rang VI, canton de Pohénégamook;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006253;2024-10-23;
DC;96;633132;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011625 ;Amendement;2024-10-23;2024-10-31;2027-12-31;011625;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 38 à 48, rang IV, partie des lots 39 à 45, rang V et partie des lots 38 à 45, rang VI, canton de Pohénégamook;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006253;2024-10-23;
DC;97;633132;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011625 ;Amendement;2024-10-23;2024-10-31;2027-12-31;011625;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 38 à 48, rang IV, partie des lots 39 à 45, rang V et partie des lots 38 à 45, rang VI, canton de Pohénégamook;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006253;2024-10-23;
DC;98;2893745;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821566;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;21N06 X 0030 0014 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;99;2893747;192;Claim;;;Droit;O;NC;Claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821565;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;21N06 X 0030 0011 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;100;2893781;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821602;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;21N11 X 0001 0012 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;101;2893783;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821603;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;21N11 X 0001 0015 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;102;2893786;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821609;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;21N11 X 0002 0017 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;103;2893788;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821610;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;21N11 X 0002 0018 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;104;2893789;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821611;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;21N11 X 0002 0019 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;105;2893791;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821608;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;21N11 X 0002 0016 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;106;2893792;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821607;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;21N11 X 0002 0013 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;107;2893796;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821620;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;21N11 X 0003 0015 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;108;2893799;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821619;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;21N11 X 0003 0014 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;109;2893801;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821622;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;21N11 X 0003 0017 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;110;2893802;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821621;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;21N11 X 0003 0016 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;111;2893803;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821624;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;21N11 X 0003 0019 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;112;2893807;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821623;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;21N11 X 0003 0018 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;113;2893808;192;Claim;;;Droit;O;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821625;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;21N11 X 0003 0033 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;114;2893809;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821633;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;21N11 X 0004 0032 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;115;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;O;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;116;633139;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011634 ;Amendement;2024-02-19;2024-02-28;2027-12-31;011634;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 50 à 53 rang V et partie des lots 49 à 60, rang VI, canton de Pohénégamook;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006256;2024-02-19;
DC;117;633139;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011634 ;Amendement;2024-02-19;2024-02-28;2027-12-31;011634;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 50 à 53 rang V et partie des lots 49 à 60, rang VI, canton de Pohénégamook;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006256;2024-02-19;
DC;118;2247834;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011643;Renouvellement;2024-11-28;2024-12-18;2029-12-31;011643;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;
RL;Partie des lots 57 à 60 rang II, partie des lots 57 à 60 rang III, partie des lots 54 à 60 rang IV du canton de Pohénégamook et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;PERM;Permis;1006718;2024-11-28;
DC;119;2247834;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011643;Renouvellement;2024-11-28;2024-12-18;2029-12-31;011643;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;
RL;Partie des lots 57 à 60 rang II, partie des lots 57 à 60 rang III, partie des lots 54 à 60 rang IV du canton de Pohénégamook et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;PERM;Permis;1006718;2024-11-28;
DC;120;2247834;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011643;Renouvellement;2024-11-28;2024-12-18;2029-12-31;011643;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;
RL;Partie des lots 57 à 60 rang II, partie des lots 57 à 60 rang III, partie des lots 54 à 60 rang IV du canton de Pohénégamook et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;PERM;Permis;1006718;2024-11-28;
DC;121;2247834;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011643;Renouvellement;2024-11-28;2024-12-18;2029-12-31;011643;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;

RL;;Partie des lots 57 à 60 rang II, partie des lots 57 à 60 rang III, partie des lots 54 à 60 rang IV du canton de Pohénégamook et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;PERM;Permis;1006718;2024-11-28;
DC;122;2247834;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;;Droit;N;NC;Érablière no 011643;Renouvellement;2024-11-28;2024-12-18;2029-12-31;011643;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;
RL;;Partie des lots 57 à 60 rang II, partie des lots 57 à 60 rang III, partie des lots 54 à 60 rang IV du canton de Pohénégamook et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;PERM;Permis;1006718;2024-11-28;
DC;123;2247834;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;;Droit;N;NC;Érablière no 011643;Renouvellement;2024-11-28;2024-12-18;2029-12-31;011643;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;
RL;;Partie des lots 57 à 60 rang II, partie des lots 57 à 60 rang III, partie des lots 54 à 60 rang IV du canton de Pohénégamook et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;PERM;Permis;1006718;2024-11-28;
DC;124;2247834;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;;Droit;N;NC;Érablière no 011643;Renouvellement;2024-11-28;2024-12-18;2029-12-31;011643;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;
RL;;Partie des lots 57 à 60 rang II, partie des lots 57 à 60 rang III, partie des lots 54 à 60 rang IV du canton de Pohénégamook et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;PERM;Permis;1006718;2024-11-28;
DC;125;2247834;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;;Droit;N;NC;Érablière no 011643;Renouvellement;2024-11-28;2024-12-18;2029-12-31;011643;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;
RL;;Partie des lots 57 à 60 rang II, partie des lots 57 à 60 rang III, partie des lots 54 à 60 rang IV du canton de Pohénégamook et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;PERM;Permis;1006718;2024-11-28;
DC;126;2247834;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;;Droit;N;NC;Érablière no 011643;Renouvellement;2024-11-28;2024-12-18;2029-12-31;011643;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;
RL;;Partie des lots 57 à 60 rang II, partie des lots 57 à 60 rang III, partie des lots 54 à 60 rang IV du canton de Pohénégamook et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;PERM;Permis;1006718;2024-11-28;
DC;127;633137;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;;Droit;N;NC;Érablière no 011631 ;Amendement;2024-11-04;2024-12-02;2026-12-31;011631;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;;Partie des lots 59 et 60, rang V, partie des lots 58 à 60 rang VI, canton de Pohénégamook et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005945;2024-11-04;
DC;128;632011;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;;Droit;N;NC;Érablière no 011432 ;Amendement;2024-10-24;2024-11-15;2026-12-31;011432;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;;Partie des lots 27 à 32, rang I et partie des lots 18 à 20, rang II, canton de Pohénégamook;
DA;PERM;Permis;1005919;2024-10-24;
DC;129;632011;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;;Droit;N;NC;Érablière no 011432 ;Amendement;2024-10-24;2024-11-15;2026-12-31;011432;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;;Partie des lots 27 à 32, rang I et partie des lots 18 à 20, rang II, canton de Pohénégamook;
DA;PERM;Permis;1005919;2024-10-24;
DC;130;2900727;192;Claim;;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-03-24;2024-03-25;2027-03-23;CDC;2823246;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0007 0027 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972292;2024-03-24;
DC;131;2900728;192;Claim;;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-03-24;2024-03-25;2027-03-23;CDC;2823248;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0008 0025 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972292;2024-03-24;
DC;132;2900729;192;Claim;;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-03-24;2024-03-25;2027-03-23;CDC;2823251;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0008 0028 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972292;2024-03-24;
DC;133;2900731;192;Claim;;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-03-24;2024-03-25;2027-03-23;CDC;2823247;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0007 0028 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972292;2024-03-24;
DC;134;2900732;192;Claim;;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-03-24;2024-03-25;2027-03-23;CDC;2823245;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0007 0026 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972292;2024-03-24;
DC;135;2900734;192;Claim;;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-03-24;2024-03-25;2027-03-23;CDC;2823253;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0009 0027 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972292;2024-03-24;
DC;136;2900735;192;Claim;;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-03-24;2024-03-25;2027-03-23;CDC;2823252;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0009 0026 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972292;2024-03-24;
DC;137;2900737;192;Claim;;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-03-24;2024-03-25;2027-03-23;CDC;2823249;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0008 0026 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972292;2024-03-24;
DC;138;2900739;192;Claim;;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-03-24;2024-03-25;2027-03-23;CDC;2823250;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0008 0027 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972292;2024-03-24;
DC;139;2900740;192;Claim;;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-03-24;2024-03-25;2027-03-23;CDC;2823254;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0009 0028 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972292;2024-03-24;
DC;140;468616;142;Location;;;;Droit;N;NC;;Renouvellement;1990-09-01;2024-05-30;2025-08-31;4121-02-56-0674;6169;380;Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État;;;
RL;;En front de: Cadastre; Pohénégamook, Canton de; Rang 11; 20A-7;
DA;BAIL;Bail;9091-150;1990-09-01;
DC;141;4086;171;Site archéologique connu;;;;Contrainte;N;CO;amérindien préhistorique archaïque;Création;1964-07-01;2005-10-11;;CiEh-1;;;10;Ministère de la Culture et des Communications;Direction générale du patrimoine et des institutions muséales;;;
DA;RAPO;Rapport;388;;
DC;142;4087;171;Site archéologique connu;;;;Contrainte;N;CO;amérindien préhistorique archaïque;Création;1964-07-01;2005-10-11;;CiEh-2;;;10;Ministère de la Culture et des Communications;Direction générale du patrimoine et des institutions muséales;;;
DA;RAPO;Rapport;388;;
DC;143;8443;171;Site archéologique connu;;;;Contrainte;N;CO;amérindien préhistorique;Création;1964-07-01;2005-10-12;;CjEh-1;;;10;Ministère de la Culture et des Communications;Direction générale du patrimoine et des institutions muséales;;;
DA;RAPO;Rapport;388;;
DC;144;762819;130;Habitat faunique - Aire de confinement du cerf de Virginie;;;;Contrainte;O;NC;Aire de confinement du cerf de Virginie
Famille ou animal visé : Cerf de Virginie
No habitat : 06-01-9118-1993
Année d'inventaire : 1993
Superficie approximative : 26,4 km2;Amendement;2011-07-28;2016-03-15;;06-01-9118;;380;Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;Secteur de la faune et des parcs;Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;Secteur Faune Québec;
RL;;Toponyme : DU LAC POHENEGAMOOK
Région administrative : Bas-Saint-Laurent;
DA;AVIS;Avis;G.O.Q., 13 juillet 2011, 143e année, no 28, partie 2, pages 3017 et suivantes.;2011-07-13;
DA;AVIS;Avis;G.O.Q., 2015-05-27, 147e année, no 21, partie 2, # 06-01-9118, eff: 2015-06-11.;2015-05-27;
DC;145;1924142;219;Entente de délégation de gestion (ED);;;;Contrainte;O;NC;Titulaire: La Première Nation Malécite de Viger Territoire forestier résiduel (TFR) no 011-001;Création;2018-04-01;2018-04-27;2023-03-31;Entente de délégation no 1006;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des forêts;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des forêts;
DA;ENTE;Entente;No 1006;;
DC;146;40806;125;Écosystème forestier exceptionnel ;;;;Contrainte;N;NC;Forêt rare du Lac-Morrisson;Amendement;2003-09-21;2018-01-23;;2003_668;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des forêts;;;
RL;;Forêt rare du Lac-Morrisson;
DA;DEMI;Décision ministérielle;Classement de neuf EFE dans le Bas-Saint-Laurent;2003-09-21;
DA;ENTE;Entente;Entente administrative entre le secteur des forêts et Forêt Québec;2006-10-26;
DA;DEMI;Décision ministérielle;Décision d'agrandissement d'un EFE dans le Bas St-Laurent ;2009-06-16;
DA;DEMI;Décision ministérielle;Modification des limites d'un écosystème forestier exceptionnel ;2017-12-08;
DC;147;40806;125;Écosystème forestier exceptionnel ;;;;Contrainte;N;NC;Forêt rare du Lac-Morrisson;Amendement;2003-09-21;2018-01-23;;2003_668;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des forêts;;;
RL;;Forêt rare du Lac-Morrisson;
DA;DEMI;Décision ministérielle;Classement de neuf EFE dans le Bas-Saint-Laurent;2003-09-21;
DA;ENTE;Entente;Entente administrative entre le secteur des forêts et Forêt Québec;2006-10-26;
DA;DEMI;Décision ministérielle;Décision d'agrandissement d'un EFE dans le Bas St-Laurent ;2009-06-16;
DA;DEMI;Décision ministérielle;Modification des limites d'un écosystème forestier exceptionnel ;2017-12-08;
DC;148;40806;125;Écosystème forestier exceptionnel ;;;;Contrainte;N;NC;Forêt rare du Lac-Morrisson;Amendement;2003-09-21;2018-01-23;;2003_668;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des forêts;;;
RL;;Forêt rare du Lac-Morrisson;
DA;DEMI;Décision ministérielle;Classement de neuf EFE dans le Bas-Saint-Laurent;2003-09-21;
DA;ENTE;Entente;Entente administrative entre le secteur des forêts et Forêt Québec;2006-10-26;
DA;DEMI;Décision ministérielle;Décision d'agrandissement d'un EFE dans le Bas St-Laurent ;2009-06-16;
DA;DEMI;Décision ministérielle;Modification des limites d'un écosystème forestier exceptionnel ;2017-12-08;
DC;149;40806;125;Écosystème forestier exceptionnel ;;;;Contrainte;N;NC;Forêt rare du Lac-Morrisson;Amendement;2003-09-21;2018-01-23;;2003_668;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des forêts;;;
RL;;Forêt rare du Lac-Morrisson;
DA;DEMI;Décision ministérielle;Classement de neuf EFE dans le Bas-Saint-Laurent;2003-09-21;
DA;ENTE;Entente;Entente administrative entre le secteur des forêts et Forêt Québec;2006-10-26;
DA;DEMI;Décision ministérielle;Décision d'agrandissement d'un EFE dans le Bas St-Laurent ;2009-06-16;
DA;DEMI;Décision ministérielle;Modification des limites d'un écosystème forestier exceptionnel ;2017-12-08;
DC;150;863503;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;;Contrainte;O;NC;Entente de délégation de gestion avec la MRC de Kamouraska En matière d'octroi de droit, cette délégation autorise la MRC à octroyer des baux de villégiature et d'abri sommaire en forêt sur les terres publiques, sous l'autorité du MERN, situées généralement à la grandeur de la MRC, ainsi qu'à octroyer des baux d'exploitation du sable et gravier.;Renouvellement;2021-01-01;2021-06-07;2026-12-31;6300-0028;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;;La délégation s'applique sur les terres du domaine de l'État, sous l'autorité du MERN, localisées sur le territoire de la MRC de Kamouraska.;
DA;CONV;Convention;6300-0028;2010-08-24;
DA;AVEN;Avenant;6300-0028;2016-08-18;
DA;AVEN;Avenant;6300-0028/;2020-10-07;
DA;CONV;Convention;6300-0028 ;2021-06-07;
DC;151;863504;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;;Contrainte;O;NC;Entente de délégation de gestion avec la MRC de Témiscouata En matière d'octroi de droit, cette délégation autorise la MRC à octroyer des baux de villégiature et d'abri sommaire en forêt sur les terres publiques, sous l'autorité du MERN, situées généralement à la grandeur de la MRC, ainsi qu'à octroyer des baux d'ecploitation du sable et gravier.;Renouvellement;2021-01-01;2021-06-07;2026-12-31;6300-0021;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;;La délégation s'applique sur les terres du domaine de l'État, sous l'autorité du MERN, localisées sur le territoire de la MRC de Témiscouata;
DA;CONV;Convention;6300-0021;2010-08-24;
DA;AVEN;Avenant;6300-0021;2016-08-18;
DA;AVEN;Avenant;6300-0021;2020-10-07;
DA;CONV;Convention;6300-0021 ;2021-06-07;
DC;152;859686;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;;Contrainte;N;NC;Convention de gestion territoriale avec la MRC de Témiscouata. Période du 1 avril 2016 au 31 mars 2021. Prolongé du 1 avril 2021 au 31 mars 2025. En matière d'octroi de droit, cette convention de gestion autorise la MRC à octroyer certains droits fonciers et forestiers sur les terres publiques sous l'autorité du MERN et déterminées dans la convention. Cette convention s'applique généralement à l'intérieur des territoires municipaux. Les signataires de la convention sont le MFFP, le MERN et la MRC. Mise à jour de la géomatique (en 2016);Renouvellement;2000-08-16;2024-04-03;2025-03-31;6300-A03-054-043;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;;Certains lots et certaines parties de lots situés dans les rangs I,X,XI,XII,XIII et Est canton Auclair; des rangs IINE,IINO,IIINO,IIISE,IV,V,VI,VII et VIII canton Biencourt; des rangs I,IX et X canton Botsford; des rangs IV,V,XI et XII canton Cabano; du rang VIII du canton Chabot; du rang NVCT canton Demers; des rangs I et II canton Estcourt; du rang VII canton Hocquart; des rangs I,II,III et XIII canton Packington; des rangs VII, IX et XI canton Pohénégamook; des rangs I,II,III,IV,V,VI,VII,IX,X et XI canton Robinson; du rang VI canton Robitaille; des parties non divisée de la Seigneurie de Madawaska; certaines Îles du lac Squatec et du Lac Long; certains lots du cadastre du Québec ;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-029;2000-08-16;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-036;2014-04-16;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-043;2016-11-16;
DA;AVIS;Avis;6300-A03-054-043 ;2021-03-01;
DC;153;859686;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;;Contrainte;N;NC;Convention de gestion territoriale avec la MRC de Témiscouata. Période du 1 avril 2016 au 31 mars 2021. Prolongé du 1 avril 2021 au 31 mars 2025. En matière d'octroi de droit, cette convention de gestion autorise la MRC à octroyer certains droits fonciers et forestiers sur les terres publiques sous l'autorité du MERN et déterminées dans la convention. Cette convention s'applique généralement à l'intérieur des territoires municipaux. Les signataires de la convention sont le MFFP, le MERN et la MRC. Mise à jour de la géomatique (en 2016);Renouvellement;2000-08-16;2024-04-03;2025-03-31;6300-A03-054-043;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;;Certains lots et certaines parties de lots situés dans les rangs I,X,XI,XII,XIII et Est canton Auclair; des rangs IINE,IINO,IIINO,IIISE,IV,V,VI,VII et VIII canton Biencourt; des rangs I,IX et X canton Botsford; des rangs IV,V,XI et XII canton Cabano; du rang VIII du canton Chabot; du rang NVCT canton Demers; des rangs I et II canton Estcourt; du rang VII canton Hocquart; des rangs I,II,III et XIII canton Packington; des rangs VII, IX et XI canton Pohénégamook; des rangs I,II,III,IV,V,VI,VII,IX,X et XI canton Robinson; du rang VI canton Robitaille; des parties non divisée de la Seigneurie de Madawaska; certaines Îles du lac Squatec et du Lac Long; certains lots du cadastre du Québec ;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-029;2000-08-16;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-036;2014-04-16;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-043;2016-11-16;
DA;AVIS;Avis;6300-A03-054-043 ;2021-03-01;
DC;154;859686;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;;Contrainte;N;NC;Convention de gestion territoriale avec la MRC de Témiscouata. Période du 1 avril 2016 au 31 mars 2021. Prolongé du 1 avril 2021 au 31 mars 2025. En matière d'octroi de droit, cette convention de gestion autorise la MRC à octroyer certains droits fonciers et forestiers sur les terres publiques sous l'autorité du MERN et déterminées dans la convention. Cette convention s'applique généralement à l'intérieur des territoires municipaux. Les signataires de la convention sont le MFFP, le MERN et la MRC. Mise à jour de la géomatique (en 2016);Renouvellement;2000-08-16;2024-04-03;2025-03-31;6300-A03-054-043;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;;Certains lots et certaines parties de lots situés dans les rangs I,X,XI,XII,XIII et Est canton Auclair; des rangs IINE,IINO,IIINO,IIISE,IV,V,VI,VII et VIII canton Biencourt; des rangs I,IX et X canton Botsford; des rangs IV,V,XI et XII canton Cabano; du rang VIII du canton Chabot; du rang NVCT canton Demers; des rangs I et II canton Estcourt; du rang VII canton Hocquart; des rangs I,II,III et XIII canton Packington; des rangs VII, IX et XI canton Pohénégamook; des rangs I,II,III,IV,V,VI,VII,IX,X et XI canton Robinson; du rang VI canton Robitaille; des parties non divisée de la Seigneurie de Madawaska; certaines Îles du lac Squatec et du Lac Long; certains lots du cadastre du Québec ;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-029;2000-08-16;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-036;2014-04-16;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-043;2016-11-16;
DA;AVIS;Avis;6300-A03-054-043 ;2021-03-01;
DC;155;859686;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;;Contrainte;O;NC;Convention de gestion territoriale avec la MRC de Témiscouata. Période du 1 avril 2016 au 31 mars 2021. Prolongé du 1 avril 2021 au 31 mars 2025. En matière d'octroi de droit, cette convention de gestion autorise la MRC à octroyer certains droits fonciers et forestiers sur les terres publiques sous l'autorité du MERN et déterminées dans la convention. Cette convention s'applique généralement à l'intérieur des territoires municipaux. Les signataires de la convention sont le MFFP, le MERN et la MRC. Mise à jour de la géomatique (en 2016);Renouvellement;2000-08-16;2024-04-03;2025-03-31;6300-A03-054-043;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;;Certains lots et certaines parties de lots situés dans les rangs I,X,XI,XII,XIII et Est canton Auclair; des rangs IINE,IINO,IIINO,IIISE,IV,V,VI,VII et VIII canton Biencourt; des rangs I,IX et X canton Botsford; des rangs IV,V,XI et XII canton Cabano; du rang VIII du canton Chabot; du rang NVCT canton Demers; des rangs I et II canton Estcourt; du rang VII canton Hocquart; des rangs I,II,III et XIII canton Packington; des rangs VII, IX et XI canton Pohénégamook; des rangs I,II,III,IV,V,VI,VII,IX,X et XI canton Robinson; du rang VI canton Robitaille; des parties non divisée de la Seigneurie de Madawaska; certaines Îles du lac Squatec et du Lac Long; certains lots du cadastre du Québec ;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-029;2000-08-16;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-036;2014-04-16;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-043;2016-11-16;
DA;AVIS;Avis;6300-A03-054-043 ;2021-03-01;

#GROUPE DROIT CONTRAINTE (DC);Identifiant DXF;Numéro du droit d'intervention ou de la contrainte;Code de la nature de droit;Nom de la nature de droit;Code de précision de la nature du droit;Description du code de précision de la nature du droit;Type de droit;Partie du droit;Code de confidentialité;Description sommaire du droit d'intervention ou de la contrainte;Description du code type de transaction;Date de prise d'effet;Date de création;Date d'échéance;Valeur de l'identifiant du dossier de l'émetteur 1;Valeur de l'identifiant du dossier de l'émetteur 2;Code de l'organisme;Nom du Ministère ou Organisme (M/O) de l'émetteur responsable actuel du droit d'intervention;Nom de l'émetteur responsable actuel du droit;Nom du M/O de l'émetteur à l'origine du droit d'intervention;Nom de l'émetteur à l'origine du droit d'intervention;
#GROUPE REFERENCE (RL);Description de la référence de localisation;
#GROUPE DOCUMENT ATTRIBUTION (DA);Code du document d'attribution du droit d'intervention;Description du code du document d'attribution du droit;Valeur de l'identifiant du document d'attribution;Date du document d'attribution;
DC;1;1331416;142;Location;025;Fins de production et de transmission d'électricité par éolienne;Droit;N;NC;;Création;2014-06-01;2014-07-11;2036-05-31;143149 00 000;2014-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Non divisé NON DIVISEE;
RL;;Canton Cabano, Rang I, Lot 9;
RL;;Canton Cabano, Rang I, Lot 10;
DA;BAIL;Bail;143149 00 000;2014-06-01;
DC;2;1331415;142;Location;025;Fins de production et de transmission d'électricité par éolienne;Droit;N;NC;;Création;2014-06-01;2014-07-11;2036-05-31;143148 00 000;2014-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Non divisé NON DIVISEE;
DA;BAIL;Bail;143148 00 000;2014-06-01;
DC;3;1331419;142;Location;025;Fins de production et de transmission d'électricité par éolienne;Droit;N;NC;;Création;2014-06-01;2014-07-11;2036-05-31;143152 00 000;2014-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Non divisé NON DIVISEE;
DA;BAIL;Bail;143152 00 000;2014-06-01;
DC;4;1331414;142;Location;025;Fins de production et de transmission d'électricité par éolienne;Droit;N;NC;;Création;2014-06-01;2014-07-11;2036-05-31;143147 00 000;2014-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Non divisé NON DIVISEE;
DA;BAIL;Bail;143147 00 000;2014-06-01;
DC;5;1331413;142;Location;025;Fins de production et de transmission d'électricité par éolienne;Droit;N;NC;;Création;2014-06-01;2014-07-11;2036-05-31;143146 00 000;2014-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Non divisé NON DIVISEE;
DA;BAIL;Bail;143146 00 000;2014-06-01;
DC;6;1399022;142;Location;026;Fins d'équipement de mesure des vents ou d'instruments météorologiques;Droit;N;NC;;Renouvellement;2014-08-01;2024-08-06;2025-07-31;143028 00 000;2014-08-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Non divisé NON DIVISEE;
DA;BAIL;Bail;143028 00 000;2014-08-01;
DC;7;1331410;142;Location;025;Fins de production et de transmission d'électricité par éolienne;Droit;N;NC;;Création;2014-06-01;2014-07-11;2036-05-31;143143 00 000;2014-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Non divisé NON DIVISEE;
DA;BAIL;Bail;143143 00 000;2014-06-01;
DC;8;1331409;142;Location;025;Fins de production et de transmission d'électricité par éolienne;Droit;N;NC;;Création;2014-06-01;2014-07-11;2036-05-31;143142 00 000;2014-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Non divisé NON DIVISEE;
DA;BAIL;Bail;143142 00 000;2014-06-01;
DC;9;1331408;142;Location;025;Fins de production et de transmission d'électricité par éolienne;Droit;N;NC;;Création;2014-06-01;2014-07-11;2036-05-31;143141 00 000;2014-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Non divisé NON DIVISEE;
DA;BAIL;Bail;143141 00 000;2014-06-01;
DC;10;2847010;142;Location;026;Fins d'équipement de mesure des vents ou d'instruments météorologiques;Droit;N;NC;;Renouvellement;2023-10-01;2024-10-07;2025-09-30;003461 23 901;2023-10-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;
RL;;Canton Armand, Non divisé NON DIVISEE;
DA;BAIL;Bail;003461 23 901;2023-10-01;
DC;11;1331407;142;Location;025;Fins de production et de transmission d'électricité par éolienne;Droit;N;NC;;Création;2014-06-01;2014-07-11;2036-05-31;143140 00 000;2014-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Rang XIV, Lot 14;
RL;;Canton Armand, Non divisé NON DIVISEE;
DA;BAIL;Bail;143140 00 000;2014-06-01;
DC;12;2847011;142;Location;026;Fins d'équipement de mesure des vents ou d'instruments météorologiques;Droit;N;NC;;Renouvellement;2023-10-01;2024-10-07;2025-09-30;003462 23 901;2023-10-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;
RL;;Canton Armand, Non divisé NON DIVISEE;
DA;BAIL;Bail;003462 23 901;2023-10-01;
DC;13;112105;142;Location;012;Fins commerciales récréatives ou touristiques avec hébergement;Droit;N;NC;;Renouvellement;2007-03-01;2024-03-05;2025-02-28;139486 00 000;2007-03-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;Direction générale de la gestion du territoire public;
RL;;Canton Armand, Non divisé NON DIVISEE;
DA;BAIL;Bail;139486 00 000;2007-03-01;
DC;14;989698;142;Location;026;Fins d'équipement de mesure des vents ou d'instruments météorologiques;Droit;N;NC;;Renouvellement;2012-10-01;2024-10-07;2025-09-30;143036 00 000;2012-10-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Non divisé NON DIVISEE;
DA;BAIL;Bail;143036 00 000;2012-10-01;
DC;15;1331411;142;Location;025;Fins de production et de transmission d'électricité par éolienne;Droit;N;NC;;Création;2014-06-01;2014-07-11;2036-05-31;143144 00 000;2014-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Non divisé NON DIVISEE;
DA;BAIL;Bail;143144 00 000;2014-06-01;
DC;16;1399023;142;Location;026;Fins d'équipement de mesure des vents ou d'instruments météorologiques;Droit;N;NC;;Renouvellement;2014-08-01;2024-08-06;2025-07-31;143073 00 000;2014-08-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Rang XIV, Lot 13;
DA;BAIL;Bail;143073 00 000;2014-08-01;
DC;17;1331406;142;Location;025;Fins de production et de transmission d'électricité par éolienne;Droit;N;NC;;Création;2014-06-01;2014-07-11;2036-05-31;143139 00 000;2014-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Rang XIV, Lot 14;
RL;;Canton Armand, Non divisé NON DIVISEE;
DA;BAIL;Bail;143139 00 000;2014-06-01;
DC;18;1331404;142;Location;025;Fins de production et de transmission d'électricité par éolienne;Droit;N;NC;;Création;2014-06-01;2014-07-11;2036-05-31;143137 00 000;2014-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Rang XIV, Lot 13;
RL;;Canton Armand, Rang XIV, Lot 14;
DA;BAIL;Bail;143137 00 000;2014-06-01;
DC;19;1901897;142;Location;082;Fins d'élevage;Droit;N;NC;;Renouvellement;2018-02-01;2023-02-06;2024-01-31;137014 00 000;2018-02-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Réseau régional du secteur Territoire;
RL;;Canton Armand, Rang C, Lot 9;
RL;;Canton Armand, Rang C, Lot 8;
DA;BAIL;Bail;137014 00 000;2018-02-01;
DC;20;51774;142;Location;017;Fins d'une tour de télécommunication;Droit;N;NC;;Renouvellement;2005-09-01;2024-09-06;2025-08-31;136041 00 000;2005-09-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;;;
RL;;Canton Armand, Rang C, Lot 12-1;
RL;;Canton Armand, Rang C, Lot 13B-1;
DA;BAIL;Bail;136041 00 000;2005-09-01;
DC;21;2493765;142;Location;020;Fins industrielles;Droit;N;NC;;Renouvellement;2022-04-01;2024-04-08;2025-03-31;002300 21 901;2022-04-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction de l'émission des droits fonciers;
RL;;Canton Armand, Rang C, Lot 8;
DA;BAIL;Bail;002300 21 901;2022-04-01;
DC;22;2493766;142;Location;020;Fins industrielles;Droit;N;NC;;Renouvellement;2022-04-01;2024-04-08;2025-03-31;002396 22 901;2022-04-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction de l'émission des droits fonciers;
RL;;Canton Armand, Rang C, Lot 8;
DA;BAIL;Bail;002396 22 901;2022-04-01;
DC;23;2493767;142;Location;020;Fins industrielles;Droit;N;NC;;Renouvellement;2022-04-01;2024-04-08;2025-03-31;002397 22 901;2022-04-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction de l'émission des droits fonciers;
RL;;Canton Armand, Rang C, Lot 8;
DA;BAIL;Bail;002397 22 901;2022-04-01;
DC;24;1331405;142;Location;025;Fins de production et de transmission d'électricité par éolienne;Droit;N;NC;;Création;2014-06-01;2014-07-11;2036-05-31;143138 00 000;2014-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Rang XIV, Lot 10;
DA;BAIL;Bail;143138 00 000;2014-06-01;
DC;25;1331402;142;Location;025;Fins de production et de transmission d'électricité par éolienne;Droit;N;NC;;Création;2014-06-01;2014-07-11;2036-05-31;143135 00 000;2014-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Rang du Triangle, Bloc X;
RL;;Canton Armand, Rang XIV, Lot 9;
DA;BAIL;Bail;143135 00 000;2014-06-01;
DC;26;1331392;142;Location;025;Fins de production et de transmission d'électricité par éolienne;Droit;N;NC;;Création;2014-06-01;2014-07-11;2035-05-31;143082 00 000;2014-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Rang XIV, Lot 8;
DA;BAIL;Bail;143082 00 000;2014-06-01;
DC;27;1331401;142;Location;025;Fins de production et de transmission d'électricité par éolienne;Droit;N;NC;;Création;2014-06-01;2014-07-11;2036-05-31;143134 00 000;2014-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Rang du Triangle, Bloc X;
DA;BAIL;Bail;143134 00 000;2014-06-01;
DC;28;1331400;142;Location;025;Fins de production et de transmission d'électricité par éolienne;Droit;N;NC;;Création;2014-06-01;2014-07-11;2036-05-31;143133 00 000;2014-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Rang XIV, Lot 7;
RL;;Canton Armand, Rang du Triangle, Bloc X;
DA;BAIL;Bail;143133 00 000;2014-06-01;
DC;29;1331399;142;Location;025;Fins de production et de transmission d'électricité par éolienne;Droit;N;NC;;Création;2014-06-01;2014-07-11;2036-05-31;143132 00 000;2014-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Rang XIV, Lot 6;
RL;;Canton Armand, Rang XIV, Lot 7;
DA;BAIL;Bail;143132 00 000;2014-06-01;
DC;30;1331389;142;Location;025;Fins de production et de transmission d'électricité par éolienne;Droit;N;NC;;Création;2014-06-01;2014-07-11;2035-05-31;143080 00 000;2014-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Rang XIV, Lot 6;
RL;;Canton Armand, Rang du Triangle, Bloc X;
DA;BAIL;Bail;143080 00 000;2014-06-01;
DC;31;1331390;142;Location;025;Fins de production et de transmission d'électricité par éolienne;Droit;N;NC;;Création;2014-06-01;2014-07-11;2035-05-31;143081 00 000;2014-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Rang du Triangle, Bloc X;
DA;BAIL;Bail;143081 00 000;2014-06-01;
DC;32;1331398;142;Location;025;Fins de production et de transmission d'électricité par éolienne;Droit;N;NC;;Création;2014-06-01;2014-07-11;2036-05-31;143131 00 000;2014-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Rang XIV, Lot 5;
DA;BAIL;Bail;143131 00 000;2014-06-01;
DC;33;1331393;142;Location;025;Fins de production et de transmission d'électricité par éolienne;Droit;N;NC;;Création;2014-06-01;2014-07-11;2035-05-31;143085 00 000;2014-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Rang XIV, Lot 4;
DA;BAIL;Bail;143085 00 000;2014-06-01;
DC;34;1331412;142;Location;025;Fins de production et de transmission d'électricité par éolienne;Droit;N;NC;;Création;2014-06-01;2014-07-11;2036-05-31;143145 00 000;2014-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Rang du Triangle, Bloc X;
DA;BAIL;Bail;143145 00 000;2014-06-01;
DC;35;1331394;142;Location;025;Fins de production et de transmission d'électricité par éolienne;Droit;N;NC;;Création;2014-06-01;2014-07-11;2035-05-31;143086 00 000;2014-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Rang XIV, Lot 3;
DA;BAIL;Bail;143086 00 000;2014-06-01;
DC;36;1331395;142;Location;025;Fins de production et de transmission d'électricité par éolienne;Droit;N;NC;;Création;2014-06-01;2014-07-11;2035-05-31;143087 00 000;2014-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Rang XIV, Lot 1;
RL;;Canton Armand, Rang XIV, Lot 2;
RL;;Canton Armand, Rang du Triangle, Bloc X;
DA;BAIL;Bail;143087 00 000;2014-06-01;
DC;37;1331396;142;Location;025;Fins de production et de transmission d'électricité par éolienne;Droit;N;NC;;Création;2014-06-01;2014-07-11;2035-05-31;143088 00 000;2014-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Rang du Triangle, Bloc X;
DA;BAIL;Bail;143088 00 000;2014-06-01;
DC;38;1331397;142;Location;025;Fins de production et de transmission d'électricité par éolienne;Droit;N;NC;;Création;2014-06-01;2014-07-11;2035-05-31;143089 00 000;2014-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Rang du Triangle, Bloc X;
DA;BAIL;Bail;143089 00 000;2014-06-01;
DC;39;51524;142;Location;017;Fins d'une tour de télécommunication;Droit;N;NC;;Renouvellement;2005-09-01;2024-09-06;2025-08-31;136040 00 000;2005-09-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;;;
RL;;Canton Armand, Rang du Triangle, Bloc X, Lot 6-1;
DA;BAIL;Bail;136040 00 000;2005-09-01;
DC;40;1331403;142;Location;025;Fins de production et de transmission d'électricité par éolienne;Droit;N;NC;;Création;2014-06-01;2014-07-11;2036-05-31;143136 00 000;2014-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Rang XIV, Lot 12;
RL;;Canton Armand, Rang XIV, Lot 13;
DA;BAIL;Bail;143136 00 000;2014-06-01;
DC;41;1331420;142;Location;027;Fins de poste de transformation pour l'énergie éolienne;Droit;N;NC;;Création;2014-06-01;2014-07-11;2036-05-31;143105 00 000;2014-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Rang XIV, Lot 11;
DA;BAIL;Bail;143105 00 000;2014-06-01;
DC;42;2258572;142;Location;020;Fins industrielles;Droit;N;NC;;Renouvellement;2020-08-01;2024-08-06;2025-07-31;143079 00 000;2020-08-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Réseau régional du secteur Territoire;
RL;;Canton Armand, Rang XIV, Lot 11;
DA;BAIL;Bail;143079 00 000;2020-08-01;
DC;43;2847012;142;Location;026;Fins d'équipement de mesure des vents ou d'instruments météorologiques;Droit;N;NC;;Renouvellement;2023-10-01;2024-10-07;2025-09-30;003463 23 901;2023-10-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;
RL;;Canton Armand, Non divisé NON DIVISEE;
DA;BAIL;Bail;003463 23 901;2023-10-01;
DC;44;1331391;142;Location;025;Fins de production et de transmission d'électricité par éolienne;Droit;N;NC;;Création;2014-06-01;2014-07-11;2035-05-31;143083 00 000;2014-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Rang XIV, Lot 8;
RL;;Canton Armand, Rang XIV, Lot 9;
DA;BAIL;Bail;143083 00 000;2014-06-01;
DC;45;1331441;142;Location;025;Fins de production et de transmission d'électricité par éolienne;Droit;N;NC;;Création;2014-06-01;2014-07-14;2035-05-31;143084 00 000;2014-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;;Canton Armand, Rang XIV, Lot 7;
RL;;Canton Armand, Rang XIV, Lot 8;
DA;BAIL;Bail;143084 00 000;2014-06-01;
DC;46;2458262;195;Bail non exclusif d'exploitation de substances minérales de surface;;;Droit;N;NC;Bail non exclusif;Renouvellement;2022-02-01;2024-03-28;2027-03-31;BNE;52720;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;;486424 5273432 19;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1851500;2022-02-01;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1900081;2023-03-31;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1973374;2024-03-28;
DC;47;2393538;195;Bail non exclusif d'exploitation de substances minérales de surface;;;Droit;N;NC;Bail non exclusif;Renouvellement;2021-09-09;2024-03-28;2025-03-31;BNE;51854;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;;479941 5276186 19;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1830901;2021-09-09;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1857646;2022-03-30;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1900064;2023-03-31;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1973349;2024-03-28;
DC;48;2393537;195;Bail non exclusif d'exploitation de substances minérales de surface;;;Droit;N;NC;Bail non exclusif;Renouvellement;2021-09-09;2024-03-28;2025-03-31;BNE;51853;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;;479797 5276334 19;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1830900;2021-09-09;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1857644;2022-03-30;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1900063;2023-03-31;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1973343;2024-03-28;
DC;49;2344501;195;Bail non exclusif d'exploitation de substances minérales de surface;;;Droit;N;NC;Bail non exclusif;Renouvellement;2021-05-17;2024-03-28;2026-03-31;BNE;50729;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1818120;2021-06-07;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1857656;2022-03-30;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1900066;2023-03-31;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1973353;2024-03-28;
DC;50;2344500;195;Bail non exclusif d'exploitation de substances minérales de surface;;;Droit;N;NC;Bail non exclusif;Renouvellement;2021-05-17;2024-03-28;2026-03-31;BNE;50728;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1818119;2021-06-07;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1857655;2022-03-30;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1900065;2023-03-31;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1973351;2024-03-28;
DC;51;2344499;195;Bail non exclusif d'exploitation de substances minérales de surface;;;Droit;N;NC;Bail non exclusif;Renouvellement;2021-05-17;2024-03-28;2026-03-31;BNE;50727;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1818118;2021-06-07;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1857659;2022-03-30;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1900070;2023-03-31;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1973342;2024-03-28;
DC;52;2344498;195;Bail non exclusif d'exploitation de substances minérales de surface;;;Droit;N;NC;Bail non exclusif;Renouvellement;2021-05-17;2024-03-28;2026-03-31;BNE;50726;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1818117;2021-06-07;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1857658;2022-03-30;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1900068;2023-03-31;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1973356;2024-03-28;
DC;53;2344497;195;Bail non exclusif d'exploitation de substances minérales de surface;;;Droit;N;NC;Bail non exclusif;Renouvellement;2021-05-17;2024-03-28;2026-03-31;BNE;50725;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1818114;2021-06-07;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1857657;2022-03-30;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1900067;2023-03-31;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1973355;2024-03-28;
DC;54;2220865;142;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N;NC;;Renouvellement;2019-12-01;2024-12-20;2025-11-30;108801-00-013;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Terrain non cadastré, Canton Armand Secteur du lac du Diable Municipalité Saint-Honoré-de-Témiscouata;
DA;BAIL;Bail;108801-00-013;2019-12-01;
DC;55;2220864;142;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N;NC;;Renouvellement;2019-12-01;2024-12-20;2025-11-30;132875-00-000;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Terrain non cadastré, Canton Armand Secteur du lac du Diable Municipalité Saint-Honoré-de-Témiscouata;
DA;BAIL;Bail;132875-00-000;2019-12-01;
DC;56;4865;142;Location;005;Fins d'abri sommaire en forêt (plancher de 20 mètres carrés);Droit;N;NC;;Renouvellement;1998-07-01;2024-07-19;2025-06-30;130672 00 000;1998-07-01;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;;;
RL;;Canton Armand, Non divisé NON DIVISEE;
DA;BAIL;Bail;130672 00 000;1998-07-01;
DC;57;3026186;142;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N;NC;;Création;2024-12-01;2025-02-04;2025-11-30;132846-00-000;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Canton Armand, Bloc I;
DA;BAIL;Bail;132846-00-000;2024-12-01;
DC;58;996051;142;Location;005;Fins d'abri sommaire en forêt (plancher de 20 mètres carrés);Droit;N;NC;Transfert de Normand Potvin, émis le 01-07-1998. Terminaison du droit le 30-06-2012. RDE 4866;Renouvellement;2012-07-01;2024-10-22;2025-06-30;130684-00-000;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Canton Armand, Rang XI, Lot 31;
DA;BAIL;Bail;130684-00-000;2012-07-01;
DC;59;1716277;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire pour la construction un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Art 54 de la Loi de la TDE;Renouvellement;2014-07-22;2021-01-18;2024-04-21;14315300000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots suivants : partie du lot 1 à 14, rang XIV; Bloc X, rang du triangle du canton St-Armand;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315300000;2014-07-22;
DC;60;1716277;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire pour la construction un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Art 54 de la Loi de la TDE;Renouvellement;2014-07-22;2021-01-18;2024-04-21;14315300000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots suivants : partie du lot 1 à 14, rang XIV; Bloc X, rang du triangle du canton St-Armand;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315300000;2014-07-22;
DC;61;1716277;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire pour la construction un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Art 54 de la Loi de la TDE;Renouvellement;2014-07-22;2021-01-18;2024-04-21;14315300000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots suivants : partie du lot 1 à 14, rang XIV; Bloc X, rang du triangle du canton St-Armand;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315300000;2014-07-22;
DC;62;1716277;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire pour la construction un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Art 54 de la Loi de la TDE;Renouvellement;2014-07-22;2021-01-18;2024-04-21;14315300000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots suivants : partie du lot 1 à 14, rang XIV; Bloc X, rang du triangle du canton St-Armand;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315300000;2014-07-22;
DC;63;1716277;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire pour la construction un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Art 54 de la Loi de la TDE;Renouvellement;2014-07-22;2021-01-18;2024-04-21;14315300000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots suivants : partie du lot 1 à 14, rang XIV; Bloc X, rang du triangle du canton St-Armand;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315300000;2014-07-22;
DC;64;1716277;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire pour la construction un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Art 54 de la Loi de la TDE;Renouvellement;2014-07-22;2021-01-18;2024-04-21;14315300000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots suivants : partie du lot 1 à 14, rang XIV; Bloc X, rang du triangle du canton St-Armand;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315300000;2014-07-22;
DC;65;1716277;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire pour la construction un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Art 54 de la Loi de la TDE;Renouvellement;2014-07-22;2021-01-18;2024-04-21;14315300000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots suivants : partie du lot 1 à 14, rang XIV; Bloc X, rang du triangle du canton St-Armand;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315300000;2014-07-22;
DC;66;1716277;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire pour la construction un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Art 54 de la Loi de la TDE;Renouvellement;2014-07-22;2021-01-18;2024-04-21;14315300000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots suivants : partie du lot 1 à 14, rang XIV; Bloc X, rang du triangle du canton St-Armand;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315300000;2014-07-22;
DC;67;1716277;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire pour la construction un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Art 54 de la Loi de la TDE;Renouvellement;2014-07-22;2021-01-18;2024-04-21;14315300000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots suivants : partie du lot 1 à 14, rang XIV; Bloc X, rang du triangle du canton St-Armand;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315300000;2014-07-22;
DC;68;1716277;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire pour la construction un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Art 54 de la Loi de la TDE;Renouvellement;2014-07-22;2021-01-18;2024-04-21;14315300000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots suivants : partie du lot 1 à 14, rang XIV; Bloc X, rang du triangle du canton St-Armand;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315300000;2014-07-22;
DC;69;1716277;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire pour la construction un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Art 54 de la Loi de la TDE;Renouvellement;2014-07-22;2021-01-18;2024-04-21;14315300000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots suivants : partie du lot 1 à 14, rang XIV; Bloc X, rang du triangle du canton St-Armand;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315300000;2014-07-22;
DC;70;1716277;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire pour la construction un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Art 54 de la Loi de la TDE;Renouvellement;2014-07-22;2021-01-18;2024-04-21;14315300000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots suivants : partie du lot 1 à 14, rang XIV; Bloc X, rang du triangle du canton St-Armand;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315300000;2014-07-22;
DC;71;1716277;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire pour la construction un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Art 54 de la Loi de la TDE;Renouvellement;2014-07-22;2021-01-18;2024-04-21;14315300000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots suivants : partie du lot 1 à 14, rang XIV; Bloc X, rang du triangle du canton St-Armand;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315300000;2014-07-22;
DC;72;1716277;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire pour la construction un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Art 54 de la Loi de la TDE;Renouvellement;2014-07-22;2021-01-18;2024-04-21;14315300000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots suivants : partie du lot 1 à 14, rang XIV; Bloc X, rang du triangle du canton St-Armand;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315300000;2014-07-22;
DC;73;1716277;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire pour la construction un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Art 54 de la Loi de la TDE;Renouvellement;2014-07-22;2021-01-18;2024-04-21;14315300000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots suivants : partie du lot 1 à 14, rang XIV; Bloc X, rang du triangle du canton St-Armand;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315300000;2014-07-22;
DC;74;1716277;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire pour la construction un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Art 54 de la Loi de la TDE;Renouvellement;2014-07-22;2021-01-18;2024-04-21;14315300000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots suivants : partie du lot 1 à 14, rang XIV; Bloc X, rang du triangle du canton St-Armand;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315300000;2014-07-22;
DC;75;1716277;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire pour la construction un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Art 54 de la Loi de la TDE;Renouvellement;2014-07-22;2021-01-18;2024-04-21;14315300000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots suivants : partie du lot 1 à 14, rang XIV; Bloc X, rang du triangle du canton St-Armand;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315300000;2014-07-22;
DC;76;1716277;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire pour la construction un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Art 54 de la Loi de la TDE;Renouvellement;2014-07-22;2021-01-18;2024-04-21;14315300000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots suivants : partie du lot 1 à 14, rang XIV; Bloc X, rang du triangle du canton St-Armand;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315300000;2014-07-22;
DC;77;1716277;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire pour la construction un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Art 54 de la Loi de la TDE;Renouvellement;2014-07-22;2021-01-18;2024-04-21;14315300000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots suivants : partie du lot 1 à 14, rang XIV; Bloc X, rang du triangle du canton St-Armand;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315300000;2014-07-22;
DC;78;1716277;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire pour la construction un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Art 54 de la Loi de la TDE;Renouvellement;2014-07-22;2021-01-18;2024-04-21;14315300000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots suivants : partie du lot 1 à 14, rang XIV; Bloc X, rang du triangle du canton St-Armand;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315300000;2014-07-22;
DC;79;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;80;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;81;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;82;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;83;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;84;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;85;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;86;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;87;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;88;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;89;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;90;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;91;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;92;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;93;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;94;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;95;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;96;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;97;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;98;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;99;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;100;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;101;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;O;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;102;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;103;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;104;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;105;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;106;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;107;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;108;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;109;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;110;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;111;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;112;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;113;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;114;1716835;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Autorisation temporaire en attendant l'acceptation de la servitude pour la construction d'un réseau collecteur souterrain et aérien dans le périmètre de la réserve de superficie pour le Parc éolien Témis 1. Le terrain consiste à une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre du domaine privé, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 17,93 kilomètres;Renouvellement;2014-07-18;2021-01-18;2024-04-21;14315700000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fond servant est constitué d'une partie des lots 12 à 14, rang XIII; d'une partie des lots 5 à 14, rang XIV, d'une partie du Bloc X, rang du triangle et une partie du TNO du canton St-Armand. Une partie des lots 8 et 9 , rang I du canton de Cabano;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;14315700000;2014-07-18;
DC;115;3001425;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;;Création;2024-11-01;2024-12-04;2034-10-31;00411224901;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;;Une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité de la MINISTRE, d'une largeur moyenne de 8,00 mètres sur une longueur approximative de 9 173,00 mètres;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;00411224901;2024-11-01;
DC;116;3001425;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;;Création;2024-11-01;2024-12-04;2034-10-31;00411224901;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;;Une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité de la MINISTRE, d'une largeur moyenne de 8,00 mètres sur une longueur approximative de 9 173,00 mètres;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;00411224901;2024-11-01;
DC;117;3001425;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;;Création;2024-11-01;2024-12-04;2034-10-31;00411224901;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;;Une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité de la MINISTRE, d'une largeur moyenne de 8,00 mètres sur une longueur approximative de 9 173,00 mètres;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;00411224901;2024-11-01;
DC;118;3001425;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;;Création;2024-11-01;2024-12-04;2034-10-31;00411224901;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;;Une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité de la MINISTRE, d'une largeur moyenne de 8,00 mètres sur une longueur approximative de 9 173,00 mètres;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;00411224901;2024-11-01;
DC;119;3001425;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;O;NC;;Création;2024-11-01;2024-12-04;2034-10-31;00411224901;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;;Une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité de la MINISTRE, d'une largeur moyenne de 8,00 mètres sur une longueur approximative de 9 173,00 mètres;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;00411224901;2024-11-01;
DC;120;3001425;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;;Création;2024-11-01;2024-12-04;2034-10-31;00411224901;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;;Une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité de la MINISTRE, d'une largeur moyenne de 8,00 mètres sur une longueur approximative de 9 173,00 mètres;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;00411224901;2024-11-01;
DC;121;1392092;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;O;NC;Droit de passage de sentier de motoneige;Création;2013-10-01;2014-10-22;2023-09-30;LIT-176;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lots 3 583 392, 3 583 065, 3 583 064, 3 583 063 (Lots 70, 71, Rang Nord, Canton Demers et lots 70, 71, 72 Rang A, Canton Armand);
DA;CONV;Convention;LIT-176;2013-10-01;
DC;122;1392092;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Droit de passage de sentier de motoneige;Création;2013-10-01;2014-10-22;2023-09-30;LIT-176;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lots 3 583 392, 3 583 065, 3 583 064, 3 583 063 (Lots 70, 71, Rang Nord, Canton Demers et lots 70, 71, 72 Rang A, Canton Armand);
DA;CONV;Convention;LIT-176;2013-10-01;
DC;123;1392092;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Droit de passage de sentier de motoneige;Création;2013-10-01;2014-10-22;2023-09-30;LIT-176;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lots 3 583 392, 3 583 065, 3 583 064, 3 583 063 (Lots 70, 71, Rang Nord, Canton Demers et lots 70, 71, 72 Rang A, Canton Armand);
DA;CONV;Convention;LIT-176;2013-10-01;
DC;124;1392092;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Droit de passage de sentier de motoneige;Création;2013-10-01;2014-10-22;2023-09-30;LIT-176;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;

RL;Lots 3 583 392, 3 583 065, 3 583 064, 3 583 063 (Lots 70, 71, Rang Nord, Canton Demers et lots 70, 71, 72 Rang A, Canton Armand);
DA;CONV;Convention;LIT-176;2013-10-01;
DC;125;1260371;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;O;NC;Droit de passage Ligne électrique enfouie d'une largeur de 5 mètres sur une longueur approximative de 1207 mètres Autorisation rattachée au bail LIT-167 accordé à XPLORNET pour une tour de signal Internet;Correction;2011-08-01;2014-10-21;2021-07-31;XPLORNET;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lots 3 583 063, 3 583 344, 3 226 563 et 3 226 562, Cadastre du Québec Lots 70 et 71, Rang A, Canton Armand et lots 68, 69, 70 du Rag Nord du Vieu Chemin Témiscouata (référence cadastrale);
DA;DOAU;Document d'autorisation;LIT-178;2011-08-01;
DC;126;1011295;115;Droit de passage;;;Droit;O;NC;Droit de passage pour sentier de quad;Création;2013-01-14;2013-01-18;2023-01-13;LIT-170;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Canton Demers, Rang Vieux chemin Nord, Lots 68 à 71 Canton Armand, Rang A, Lots 70 à 72;
DA;CONV;Convention;LIT-170;2013-01-14;
DC;127;583768;146;Mise à la disposition d'immeubles en faveur d'Hydro-Québec;;;;Droit;N;NC;Mise à la disposition no 17-T.
Deux lignes de transport d'énergie électrique à 69 kV et à 120 kV, Cabano/Rivière-du-Loup.
Droit conjoint : Ce droit a été émis conjointement par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
Effet du droit : La présente mise à la disposition n'a aucun effet sur les terres, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité des ministres des Ressources naturelles et de la Faune ou du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.;Délégation de la gestion des droits et contraintes déjà émis;1981-09-28;2017-10-27;;MRNF : 9141.0006;MDDEP : 4121-02-72-1566;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'expertise et des transferts;;;
RL;Une lisière de terrain sur le lot 42 du rang V, les lots 33 et 34 du rang X, les lots 22 à 25 et 29 à 32 du rang Sud chemin Témiscouata de l'arpentage primitif du canton de Whitworth, ainsi que sur le lot 177-A du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Louis du Ha! Ha! et sur les lots 3 à 6 du rang E, le lot 3 du rang IX, le lot 25 du rang X et les lots 9 et 10 du bloc X de l'arpentage primitif du canton d'Armand. Le tout en référence au plan de Donald D'Amours, a.-g., en date du 19 mars 1980, et conservé au Greffe de l'arpenteur général du Québec (ministère des Ressources naturelles et de la Faune) sous le numéro 2001-1 à -8.;
DA;MIDI;Mise à la disposition;017-T;1981-09-28;
DA;DECR;Décret;2677-79;1979-09-25;
DC;128;230510;170;Servitude;;;Droit;N;NC;Établissement d'une servitude réelle et perpétuelle entre le gouvernement du Québec (ministère de l'Énergie et des Ressources) et Hydro Québec pour l'exploitation de lignes de transport d'énergie électrique et de communication. La corporation F.F. Soucy Inc. intervient.;Création;1987-08-10;2009-10-30;;139295;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;
Le fonds servant est constitué de partie des lots 1 et 2 du rang E, A-B, 6-B, 7-B, 8-B, 9, 10, 11, 12, 13-B, 14-B et 60-B du rang C, 28, 30 et 32 du rang X du cadastre du Canton d'Armand, 4-A et 17 à 22 du rang Nord du Vieux chemin Témiscouata, 27 et 28 du rang Sud du Vieux chemin Témiscouata, 33-A et 33-B du rang XI du cadastre du Canton de Withworth et 9 du rang C du cadastre de la Paroisse de Saint-Louis-du-Ha!-Ha!;
DA;ACNO;Acte notarié;No 284 583, 25 septembre 1987, circonscription foncière de Témiscouata;1987-08-10;
DC;129;583768;146;Mise à la disposition d'immeubles en faveur d'Hydro-Québec;;;;Droit;O;NC;Mise à la disposition no 17-T.
Deux lignes de transport d'énergie électrique à 69 kV et à 120 kV, Cabano/Rivière-du-Loup.
Droit conjoint : Ce droit a été émis conjointement par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
Effet du droit : La présente mise à la disposition n'a aucun effet sur les terres, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité des ministres des Ressources naturelles et de la Faune ou du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.;Délégation de la gestion des droits et contraintes déjà émis;1981-09-28;2017-10-27;;MRNF : 9141.0006;MDDEP : 4121-02-72-1566;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'expertise et des transferts;;;
RL;Une lisière de terrain sur le lot 42 du rang V, les lots 33 et 34 du rang X, les lots 22 à 25 et 29 à 32 du rang Sud chemin Témiscouata de l'arpentage primitif du canton de Whitworth, ainsi que sur le lot 177-A du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Louis du Ha! Ha! et sur les lots 3 à 6 du rang E, le lot 3 du rang IX, le lot 25 du rang X et les lots 9 et 10 du bloc X de l'arpentage primitif du canton d'Armand. Le tout en référence au plan de Donald D'Amours, a.-g., en date du 19 mars 1980, et conservé au Greffe de l'arpenteur général du Québec (ministère des Ressources naturelles et de la Faune) sous le numéro 2001-1 à -8.;
DA;MIDI;Mise à la disposition;017-T;1981-09-28;
DA;DECR;Décret;2677-79;1979-09-25;
DC;130;2611670;142;Location;012;Fins commerciales récréatives ou touristiques avec hébergement;Droit;N;NC;Parc du Mont-Citadelle;Amendement;2022-06-01;2025-02-04;2025-05-31;LIT-173;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Parties des lots 3 583 065, 3 583 064, 3 583 063, 3 583 392, 3 583 344, 3 266 563, 3 226 562-P (Lots 70, 71, 72, Rang A, Canton Armand et lots 68, 69, 70, 71 Rang Nord, Canton Demers) Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata;
DA;BAIL;Bail;LIT-173;2022-06-01;
DC;131;2611670;142;Location;012;Fins commerciales récréatives ou touristiques avec hébergement;Droit;N;NC;Parc du Mont-Citadelle;Amendement;2022-06-01;2025-02-04;2025-05-31;LIT-173;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Parties des lots 3 583 065, 3 583 064, 3 583 063, 3 583 392, 3 583 344, 3 266 563, 3 226 562-P (Lots 70, 71, 72, Rang A, Canton Armand et lots 68, 69, 70, 71 Rang Nord, Canton Demers) Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata;
DA;BAIL;Bail;LIT-173;2022-06-01;
DC;132;2611670;142;Location;012;Fins commerciales récréatives ou touristiques avec hébergement;Droit;N;NC;Parc du Mont-Citadelle;Amendement;2022-06-01;2025-02-04;2025-05-31;LIT-173;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Parties des lots 3 583 065, 3 583 064, 3 583 063, 3 583 392, 3 583 344, 3 266 563, 3 226 562-P (Lots 70, 71, 72, Rang A, Canton Armand et lots 68, 69, 70, 71 Rang Nord, Canton Demers) Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata;
DA;BAIL;Bail;LIT-173;2022-06-01;
DC;133;2611670;142;Location;012;Fins commerciales récréatives ou touristiques avec hébergement;Droit;N;NC;Parc du Mont-Citadelle;Amendement;2022-06-01;2025-02-04;2025-05-31;LIT-173;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Parties des lots 3 583 065, 3 583 064, 3 583 063, 3 583 392, 3 583 344, 3 266 563, 3 226 562-P (Lots 70, 71, 72, Rang A, Canton Armand et lots 68, 69, 70, 71 Rang Nord, Canton Demers) Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata;
DA;BAIL;Bail;LIT-173;2022-06-01;
DC;134;2611670;142;Location;012;Fins commerciales récréatives ou touristiques avec hébergement;Droit;N;NC;Parc du Mont-Citadelle;Amendement;2022-06-01;2025-02-04;2025-05-31;LIT-173;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Parties des lots 3 583 065, 3 583 064, 3 583 063, 3 583 392, 3 583 344, 3 266 563, 3 226 562-P (Lots 70, 71, 72, Rang A, Canton Armand et lots 68, 69, 70, 71 Rang Nord, Canton Demers) Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata;
DA;BAIL;Bail;LIT-173;2022-06-01;
DC;135;633137;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011631 ;Amendement;2024-11-04;2024-12-02;2026-12-31;011631;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 59 et 60, rang V, partie des lots 58 à 60 rang VI, canton de Pohénégamook et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005945;2024-11-04;
DC;136;633123;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011614 ;Renouvellement;2020-12-04;2021-01-05;2025-12-31;011614;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie non divisée, canton Armand.;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005709;2020-12-04;
DC;137;633137;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011631 ;Amendement;2024-11-04;2024-12-02;2026-12-31;011631;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 59 et 60, rang V, partie des lots 58 à 60 rang VI, canton de Pohénégamook et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005945;2024-11-04;
DC;138;633137;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011631 ;Amendement;2024-11-04;2024-12-02;2026-12-31;011631;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 59 et 60, rang V, partie des lots 58 à 60 rang VI, canton de Pohénégamook et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005945;2024-11-04;
DC;139;925955;190;Réserve de superficie pour un projet éolien;;;Droit;O;NC;Réserve de superficie pour un projet d'installations éoliennes sur les terres du domaine de l'État. Cette réserve d'une superficie approximative de 2080 hectares, affecte les terres du domaine de l'État.;Renouvellement;2021-05-01;2024-09-25;2025-04-30;16003100000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Le fonds servant est constitué des lots 10 à 14 rang XIII, d'une partie des lots 1 à 14 rang XIV, une partie du bloc X rang du Triangle et une partie non divisée du canton d'Armand et les lots 4 à 12 rang I du canton de Cabano.;
DA;CONV;Convention;16003100000;2012-05-01;
DC;140;1908031;217;Garantie d'approvisionnement (GA);;;Droit;O;NC;Inscriptions multiples Garanties d'approvisionnement (GA) de la région d'application des garanties d'approvisionnement (RGA) du Bas-Saint-Laurent. Important : Les GA s'exerçant sur plus d'une RGA font l'objet de plusieurs inscriptions. Ce droit s'applique sur le territoire forestier du domaine de l'État excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du MERN et du MFFP. Les territoires forestiers résiduels, les forêts de proximité, les forêts d'expérimentation hors unité d'aménagement, les forêts d'enseignement et de recherche, la station forestière, les refuges biologiques, les écosystèmes forestiers exceptionnels, les parcs et les réserves de parc nationaux du Québec et du Canada, les habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable de même que les réserves écologiques, aquatiques et de biodiversité sont également à exclure de la représentation géométrique. ;Renouvellement;20
RL;Région d'application des garanties d'approvisionnement du Bas-Saint-Laurent (unités d'aménagement 011-71 et 012-72). Cette représentation géométrique correspond au périmètre extérieur de la région d'application et provient de la couche des subdivisions territoriales forestières (STF). ;
DA;CONT;Contrat;Voir la section des titulaires;;
DC;141;1908160;218;Permis pour la récolte de bois aux fins d'approvisionnement d'une usine de transformation du bois;;;Droit;O;NC;Inscriptions multiples Permis de récolte aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU) s'exerçant sur l'unité d'aménagement (UA) portant le numéro 011-71. Important : Les PRAU s'exerçant sur plus d'une UA font l'objet de plusieurs inscriptions. Ce droit s'applique sur le territoire forestier du domaine de l'État excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du MERN et du MFFP. Les territoires forestiers résiduels, les forêts de proximité, les forêts d'expérimentation hors unité d'aménagement, les forêts d'enseignement et de recherche, la station forestière, les refuges biologiques, les écosystèmes forestiers exceptionnels, les parcs et les réserves de parc nationaux du Québec et du Canada, les habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable de même que les réserves écologiques, aquatiques
RL;Unité d'aménagement (UA) portant le numéro 011-71. Cette représentation géométrique correspond au périmètre extérieur de l'UA et provient de la couche des subdivisions territoriales forestières (STF). ;
DA;PERM;Permis;Voir la section des Titulaires;;
DC;142;729523;190;Réserve de superficie pour un projet éolien;;;Droit;N;NC;Réserve de superficie pour un projet d'installations éoliennes sur les terres du domaine de l'État. Cette réserve, d'une superficie approximative de 361 hectares, affecte les terres du domaine de l'État.;Renouvellement;2022-08-01;2024-09-25;2025-07-31;16002500000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Le fonds servant est constitué d'une partie des lots 1 à 14 rang XIV et une partie du Bloc X rang du Triangle du canton d'Armand.;
DA;CONV;Convention;16002500000;2011-08-01;
DA;CONV;Convention;16002500000;2016-08-01;
DC;143;750414;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011618 ;Renouvellement;2024-11-28;2024-12-11;2029-12-31;011618;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie du Bloc X, rang du Triangle, canton d'Armand;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006715;2024-11-28;
DC;144;633121;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011612 ;Renouvellement;2023-12-07;2024-01-18;2028-12-31;011612;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 9 à 11, rang XIV, canton d'Armand;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006504;2023-12-07;
DC;145;750414;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011618 ;Renouvellement;2024-11-28;2024-12-11;2029-12-31;011618;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie du Bloc X, rang du Triangle, canton d'Armand;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006715;2024-11-28;
DC;146;633127;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011619 ;Renouvellement;2023-12-07;2024-01-18;2028-12-31;011619;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 5 à 7, rang XIV, canton d'Armand;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006512;2023-12-07;
DC;147;925955;190;Réserve de superficie pour un projet éolien;;;Droit;N;NC;Réserve de superficie pour un projet d'installations éoliennes sur les terres du domaine de l'État. Cette réserve d'une superficie approximative de 2080 hectares, affecte les terres du domaine de l'État.;Renouvellement;2021-05-01;2024-09-25;2025-04-30;16003100000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Le fonds servant est constitué des lots 10 à 14 rang XIII, d'une partie des lots 1 à 14 rang XIV, une partie du bloc X rang du Triangle et une partie non divisée du canton d'Armand et les lots 4 à 12 rang I du canton de Cabano.;
DA;CONV;Convention;16003100000;2012-05-01;
DC;148;750414;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011618 ;Renouvellement;2024-11-28;2024-12-11;2029-12-31;011618;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie du Bloc X, rang du Triangle, canton d'Armand;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006715;2024-11-28;
DC;149;583768;146;Mise à la disposition d'immeubles en faveur d'Hydro-Québec;;;;Droit;N;NC;Mise à la disposition no 17-T.
Deux lignes de transport d'énergie électrique à 69 kV et à 120 kV, Cabano/Rivière-du-Loup.
Droit conjoint : Ce droit a été émis conjointement par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
Effet du droit : La présente mise à la disposition n'a aucun effet sur les terres, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité des ministres des Ressources naturelles et de la Faune ou du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.;Délégation de la gestion des droits et contraintes déjà émis;1981-09-28;2017-10-27;;MRNF : 9141.0006;MDDEP : 4121-02-72-1566;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'expertise et des transferts;;;
RL;Une lisière de terrain sur le lot 42 du rang V, les lots 33 et 34 du rang X, les lots 22 à 25 et 29 à 32 du rang Sud chemin Témiscouata de l'arpentage primitif du canton de Whitworth, ainsi que sur le lot 177-A du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Louis du Ha! Ha! et sur les lots 3 à 6 du rang E, le lot 3 du rang IX, le lot 25 du rang X et les lots 9 et 10 du bloc X de l'arpentage primitif du canton d'Armand. Le tout en référence au plan de Donald D'Amours, a.-g., en date du 19 mars 1980, et conservé au Greffe de l'arpenteur général du Québec (ministère des Ressources naturelles et de la Faune) sous le numéro 2001-1 à -8.;
DA;MIDI;Mise à la disposition;017-T;1981-09-28;
DA;DECR;Décret;2677-79;1979-09-25;
DC;150;583768;146;Mise à la disposition d'immeubles en faveur d'Hydro-Québec;;;;Droit;N;NC;Mise à la disposition no 17-T.
Deux lignes de transport d'énergie électrique à 69 kV et à 120 kV, Cabano/Rivière-du-Loup.
Droit conjoint : Ce droit a été émis conjointement par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
Effet du droit : La présente mise à la disposition n'a aucun effet sur les terres, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité des ministres des Ressources naturelles et de la Faune ou du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.;Délégation de la gestion des droits et contraintes déjà émis;1981-09-28;2017-10-27;;MRNF : 9141.0006;MDDEP : 4121-02-72-1566;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'expertise et des transferts;;;
RL;Une lisière de terrain sur le lot 42 du rang V, les lots 33 et 34 du rang X, les lots 22 à 25 et 29 à 32 du rang Sud chemin Témiscouata de l'arpentage primitif du canton de Whitworth, ainsi que sur le lot 177-A du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Louis du Ha! Ha! et sur les lots 3 à 6 du rang E, le lot 3 du rang IX, le lot 25 du rang X et les lots 9 et 10 du bloc X de l'arpentage primitif du canton d'Armand. Le tout en référence au plan de Donald D'Amours, a.-g., en date du 19 mars 1980, et conservé au Greffe de l'arpenteur général du Québec (ministère des Ressources naturelles et de la Faune) sous le numéro 2001-1 à -8.;
DA;MIDI;Mise à la disposition;017-T;1981-09-28;
DA;DECR;Décret;2677-79;1979-09-25;
DC;151;2900742;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-03-24;2024-03-25;2027-03-23;CDC;2823259;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0021 0050 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972292;2024-03-24;
DC;152;2900741;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-03-24;2024-03-25;2027-03-23;CDC;2823258;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0021 0049 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972292;2024-03-24;
DC;153;2900743;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-03-24;2024-03-25;2027-03-23;CDC;2823257;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0021 0048 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972292;2024-03-24;
DC;154;2900744;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-03-24;2024-03-25;2027-03-23;CDC;2823256;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0021 0047 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972292;2024-03-24;
DC;155;2900738;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-03-24;2024-03-25;2027-03-23;CDC;2823255;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0021 0046 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972292;2024-03-24;
DC;156;633137;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011631 ;Amendement;2024-11-04;2024-12-02;2026-12-31;011631;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 59 et 60, rang V, partie des lots 58 à 60 rang VI, canton de Pohénégamook et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005945;2024-11-04;
DC;157;1996024;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011641;Renouvellement;2022-12-12;2023-02-06;2027-12-31;011641;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;
RL;Partie non divisée, canton Armand.;
DA;PERM;Permis;1006058;2022-12-12;
DC;158;97085;146;Mise à la disposition d'immeubles en faveur d'Hydro-Québec;;;;Droit;N;NC;Ligne de transport d'énergie électrique à 69 kV Copper Mountain Cabano/Rivière du Loup (raccordement au poste Sully) ;Délégation de la gestion des droits et contraintes déjà émis;;2017-10-27;;9141.0005;306143-00-000;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'expertise et des transferts;;;
RL;Une partie des cantons d'Estcourt, de Cabano et d'Armand. ;
RL;Ces terrains du domaine de l'État ont été déterminés par des officialisations du morcellement du 26 mars 2003, préparées par le Bureau de l'arpenteur général du Québec du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, d'après les plans de l'arpenteur-géomètre Sylvain Forget du 21 mai 2002, sous sa minute 529, déposés et conservés au Greffe de l'arpenteur général du Québec sous le numéro 11963, feuillets 1 à 3.;
DA;MIDI;Mise à la disposition;258-T ;2004-07-16;
DA;DECR;Décret;585-95 ;1995-04-26;
DC;159;633136;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011630 ;Amendement;2023-02-13;2023-02-28;2026-12-31;011630;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie non divisée, canton Armand et partie des lots A, 1, 2, 4 et 5, rang VI, canton Estcourt.;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005944;2023-02-13;
DC;160;633128;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011620 ;Renouvellement;2021-12-07;2021-12-20;2026-12-31;011620;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie non divisée, canton Armand.;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005943;2021-12-07;
DC;161;633134;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011627 ;Amendement;2023-07-31;2023-09-14;2025-12-31;011627;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 13 et 14, rang XIV et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005711;2023-07-31;
DC;162;633136;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011630 ;Amendement;2023-02-13;2023-02-28;2026-12-31;011630;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie non divisée, canton Armand et partie des lots A, 1, 2, 4 et 5, rang VI, canton Estcourt.;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005944;2023-02-13;
DC;163;633134;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011627 ;Amendement;2023-07-31;2023-09-14;2025-12-31;011627;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 13 et 14, rang XIV et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005711;2023-07-31;
DC;164;633134;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011627 ;Amendement;2023-07-31;2023-09-14;2025-12-31;011627;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 13 et 14, rang XIV et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005711;2023-07-31;
DC;165;633137;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011631 ;Amendement;2024-11-04;2024-12-02;2026-12-31;011631;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 59 et 60, rang V, partie des lots 58 à 60 rang VI, canton de Pohénégamook et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005945;2024-11-04;
DC;166;633137;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011631 ;Amendement;2024-11-04;2024-12-02;2026-12-31;011631;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 59 et 60, rang V, partie des lots 58 à 60 rang VI, canton de Pohénégamook et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005945;2024-11-04;
DC;167;633137;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011631 ;Amendement;2024-11-04;2024-12-02;2026-12-31;011631;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 59 et 60, rang V, partie des lots 58 à 60 rang VI, canton de Pohénégamook et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005945;2024-11-04;
DC;168;633137;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011631 ;Amendement;2024-11-04;2024-12-02;2026-12-31;011631;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 59 et 60, rang V, partie des lots 58 à 60 rang VI, canton de Pohénégamook et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005945;2024-11-04;
DC;169;633137;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011631 ;Amendement;2024-11-04;2024-12-02;2026-12-31;011631;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 59 et 60, rang V, partie des lots 58 à 60 rang VI, canton de Pohénégamook et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005945;2024-11-04;
DC;170;633137;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011631 ;Amendement;2024-11-04;2024-12-02;2026-12-31;011631;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 59 et 60, rang V, partie des lots 58 à 60 rang VI, canton de Pohénégamook et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005945;2024-11-04;
DC;171;2787206;190;Réserve de superficie pour un projet éolien;;;Droit;O;NC;Réserve de superficie pour le projet éolien Pohénégamook - Picard - Saint-Antonin - Wolastokuk (PPSW);Création;2023-08-01;2023-08-29;2024-07-31;003270-23-901;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Le fonds servant est constitué de la partie non divisée et des lots 1 à 10 du rang E, 1 à 17 du rang I, 1 à 17 et 20 à 23 du rang II, 32 du rang X et 30 à 32 du rang XI du canton d'Armand, de la partie non divisée et des lots 1 à 39 du rang V, 1 à 39 du rang VI, 1 à 38 du rang VII et 1 à 37 du rang VIII du canton de Parke, des lots 36 à 60 du Rang I, 42 à 60 du rang II, 38 à 60 du rang III, 38 à 39 du rang IV, 44 à 60 du rang V, 47 à 60 du rang VI et 48 à 60 du rang VII du canton de Pohénégamook, des 39 à 56 du rang IX, 18 à 27 du rang sud Chemin Témiscouata, 45 à 56 du rang VIII, 33 à 56 du Rang X, 35 à 56 du rang XI et 38 à 56 du rang XII du Canton de Whitworth, des lots 1 à 6 et A à F du rang VI et 1 à 5 et A à F du canton d'Estcourt. ;
DA;CONV;Convention;003270-23-901;2023-08-02;
DC;172;633099;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011605 ;Renouvellement;2023-12-06;2024-01-18;2028-12-31;011605;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 1 et 2, rang VII, partie du lot 1, rang VIII, canton de Parke et partie des lots 1 à 6, rang I, canton d'Armand ;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006490;2023-12-06;
DC;173;2914523;192;Claim;;;Droit;O;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825850;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0016 0023 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972293;2024-04-18;
DC;174;2810776;192;Claim;;;Droit;O;NC;claim désigné;Création;2023-09-27;2023-09-27;2026-09-26;CDC;2794828;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0019 0023 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1939075;2023-09-27;
DC;175;633099;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011605 ;Renouvellement;2023-12-06;2024-01-18;2028-12-31;011605;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 1 et 2, rang VII, partie du lot 1, rang VIII, canton de Parke et partie des lots 1 à 6, rang I, canton d'Armand ;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006490;2023-12-06;
DC;176;2914534;192;Claim;;;Droit;O;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825847;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0015 0024 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972293;2024-04-18;
DC;177;2914511;192;Claim;;;Droit;O;NC;Claim désigné;Création;2024-04-18;2024-04-18;2027-04-17;CDC;2825851;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0016 0024 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972293;2024-04-18;
DC;178;633123;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011614 ;Renouvellement;2020-12-04;2021-01-05;2025-12-31;011614;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie non divisée, canton Armand.;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005709;2020-12-04;
DC;179;2247834;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011643;Renouvellement;2024-11-28;2024-12-18;2029-12-31;011643;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;
RL;Partie des lots 57 à 60 rang II, partie des lots 57 à 60 rang III, partie des lots 54 à 60 rang IV du canton de Pohénégamook et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;PERM;Permis;1006718;2024-11-28;
DC;180;2247834;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011643;Renouvellement;2024-11-28;2024-12-18;2029-12-31;011643;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;
RL;Partie des lots 57 à 60 rang II, partie des lots 57 à 60 rang III, partie des lots 54 à 60 rang IV du canton de Pohénégamook et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;PERM;Permis;1006718;2024-11-28;
DC;181;633135;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011629 ;Renouvellement;2022-12-12;2023-02-06;2027-12-31;011629;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie non divisée, canton Armand.;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006255;2022-12-12;
DC;182;2767161;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011646;Création;2023-04-19;2023-07-14;2027-12-31;011646;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;
RL;Partie non divisée, canton d'Armand
DA;PERM;Permis;1006396;2023-04-19;
DC;183;633135;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011629 ;Renouvellement;2022-12-12;2023-02-06;2027-12-31;011629;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie non divisée, canton Armand.;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006255;2022-12-12;
DC;184;2247834;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011643;Renouvellement;2024-11-28;2024-12-18;2029-12-31;011643;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;
RL;Partie des lots 57 à 60 rang II, partie des lots 57 à 60 rang III, partie des lots 54 à 60 rang IV du canton de Pohénégamook et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;PERM;Permis;1006718;2024-11-28;
DC;185;633133;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011626;Renouvellement;2022-12-12;2023-02-06;2027-12-31;011626;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie non divisée, canton Armand.;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006254;2022-12-12;
DC;186;703357;146;Mise à la disposition d'immeubles en faveur d'Hydro-Québec;;;;Droit;O;NC;Mise à la disposition no 081-T.
Section de la ligne de transport d'énergie électrique à 315 kV, Rivière-du-Loup/Madawaska.
Fragmentation : Cette mise à la disposition porte sur des territoires dispersés à travers le Québec. En conséquence elle a été enregistrée de façon fragmentée, sous plusieurs numéros de droits en fonction desdits territoires.
Effet du droit : La présente mise à la disposition n'a aucun effet sur les terres, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune.;Délégation de la gestion des droits et contraintes déjà émis;1986-09-30;2017-10-27;;MRNF : 9141.0050;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'expertise et des transferts;;;
RL;Une lisière de terrain traversant les rangs I et II ainsi que des parties non divisées de l'arpentage primitif du canton d'Armand, les rangs Nord-Est chemin Témiscouata, Nord chemin Témiscouata, Sud chemin Témiscouata, VI, VII, IX, X, XI et XII de l'arpentage primitif du canton Whitworth. Le tout en référence au plan de Donald D'Amours, a.-g., en date du 25 mai 1983, et conservé au Greffe de l'arpenteur général du Québec (ministère des Ressources naturelles et de la Faune) sous le numéro 2476-1 à -11.;
DA;MIDI;Mise à la disposition;081-T;1986-09-30;
DA;DECR;Décret;2570-84;1984-11-21;
DC;187;633120;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011611 ;Amendement;2024-07-29;2024-09-03;2025-12-31;011611;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie non divisée, canton d'Armand;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005851;2024-07-29;
DC;188;633138;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011632 ;Renouvellement;2024-11-28;2024-12-11;2029-12-31;011632;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie non divisée, canton d'Armand
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006716;2024-11-28;
DC;189;633130;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011622 ;Renouvellement;2020-12-11;2021-01-05;2025-12-31;011622;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 7 à 9, rang E et partie non divisée, canton Armand.;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005789;2020-12-11;
DC;190;230510;170;Servitude;;;Droit;N;NC;Établissement d'une servitude réelle et perpétuelle entre le gouvernement du Québec (ministère de l'Énergie et des Ressources) et Hydro Québec pour l'exploitation de lignes de transport d'énergie électrique et de communication. La corporation F.F. Soucy Inc. intervient.;Création;1987-08-10;2009-10-30;;139295;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;
Le fonds servant est constitué de partie des lots 1 et 2 du rang E, A-B, 6-B, 7-B, 8-B, 9, 10, 11, 12, 13-B, 14-B et 60-B du rang C, 28, 30 et 32 du rang X du cadastre du Canton d'Armand, 4-A et 17 à 22 du rang Nord du Vieux chemin Témiscouata, 27 et 28 du rang Sud du Vieux chemin Témiscouata, 33-A et 33-B du rang XI du cadastre du Canton de Withworth et 9 du rang C du cadastre de la Paroisse de Saint-Louis-du-Ha!-Ha!;
DA;ACNO;Acte notarié;No 284 583, 25 septembre 1987, circonscription foncière de Témiscouata;1987-08-10;
DC;191;230512;170;Servitude;;;Droit;N;NC;Établissement d'une servitude réelle et perpétuelle entre Noël Dubé et Hydro-Québec pour l'exploitation de lignes de transport d'énergie électrique.;Création;1980-03-17;2009-10-30;;140613;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;Le fonds servant est constitué de parties des lots 15 et 31, rang 10 du cadastre du Canton d'Armand.;
DA;ACNO;Acte notarié;No 234 170, 18 mars 1980, circonscription foncière de Témiscouata;1980-03-17;
DC;192;230510;170;Servitude;;;Droit;N;NC;Établissement d'une servitude réelle et perpétuelle entre le gouvernement du Québec (ministère de l'Énergie et des Ressources) et Hydro Québec pour l'exploitation de lignes de transport d'énergie électrique et de communication. La corporation F.F. Soucy Inc. intervient.;Création;1987-08-10;2009-10-30;;139295;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;
Le fonds servant est constitué de partie des lots 1 et 2 du rang E, A-B, 6-B, 7-B, 8-B, 9, 10, 11, 12, 13-B, 14-B et 60-B du rang C, 28, 30 et 32 du rang X du cadastre du Canton d'Armand, 4-A et 17 à 22 du rang Nord du Vieux chemin Témiscouata, 27 et 28 du rang Sud du Vieux chemin Témiscouata, 33-A et 33-B du rang XI du cadastre du Canton de Withworth et 9 du rang C du cadastre de la Paroisse de Saint-Louis-du-Ha!-Ha!;
DA;ACNO;Acte notarié;No 284 583, 25 septembre 1987, circonscription foncière de Témiscouata;1987-08-10;
DC;193;633097;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011603 ;Renouvellement;2023-12-06;2024-01-18;2028-12-31;011603;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 3 et 4, rang E, canton d'Armand;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006488;2023-12-06;
DC;194;2672348;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011645;Création;2023-02-09;2023-02-28;2027-12-31;011645;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;
RL;Partie des lots 1 et 2, rang E et partie du lot 32, rang IX, canton Armand.;
DA;PERM;Permis;1006391;2023-02-09;
DC;195;583768;146;Mise à la disposition d'immeubles en faveur d'Hydro-Québec;;;;Droit;N;NC;Mise à la disposition no 17-T.
Deux lignes de transport d'énergie électrique à 69 kV et à 120 kV, Cabano/Rivière-du-Loup.
Droit conjoint : Ce droit a été émis conjointement par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
Effet du droit : La présente mise à la disposition n'a aucun effet sur les terres, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité des ministres des Ressources naturelles et de la Faune ou du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.;Délégation de la gestion des droits et contraintes déjà émis;1981-09-28;2017-10-27;;MRNF : 9141.0006;MDDEP : 4121-02-72-1566;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'expertise et des transferts;;;
RL;Une lisière de terrain sur le lot 42 du rang V, les lots 33 et 34 du rang X, les lots 22 à 25 et 29 à 32 du rang Sud chemin Témiscouata de l'arpentage primitif du canton de Whitworth, ainsi que sur le lot 177-A du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Louis du Ha! Ha! et sur les lots 3 à 6 du rang E, le lot 3 du rang IX, le lot 25 du rang X et les lots 9 et 10 du bloc X de l'arpentage primitif du canton d'Armand. Le tout en référence au plan de Donald D'Amours, a.-g., en date du 19 mars 1980, et conservé au Greffe de l'arpenteur général du Québec (ministère des Ressources naturelles et de la Faune) sous le numéro 2001-1 à -8.;
DA;MIDI;Mise à la disposition;017-T;1981-09-28;
DA;DECR;Décret;2677-79;1979-09-25;
DC;196;2672348;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011645;Création;2023-02-09;2023-02-28;2027-12-31;011645;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;
RL;Partie des lots 1 et 2, rang E et partie du lot 32, rang IX, canton Armand.;
DA;PERM;Permis;1006391;2023-02-09;
DC;197;2742999;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2023-06-02;2023-06-27;2026-06-01;CDC;2770279;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0021 0031 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1916413;2023-06-02;
DC;198;2743000;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2023-06-02;2023-06-27;2026-06-01;CDC;2770278;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0021 0030 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1916413;2023-06-02;
DC;199;633097;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011603 ;Renouvellement;2023-12-06;2024-01-18;2028-12-31;011603;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 3 et 4, rang E, canton d'Armand;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006488;2023-12-06;
DC;200;1908160;218;Permis pour la récolte de bois aux fins d'approvisionnement d'une usine de transformation du bois;;;Droit;O;NC;Inscriptions multiples Permis de récolte aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU) s'exerçant sur l'unité d'aménagement (UA) portant le numéro 011-71. Important : Les PRAU s'exerçant sur plus d'une UA font l'objet de plusieurs inscriptions. Ce droit s'applique sur le territoire forestier du domaine de l'État excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du MERN et du MFFP. Les territoires forestiers résiduels, les forêts de proximité, les forêts d'expérimentation hors unité d'aménagement, les forêts d'enseignement et de recherche, la station forestière, les refuges biologiques, les écosystèmes forestiers exceptionnels, les parcs et les réserves de parc nationaux du Québec et du Canada, les habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable de même que les réserves écologiques, aquatiques
RL;Unité d'aménagement (UA) portant le numéro 011-71. Cette représentation géométrique correspond au périmètre extérieur de l'UA et provient de la couche des subdivisions territoriales forestières (STF). ;
DA;PERM;Permis;Voir la section des Titulaires;;
DC;201;1908031;217;Garantie d'approvisionnement (GA);;;Droit;O;NC;Inscriptions multiples Garanties d'approvisionnement (GA) de la région d'application des garanties d'approvisionnement (RGA) du Bas-Saint-Laurent. Important : Les GA s'exerçant sur plus d'une RGA font l'objet de plusieurs inscriptions. Ce droit s'applique sur le territoire forestier du domaine de l'État excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du MERN et du MFFP. Les territoires forestiers résiduels, les forêts de proximité, les forêts d'expérimentation hors unité d'aménagement, les forêts d'enseignement et de recherche, la station forestière, les refuges biologiques, les écosystèmes forestiers exceptionnels, les parcs et les réserves de parc nationaux du Québec et du Canada, les habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable de même que les réserves écologiques, aquatiques et de biodiversité sont également à exclure de la représentation géométrique. ;Renouvellement;20
RL;Région d'application des garanties d'approvisionnement du Bas-Saint-Laurent (unités d'aménagement 011-71 et 012-72). Cette représentation géométrique correspond au périmètre extérieur de la région d'application et provient de la couche des subdivisions territoriales forestières (STF). ;
DA;CONT;Contrat;Voir la section des titulaires;;
DC;202;230510;170;Servitude;;;Droit;N;NC;Établissement d'une servitude réelle et perpétuelle entre le gouvernement du Québec (ministère de l'Énergie et des Ressources) et Hydro Québec pour l'exploitation de lignes de transport d'énergie électrique et de communication. La corporation F.F. Soucy Inc. intervient.;Création;1987-08-10;2009-10-30;;139295;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;
Le fonds servant est constitué de partie des lots 1 et 2 du rang E, A-B, 6-B, 7-B, 8-B, 9, 10, 11, 12, 13-B, 14-B et 60-B du rang C, 28, 30 et 32 du rang X du cadastre du Canton d'Armand, 4-A et 17 à 22 du rang Nord du Vieux chemin Témiscouata, 27 et 28 du rang Sud du Vieux chemin Témiscouata, 33-A et 33-B du rang XI du cadastre du Canton de Withworth et 9 du rang C du cadastre de la Paroisse de Saint-Louis-du-Ha!-Ha!;
DA;ACNO;Acte notarié;No 284 583, 25 septembre 1987, circonscription foncière de Témiscouata;1987-08-10;
DC;203;1908160;218;Permis pour la récolte de bois aux fins d'approvisionnement d'une usine de transformation du bois;;;Droit;N;NC;Inscriptions multiples Permis de récolte aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU) s'exerçant sur l'unité d'aménagement (UA) portant le numéro 011-71. Important : Les PRAU s'exerçant sur plus d'une UA font l'objet de plusieurs inscriptions. Ce droit s'applique sur le territoire forestier du domaine de l'État excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du MERN et du MFFP. Les territoires forestiers résiduels, les forêts de proximité, les forêts d'expérimentation hors unité d'aménagement, les forêts d'enseignement et de recherche, la station forestière, les refuges biologiques, les écosystèmes forestiers exceptionnels, les parcs et les réserves de parc nationaux du Québec et du Canada, les habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable de même que les réserves écologiques, aquatiques
RL;Unité d'aménagement (UA) portant le numéro 011-71. Cette représentation géométrique correspond au périmètre extérieur de l'UA et provient de la couche des subdivisions territoriales forestières (STF). ;
DA;PERM;Permis;Voir la section des Titulaires;;
DC;204;1908031;217;Garantie d'approvisionnement (GA);;;Droit;N;NC;Inscriptions multiples Garanties d'approvisionnement (GA) de la région d'application des garanties d'approvisionnement (RGA) du Bas-Saint-Laurent. Important : Les GA s'exerçant sur plus d'une RGA font l'objet de plusieurs inscriptions. Ce droit s'applique sur le territoire forestier du domaine de l'État excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du MERN et du MFFP. Les territoires forestiers résiduels, les forêts de proximité, les forêts d'expérimentation hors unité d'aménagement, les forêts d'enseignement et de recherche, la station forestière, les refuges biologiques, les écosystèmes forestiers exceptionnels, les parcs et les réserves de parc nationaux du Québec et du Canada, les habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable de même que les réserves écologiques, aquatiques et de biodiversité sont également à exclure de la représentation géométrique. ;Renouvellement;20
RL;Région d'application des garanties d'approvisionnement du Bas-Saint-Laurent (unités d'aménagement 011-71 et 012-72). Cette représentation géométrique correspond au périmètre extérieur de la région d'application et provient de la couche des subdivisions territoriales forestières (STF). ;
DA;CONT;Contrat;Voir la section des titulaires;;
DC;205;230511;170;Servitude;;;Droit;N;NC;Établissement d'une servitude réelle et perpétuelle entre le gouvernement du Québec (ministère des Ressources naturelles) et Bell Canada pour l'exploitation de lignes de télécommunication.;Création;2001-06-18;2009-10-30;;21140-28;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;Le fonds servant est constitué d'une partie des lots 7B, 8B, 9,10,11,12,13A, 13B et 14A du rang C du cadastre du Canton d'Armand.;
DA;ACNO;Acte notarié;No 357 792, 12 février 1990, circonscription foncière de Témiscouata;2001-06-18;
DC;206;230511;170;Servitude;;;Droit;N;NC;Établissement d'une servitude réelle et perpétuelle entre le gouvernement du Québec (ministère des Ressources naturelles) et Bell Canada pour l'exploitation de lignes de télécommunication.;Création;2001-06-18;2009-10-30;;21140-28;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;Le fonds servant est constitué d'une partie des lots 7B, 8B, 9,10,11,12,13A, 13B et 14A du rang C du cadastre du Canton d'Armand.;
DA;ACNO;Acte notarié;No 357 792, 12 février 1990, circonscription foncière de Témiscouata;2001-06-18;
DC;207;230511;170;Servitude;;;Droit;N;NC;Établissement d'une servitude réelle et perpétuelle entre le gouvernement du Québec (ministère des Ressources naturelles) et Bell Canada pour l'exploitation de lignes de télécommunication.;Création;2001-06-18;2009-10-30;;21140-28;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;Le fonds servant est constitué d'une partie des lots 7B, 8B, 9,10,11,12,13A, 13B et 14A du rang C du cadastre du Canton d'Armand.;
DA;ACNO;Acte notarié;No 357 792, 12 février 1990, circonscription foncière de Témiscouata;2001-06-18;
DC;208;1798626;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Renouvellement;2017-05-18;2024-04-09;2026-05-17;CDC;2492435;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
DA;ACTR;Acte de transfert;57954;2021-02-23;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1853379;2022-06-10;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1972750;2024-04-09;
DC;209;1881617;194;Bail exclusif d'exploitation de substances minérales de surface;;;Droit;N;NC;Bail exclusif;Amendement;2018-01-15;2023-10-03;2028-01-14;BEX;1715;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;;21N11 G 0023 0030 4;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1878300;2023-09-29;
DC;210;230511;170;Servitude;;;Droit;N;NC;Établissement d'une servitude réelle et perpétuelle entre le gouvernement du Québec (ministère des Ressources naturelles) et Bell Canada pour l'exploitation de lignes de télécommunication.;Création;2001-06-18;2009-10-30;;21140-28;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;Le fonds servant est constitué d'une partie des lots 7B, 8B, 9,10,11,12,13A, 13B et 14A du rang C du cadastre du Canton d'Armand.;
DA;ACNO;Acte notarié;No 357 792, 12 février 1990, circonscription foncière de Témiscouata;2001-06-18;
DC;211;230511;170;Servitude;;;Droit;N;NC;Établissement d'une servitude réelle et perpétuelle entre le gouvernement du Québec (ministère des Ressources naturelles) et Bell Canada pour l'exploitation de lignes de télécommunication.;Création;2001-06-18;2009-10-30;;21140-28;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;Le fonds servant est constitué d'une partie des lots 7B, 8B, 9,10,11,12,13A, 13B et 14A du rang C du cadastre du Canton d'Armand.;
DA;ACNO;Acte notarié;No 357 792, 12 février 1990, circonscription foncière de Témiscouata;2001-06-18;
DC;212;230519;170;Servitude;;;Droit;N;NC;Établissement d'une servitude réelle et perpétuelle entre Raoul Guerette inc. et Hydro-Québec pour l'exploitation de lignes de transport d'énergie électrique.;Création;1980-04-09;2009-10-30;;140612;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;Le fonds servant est constitué de parties des lots 26A, 26B du rang Sud du Vieux chemin Témiscouata, 32B du rang 11, du cadastre du canton de Whitworth, 8A, 8B du rang C du cadastre du Canton d'Armand.;
DA;ACNO;Acte notarié;No 234 747, 17 avril 1980, circonscription foncière de Témiscouata;1980-04-09;
DC;213;2369100;194;Bail exclusif d'exploitation de substances minérales de surface;;;Droit;N;NC;Bail exclusif;Création;2021-07-07;2021-07-08;2027-07-06;BEX;1816;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;;21N11 G 0023 0031 0;
DA;BAIL;Bail;1802251;2021-07-08;
DC;214;8442;171;Site archéologique connu;;;Contrainte;O;CO;amérindien préhistorique archaïque;Création;1985-07-01;2005-10-12;;CjEg-3;;10;Ministère de la Culture et des Communications;Direction générale du patrimoine et des institutions muséales;;;
DA;RAPO;Rapport;1336;;
DC;215;863501;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;Contrainte;O;NC;Entente de délégation de gestion avec la MRC de Rivière-du-Loup En matière d'octroi de droit, cette délégation autorise la MRC à octroyer des baux de villégiature et d'abri sommaire en forêt sur les terres publiques, sous l'autorité du MERN, situées généralement à la grandeur de la MRC, ainsi qu'à octroyer des baux d'exploitation du sable et gravier.;Renouvellement;2021-01-01;2021-06-07;2026-12-31;6300-0022;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;La délégation s'applique sur les terres du domaine de l'État, sous l'autorité du MERN, localisées sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup.;
DA;CONV;Convention;6300-0022 ;2010-08-24;
DA;AVEN;Avenant;6300-0022;2016-08-18;
DA;AVEN;Avenant;6300-0022;2020-10-07;
DA;CONV;Convention;6300-0022;2021-06-07;
DC;216;863504;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;Contrainte;O;NC;Entente de délégation de gestion avec la MRC de Témiscouata En matière d'octroi de droit, cette délégation autorise la MRC à octroyer des baux de villégiature et d'abri sommaire en forêt sur les terres publiques, sous l'autorité du MERN, situées généralement à la grandeur de la MRC, ainsi qu'à octroyer des baux d'ecploitation du sable et gravier.;Renouvellement;2021-01-01;2021-06-07;2026-12-31;6300-0021;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;La délégation s'applique sur les terres du domaine de l'État, sous l'autorité du MERN, localisées sur le territoire de la MRC de Témiscouata;
DA;CONV;Convention;6300-0021;2010-08-24;
DA;AVEN;Avenant;6300-0021;2016-08-18;
DA;AVEN;Avenant;6300-0021;2020-10-07;
DA;CONV;Convention;6300-0021 ;2021-06-07;
DC;217;859686;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;Contrainte;N;NC;Convention de gestion territoriale avec la MRC de Témiscouata. Période du 1 avril 2016 au 31 mars 2021. Prolongé du 1 avril 2021 au 31 mars 2025. En matière d'octroi de droit, cette convention de gestion autorise la MRC à octroyer certains droits fonciers et forestiers sur les terres publiques sous l'autorité du MERN et déterminées dans la convention. Cette convention s'applique généralement à l'intérieur des territoires municipaux. Les signataires de la convention sont le MFFP, le MERN et la MRC. Mise à jour de la géomatique (en 2016);Renouvellement;2000-08-16;2024-04-03;2025-03-31;6300-A03-054-043;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;Certains lots et certaines parties de lots situés dans les rangs I,X,XI,XII,XIII et Est canton Auclair; des rangs IINE,IINO,IIINO,IIISE,IV,V,VI,VII et VIII canton Biencourt; des rangs I,IX et X canton Botsford; des rangs IV,V,XI et XII canton Cabano; du rang VIII du canton Chabot; du rang NVCT canton Demers; des rangs I et II canton Estcourt; du rang VII canton Hocquart; des rangs I,II,III et XIII canton Packington; des rangs VII, IX et XI canton Pohénégamook; des rangs I,II,III,IV,V,VI,VII,IX,X et XI canton Robinson; du rang VI canton Robitaille; des parties non divisée de la Seigneurie de Madawaska; certaines Îles du lac Squatec et du Lac Long; certains lots du cadastre du Québec ;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-029;2000-08-16;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-036;2014-04-16;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-043;2016-11-16;
DA;AVIS;Avis;6300-A03-054-043 ;2021-03-01;
DC;218;859686;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;Contrainte;O;NC;Convention de gestion territoriale avec la MRC de Témiscouata. Période du 1 avril 2016 au 31 mars 2021. Prolongé du 1 avril 2021 au 31 mars 2025. En matière d'octroi de droit, cette convention de gestion autorise la MRC à octroyer certains droits fonciers et forestiers sur les terres publiques sous l'autorité du MERN et déterminées dans la convention. Cette convention s'applique généralement à l'intérieur des territoires municipaux. Les signataires de la convention sont le MFFP, le MERN et la MRC. Mise à jour de la géomatique (en 2016);Renouvellement;2000-08-16;2024-04-03;2025-03-31;6300-A03-054-043;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;Certains lots et certaines parties de lots situés dans les rangs I,X,XI,XII,XIII et Est canton Auclair; des rangs IINE,IINO,IIINO,IIISE,IV,V,VI,VII et VIII canton Biencourt; des rangs I,IX et X canton Botsford; des rangs IV,V,XI et XII canton Cabano; du rang VIII du canton Chabot; du rang NVCT canton Demers; des rangs I et II canton Estcourt; du rang VII canton Hocquart; des rangs I,II,III et XIII canton Packington; des rangs VII, IX et XI canton Pohénégamook; des rangs I,II,III,IV,V,VI,VII,IX,X et XI canton Robinson; du rang VI canton Robitaille; des parties non divisée de la Seigneurie de Madawaska; certaines Îles du lac Squatec et du Lac Long; certains lots du cadastre du Québec ;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-029;2000-08-16;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-036;2014-04-16;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-043;2016-11-16;
DA;AVIS;Avis;6300-A03-054-043 ;2021-03-01;
DC;219;859686;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;Contrainte;N;NC;Convention de gestion territoriale avec la MRC de Témiscouata. Période du 1 avril 2016 au 31 mars 2021. Prolongé du 1 avril 2021 au 31 mars 2025. En matière d'octroi de droit, cette convention de gestion autorise la MRC à octroyer certains droits fonciers et forestiers sur les terres publiques sous l'autorité du MERN et déterminées dans la convention. Cette convention s'applique généralement à l'intérieur des territoires municipaux. Les signataires de la convention sont le MFFP, le MERN et la MRC. Mise à jour de la géomatique (en 2016);Renouvellement;2000-08-16;2024-04-03;2025-03-31;6300-A03-054-043;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;Certains lots et certaines parties de lots situés dans les rangs I,X,XI,XII,XIII et Est canton Auclair; des rangs IINE,IINO,IIINO,IIISE,IV,V,VI,VII et VIII canton Biencourt; des rangs I,IX et X canton Botsford; des rangs IV,V,XI et XII canton Cabano; du rang VIII du canton Chabot; du rang NVCT canton Demers; des rangs I et II canton Estcourt; du rang VII canton Hocquart; des rangs I,II,III et XIII canton Packington; des rangs VII, IX et XI canton Pohénégamook; des rangs I,II,III,IV,V,VI,VII,IX,X et XI canton Robinson; du rang VI canton Robitaille; des parties non divisée de la Seigneurie de Madawaska; certaines Îles du lac Squatec et du Lac Long; certains lots du cadastre du Québec ;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-029;2000-08-16;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-036;2014-04-16;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-043;2016-11-16;
DA;AVIS;Avis;6300-A03-054-043 ;2021-03-01;
DC;220;859686;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;Contrainte;N;NC;Convention de gestion territoriale avec la MRC de Témiscouata. Période du 1 avril 2016 au 31 mars 2021. Prolongé du 1 avril 2021 au 31 mars 2025. En matière d'octroi de droit, cette convention de gestion autorise la MRC à octroyer certains droits fonciers et forestiers sur les terres publiques sous l'autorité du MERN et déterminées dans la convention. Cette convention s'applique généralement à l'intérieur des territoires municipaux. Les signataires de la convention sont le MFFP, le MERN et la MRC. Mise à jour de la géomatique (en 2016);Renouvellement;2000-08-16;2024-04-03;2025-03-31;6300-A03-054-043;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;Certains lots et certaines parties de lots situés dans les rangs I,X,XI,XII,XIII et Est canton Auclair; des rangs IINE,IINO,IIINO,IIISE,IV,V,VI,VII et VIII canton Biencourt; des rangs I,IX et X canton Botsford; des rangs IV,V,XI et XII canton Cabano; du rang VIII du canton Chabot; du rang NVCT canton Demers; des rangs I et II canton Estcourt; du rang VII canton Hocquart; des rangs I,II,III et XIII canton Packington; des rangs VII, IX et XI canton Pohénégamook; des rangs I,II,III,IV,V,VI,VII,IX,X et XI canton Robinson; du rang VI canton Robitaille; des parties non divisée de la Seigneurie de Madawaska; certaines Îles du lac Squatec et du Lac Long; certains lots du cadastre du Québec ;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-029;2000-08-16;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-036;2014-04-16;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-043;2016-11-16;
DA;AVIS;Avis;6300-A03-054-043 ;2021-03-01;
DC;221;859686;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;Contrainte;N;NC;Convention de gestion territoriale avec la MRC de Témiscouata. Période du 1 avril 2016 au 31 mars 2021. Prolongé du 1 avril 2021 au 31 mars 2025. En matière d'octroi de droit, cette convention de gestion autorise la MRC à octroyer certains droits fonciers et forestiers sur les terres publiques sous l'autorité du MERN et déterminées dans la convention. Cette convention s'applique généralement à l'intérieur des territoires municipaux. Les signataires de la convention sont le MFFP, le MERN et la MRC. Mise à jour de la géomatique (en 2016);Renouvellement;2000-08-16;2024-04-03;2025-03-31;6300-A03-054-043;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;Certains lots et certaines parties de lots situés dans les rangs I,X,XI,XII,XIII et Est canton Auclair; des rangs IINE,IINO,IIINO,IIISE,IV,V,VI,VII et VIII canton Biencourt; des rangs I,IX et X canton Botsford; des rangs IV,V,XI et XII canton Cabano; du rang VIII du canton Chabot; du rang NVCT canton Demers; des rangs I et II canton Estcourt; du rang VII canton Hocquart; des rangs I,II,III et XIII canton Packington; des rangs VII, IX et XI canton Pohénégamook; des rangs I,II,III,IV,V,VI,VII,IX,X et XI canton Robinson; du rang VI canton Robitaille; des parties non divisée de la Seigneurie de Madawaska; certaines Îles du lac Squatec et du Lac Long; certains lots du cadastre du Québec ;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-029;2000-08-16;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-036;2014-04-16;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-043;2016-11-16;
DA;AVIS;Avis;6300-A03-054-043 ;2021-03-01;
DC;222;859686;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;Contrainte;N;NC;Convention de gestion territoriale avec la MRC de Témiscouata. Période du 1 avril 2016 au 31 mars 2021. Prolongé du 1 avril 2021 au 31 mars 2025. En matière d'octroi de droit, cette convention de gestion autorise la MRC à octroyer certains droits fonciers et forestiers sur les terres publiques sous l'autorité du MERN et déterminées dans la convention. Cette convention s'applique généralement à l'intérieur des territoires municipaux. Les signataires de la convention sont le MFFP, le MERN et la MRC. Mise à jour de la géomatique (en 2016);Renouvellement;2000-08-16;2024-04-03;2025-03-31;6300-A03-054-043;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;Certains lots et certaines parties de lots situés dans les rangs I,X,XI,XII,XIII et Est canton Auclair; des rangs IINE,IINO,IIINO,IIISE,IV,V,VI,VII et VIII canton Biencourt; des rangs I,IX et X canton Botsford; des rangs IV,V,XI et XII canton Cabano; du rang VIII du canton Chabot; du rang NVCT canton Demers; des rangs I et II canton Estcourt; du rang VII canton Hocquart; des rangs I,II,III et XIII canton Packington; des rangs VII, IX et XI canton Pohénégamook; des rangs I,II,III,IV,V,VI,VII,IX,X et XI canton Robinson; du rang VI canton Robitaille; des parties non divisée de la Seigneurie de Madawaska; certaines Îles du lac Squatec et du Lac Long; certains lots du cadastre du Québec ;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-029;2000-08-16;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-036;2014-04-16;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-043;2016-11-16;
DA;AVIS;Avis;6300-A03-054-043 ;2021-03-01;
DC;223;859686;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;Contrainte;N;NC;Convention de gestion territoriale avec la MRC de Témiscouata. Période du 1 avril 2016 au 31 mars 2021. Prolongé du 1 avril 2021 au 31 mars 2025. En matière d'octroi de droit, cette convention de gestion autorise la MRC à octroyer certains droits fonciers et forestiers sur les terres publiques sous l'autorité du MERN et déterminées dans la convention. Cette convention s'applique généralement à l'intérieur des territoires municipaux. Les signataires de la convention sont le MFFP, le MERN et la MRC. Mise à jour de la géomatique (en 2016);Renouvellement;2000-08-16;2024-04-03;2025-03-31;6300-A03-054-043;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;Certains lots et certaines parties de lots situés dans les rangs I,X,XI,XII,XIII et Est canton Auclair; des rangs IINE,IINO,IIINO,IIISE,IV,V,VI,VII et VIII canton Biencourt; des rangs I,IX et X canton Botsford; des rangs IV,V,XI et XII canton Cabano; du rang VIII du canton Chabot; du rang NVCT canton Demers; des rangs I et II canton Estcourt; du rang VII canton Hocquart; des rangs I,II,III et XIII canton Packington; des rangs VII, IX et XI canton Pohénégamook; des rangs I,II,III,IV,V,VI,VII,IX,X et XI canton Robinson; du rang VI canton Robitaille; des parties non divisée de la Seigneurie de Madawaska; certaines Îles du lac Squatec et du Lac Long; certains lots du cadastre du Québec ;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-029;2000-08-16;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-036;2014-04-16;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-043;2016-11-16;
DA;AVIS;Avis;6300-A03-054-043 ;2021-03-01;
DC;224;859686;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;Contrainte;N;NC;Convention de gestion territoriale avec la MRC de Témiscouata. Période du 1 avril 2016 au 31 mars 2021. Prolongé du 1 avril 2021 au 31 mars 2025. En matière d'octroi de droit, cette convention de gestion autorise la MRC à octroyer certains droits fonciers et forestiers sur les terres publiques sous l'autorité du MERN et déterminées dans la convention. Cette convention s'applique généralement à l'intérieur des territoires municipaux. Les signataires de la convention sont le MFFP, le MERN et la MRC. Mise à jour de la géomatique (en 2016);Renouvellement;2000-08-16;2024-04-03;2025-03-31;6300-A03-054-043;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;Certains lots et certaines parties de lots situés dans les rangs I,X,XI,XII,XIII et Est canton Auclair; des rangs IINE,IINO,IIINO,IIISE,IV,V,VI,VII et VIII canton Biencourt; des rangs I,IX et X canton Botsford; des rangs IV,V,XI et XII canton Cabano; du rang VIII du canton Chabot; du rang NVCT canton Demers; des rangs I et II canton Estcourt; du rang VII canton Hocquart; des rangs I,II,III et XIII canton Packington; des rangs VII, IX et XI canton Pohénégamook; des rangs I,II,III,IV,V,VI,VII,IX,X et XI canton Robinson; du rang VI canton Robitaille; des parties non divisée de la Seigneurie de Madawaska; certaines Îles du lac Squatec et du Lac Long; certains lots du cadastre du Québec ;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-029;2000-08-16;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-036;2014-04-16;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-043;2016-11-16;
DA;AVIS;Avis;6300-A03-054-043 ;2021-03-01;
DC;225;264930;125;Écosystème forestier exceptionnel ;;;Contrainte;N;NC;Protection permanente en vertu de la Loi sur les forêts (art. 24.4) - Forêt ancienne du Ruisseau-Sec #1386;Délégation de la gestion des droits et contraintes déjà émis;2009-06-16;2014-10-02;;1386;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des forêts;Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;Secteur Forêt Québec;
RL;Canton Armand, rang XIII lot 14 et partie non divisée;
DA;DEMI;Décision ministérielle;Décision de classement dans le Bas-Saint-Laurent;2009-06-16;
DC;226;766533;136;Habitat faunique - Habitat du rat musqué;;;Contrainte;O;NC;Habitat du rat musqué
No habitat : 11-01-0031-1992
Année d'inventaire : 1992
Superficie approximative : 132,97 ha ou 1,3 km2;Amendement;2011-07-28;2016-03-15;;11-01-0031;;380;Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;Secteur de la faune et des parcs;Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;Secteur Faune Québec;
RL;Toponyme : LAC DE LA GRANDE FOURCHE
Région administrative : Bas-Saint-Laurent;
DA;AVIS;Avis;G.O.Q., 13 juillet 2011, 143e année, no 28, partie 2, pages 3017 et suivantes.;2011-07-13;
DA;AVIS;Avis;G.O.Q., 2015-05-27, 147e année, no 21, partie 2, # 11-01-0031, eff: 2015-06-11.;2015-05-07;

#GROUPE DROIT CONTRAINTE (DC);Identifiant DXF;Numéro du droit d'intervention ou de la contrainte;Code de la nature de droit;Nom de la nature de droit;Code de précision de la nature du droit;Description du code de précision de la nature du droit;Type de droit;Partie du droit;Code de confidentialité;Description sommaire du droit d'intervention ou de la contrainte;Description du code type de transaction;Date de prise d'effet;Date de création;Date d'échéance;Valeur de l'identifiant du dossier de l'émetteur 1;Valeur de l'identifiant du dossier de l'émetteur 2;Code de l'organisme;Nom du Ministère ou Organisme (M/O) de l'émetteur responsable actuel du droit d'intervention;Nom de l'émetteur responsable actuel du droit;Nom du M/O de l'émetteur à l'origine du droit d'intervention;Nom de l'émetteur à l'origine du droit d'intervention;
#GROUPE REFERENCE (RL);Description de la référence de localisation;
#GROUPE DOCUMENT ATTRIBUTION (DA);Code du document d'attribution du droit d'intervention;Description du code du document d'attribution du droit;Valeur de l'identifiant du document d'attribution;Date du document d'attribution;
DC;1;27560;142;Location;082;Fins d'élevage;Droit;N;NC;;Renouvellement;1998-01-01;2025-01-07;2025-12-31;137142 00 000;1998-01-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;;;
RL;;Canton Estcourt, Rang VIII, Lot 13;
RL;;Canton Estcourt, Rang VIII, Lot 12;
DA;BAIL;Bail;137142 00 000;1998-01-01;
DC;2;2874071;142;Location;000;Fins d'intérêts privés;Droit;N;NC;;Renouvellement;2023-09-01;2024-09-09;2025-08-31;136344 00 000;2023-09-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;
RL;;Canton Estcourt, Rang VIII, Lot 11;
DA;BAIL;Bail;136344 00 000;2023-09-01;
DC;3;50361;142;Location;051;Fins d'activités récréatives, sportives ou éducatives pour un usage communautaire sans but lucratif;Droit;N;NC;;Renouvellement;1997-10-01;2024-10-04;2025-09-30;095018 00 000;1997-10-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;;;
RL;;Canton Estcourt, Rang VII, Lot 34;
RL;;Canton Estcourt, Rang VII, Lot 35;
DA;BAIL;Bail;095018 00 000;1997-10-01;
DC;4;298341;195;Bail non exclusif d'exploitation de substances minérales de surface;;;Droit;N;NC;;Renouvellement;2010-04-22;2024-03-28;2025-03-31;BNE;31099;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;Service des titres miniers;
RL;;492343 5261166 19;
DA;COSA;Correction ad hoc sans document d'attribution;Intervention ad hoc sur base de données ou mise à jour localisation site SMS;;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1097408;2011-03-31;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1183560;2012-03-30;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1286181;2013-03-26;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1392187;2014-03-21;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1487138;2015-03-30;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1557260;2016-04-05;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1617286;2017-03-31;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1658035;2018-03-28;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1723581;2019-03-29;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1779773;2020-05-08;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1806797;2021-03-31;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1857677;2022-03-30;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1900092;2023-03-31;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1973391;2024-03-28;
DC;5;299568;195;Bail non exclusif d'exploitation de substances minérales de surface;;;Droit;N;NC;;Renouvellement;1996-04-01;2024-03-28;2025-03-31;BNE;7737;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;;;
RL;;492343 5261166 19;
DA;COSA;Correction ad hoc sans document d'attribution;Intervention ad hoc sur base de données ou mise à jour localisation site SMS;;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1097397;2011-03-31;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1183557;2012-03-30;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1286166;2013-03-26;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1392175;2014-03-21;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1487152;2015-03-30;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1557218;2016-04-05;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1617261;2017-03-31;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1657999;2018-03-28;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1723263;2019-03-28;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1779763;2020-05-08;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1806773;2021-03-31;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1857660;2022-03-30;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1900072;2023-03-31;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1973358;2024-03-28;
DC;6;2972084;142;Location;013;Fins commerciales récréatives ou touristiques sans hébergement;Droit;N;NC;Terrain à des fins commerciales (Relais);Renouvellement;2022-04-01;2024-10-22;2025-03-31;LIT-014;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Avant : partie du lot 2, Rang I, Canton Estcourt Bloc TPI Pohénégamook;
DA;BAIL;Bail;LIT-014;2022-04-01;
DC;7;280809;115;Droit de passage;;;Droit;N;NC;Droit de passage à des fins de sentier de randonnée pédestre, sur une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Ce droit s'applique sur une lisière de terre du domaine de l'État, d'une largeur uniforme de 1 mètre sur une longueur approximative de 2500 mètres. ;Renouvellement;2004-12-01;2016-03-31;2024-12-01;13938200000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;;Le fonds servant est constitué d'une partie des lots 33 et 34 du rang VII du canton d'Estcourt.;
DA;CONV;Convention;13938200000;2004-12-01;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;13938200000;2015-05-06;
DC;8;280809;115;Droit de passage;;;Droit;N;NC;Droit de passage à des fins de sentier de randonnée pédestre, sur une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Ce droit s'applique sur une lisière de terre du domaine de l'État, d'une largeur uniforme de 1 mètre sur une longueur approximative de 2500 mètres. ;Renouvellement;2004-12-01;2016-03-31;2024-12-01;13938200000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;;Le fonds servant est constitué d'une partie des lots 33 et 34 du rang VII du canton d'Estcourt.;
DA;CONV;Convention;13938200000;2004-12-01;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;13938200000;2015-05-06;
DC;9;280809;115;Droit de passage;;;Droit;N;NC;Droit de passage à des fins de sentier de randonnée pédestre, sur une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Ce droit s'applique sur une lisière de terre du domaine de l'État, d'une largeur uniforme de 1 mètre sur une longueur approximative de 2500 mètres. ;Renouvellement;2004-12-01;2016-03-31;2024-12-01;13938200000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;;Le fonds servant est constitué d'une partie des lots 33 et 34 du rang VII du canton d'Estcourt.;
DA;CONV;Convention;13938200000;2004-12-01;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;13938200000;2015-05-06;
DC;10;280809;115;Droit de passage;;;Droit;N;NC;Droit de passage à des fins de sentier de randonnée pédestre, sur une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Ce droit s'applique sur une lisière de terre du domaine de l'État, d'une largeur uniforme de 1 mètre sur une longueur approximative de 2500 mètres. ;Renouvellement;2004-12-01;2016-03-31;2024-12-01;13938200000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;;Le fonds servant est constitué d'une partie des lots 33 et 34 du rang VII du canton d'Estcourt.;
DA;CONV;Convention;13938200000;2004-12-01;
DA;LEAU;Lettre d'autorisation;13938200000;2015-05-06;
DC;11;280817;115;Droit de passage;;;Droit;N;NC;Droit de passage à des fins de sentier de motoneige, sur une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Ce droit s'applique sur une lisière de terre du domaine de l'État, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 180 mètres. ;Amendement;2008-08-14;2019-06-07;2028-08-13;13838500000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fonds servant est constitué d'une partie des lots 35 et 36 du rang VII du canton d'Estcourt.;
DA;CONV;Convention;13838500000;2008-08-14;
DC;12;803695;115;Droit de passage;;;Droit;O;NC;Sentier Motoneige de 12.4km par 6m de large;Renouvellement;2002-09-26;2013-01-17;2022-09-30;139314-00-000 (LIT-067);;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;;;
RL;;Partie non-divisée du canton d'Armand; lots 48 à 60 du rang VI du canton de Pohénégamook; lots 41 à 48 du rang VII du canton de Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;139314-00-000 (LIT-067);2002-08-20;
DC;13;803700;115;Droit de passage;;;Droit;O;NC;Piste cyclable d'une largeur de 10m en 2 sections de 1980m et 645m de long.;Renouvellement;2006-11-20;2017-02-28;2026-11-19;LIT-025;137225-000-000;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Les lots 1 à 5 du rang V du canton Escourt et les lots 35 et 36 du rang VII du canton Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-025 (137225-00-000));2007-02-15;
DC;14;803700;115;Droit de passage;;;Droit;N;NC;Piste cyclable d'une largeur de 10m en 2 sections de 1980m et 645m de long.;Renouvellement;2006-11-20;2017-02-28;2026-11-19;LIT-025;137225-000-000;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Les lots 1 à 5 du rang V du canton Escourt et les lots 35 et 36 du rang VII du canton Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-025 (137225-00-000));2007-02-15;
DC;15;633136;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011630 ;Amendement;2023-02-13;2023-02-28;2026-12-31;011630;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;;Partie non divisée, canton Armand et partie des lots A, 1, 2, 4 et 5, rang VI, canton Estcourt.;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005944;2023-02-13;
DC;16;633124;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;O;NC;Érablière no 011615;Renouvellement;2023-12-07;2024-01-18;2028-12-31;011615;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;;Partie des lots 1 à 3, rang I, canton Cabano, partie des lots A ,1 à 9, rang VII et partie des lots A, B, C , 1 à 7, rang VIII, canton d'Estcourt;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006511;2023-12-07;
DC;17;633136;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011630 ;Amendement;2023-02-13;2023-02-28;2026-12-31;011630;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;;Partie non divisée, canton Armand et partie des lots A, 1, 2, 4 et 5, rang VI, canton Estcourt.;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005944;2023-02-13;
DC;18;2787206;190;Réserve de superficie pour un projet éolien;;;Droit;O;NC;Réserve de superficie pour le projet éolien Pohénégamook - Picard - Saint-Antonin - Wolastokuk (PPSW);Création;2023-08-01;2023-08-29;2024-07-31;003270-23-901;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;;Le fonds servant est constitué de la partie non divisée et des lots 1 à 10 du rang E, 1 à 17 du rang I, 1 à 17 et 20 à 23 du rang II, 32 du rang X et 30 à 32 du rang XI du canton d'Armand, de la partie non divisée et des lots 1 à 39 du rang V, 1 à 39 du rang VI, 1 à 38 du rang VII et 1 à 37 du rang VIII du canton de Parke, des lots 36 à 60 du Rang I, 42 à 60 du rang II, 38 à 60 du rang III, 38 à 39 du rang IV, 44 à 60 du rang V, 47 à 60 du rang VI et 48 à 60 du rang VII du canton de Pohénégamook, des 39 à 56 du rang IX, 18 à 27 du rang sud Chemin Témiscouata, 45 à 56 du rang VIII, 33 à 56 du Rang X, 35 à 56 du rang XI et 38 à 56 du rang XII du Canton de Whitworth, des lots 1 à 6 et A à F du rang VI et 1 à 5 et A à F du canton d'Estcourt. ;
DA;CONV;Convention;003270-23-901;2023-08-02;
DC;19;2479216;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2022-03-17;2022-03-17;2025-03-16;CDC;2642235;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;;21N06 X 0029 0032 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1855739;2022-03-17;
DC;20;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;21;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;22;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;23;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;24;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;25;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;26;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;27;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;28;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;29;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;30;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;31;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;32;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;33;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;34;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;35;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;36;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;37;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;38;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;39;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;40;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;41;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;42;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;43;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;44;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;45;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;46;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;47;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;48;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;49;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;50;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;51;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;52;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;53;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;54;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;55;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;56;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;57;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;58;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;59;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;60;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;61;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;62;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;63;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;64;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;65;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;66;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;67;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;68;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;69;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;70;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;71;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;72;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;73;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;74;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;75;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;76;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;77;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;78;2909856;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-04-04;2024-04-08;2027-04-03;CDC;2824312;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N06 X 0029 0031 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-04-04;
DC;79;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;80;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;81;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;82;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;83;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;84;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;85;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;86;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;87;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;88;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;89;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;90;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;91;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;92;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;93;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;94;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;95;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;O;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;96;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;97;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;98;2479218;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2022-03-17;2022-03-17;2025-03-16;CDC;2642238;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;;21N06 X 0030 0032 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1855739;2022-03-17;
DC;99;2940081;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-07-03;2024-07-25;2027-07-02;CDC;2832432;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N06 X 0030 0031 1;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-07-03;
DC;100;2963283;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-09-03;2024-09-03;2027-09-02;CDC;2835568;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N06 X 0030 0030 1;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-09-03;
DC;101;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;102;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;103;2909857;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-04-04;2024-04-08;2027-04-03;CDC;2824317;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0001 0031 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-04-04;
DC;104;2940080;192;Claim;;;Droit;O;NC;Claim désigné;Création;2024-07-03;2024-07-25;2027-07-02;CDC;2832433;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0001 0030 1;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-07-03;
DC;105;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;106;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;107;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;108;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;109;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;110;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;111;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;112;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;113;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;114;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;115;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;116;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;117;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;118;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;119;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;120;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;121;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;122;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;123;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;

RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;124;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;125;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;126;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;127;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;128;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;129;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;130;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;131;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;132;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;133;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;134;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;135;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;136;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;137;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;138;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;139;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;140;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;141;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;142;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;143;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;144;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;145;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;146;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;147;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;148;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;149;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;150;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;151;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;152;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;153;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;154;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;155;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;156;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;157;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;158;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;159;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;160;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;161;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;162;2479219;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2022-03-17;2022-03-17;2025-03-16;CDC;2642241;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0001 0032 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1855739;2022-03-17;
DC;163;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;164;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;165;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;166;808593;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Permis de culture et d'exploitation d'une érablière dans les forêts du domaine public. Superficie: 4.4 ha Échéance du permis quinquennal: 2023;Renouvellement;1999-04-26;2024-03-12;2024-12-31;011-09-936;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;;;
RL;;une partie du lot 7 du rang II du canton Escourt;
DA;PERM;Permis;011-09-936;1999-04-26;
DC;167;2479215;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2022-03-17;2022-03-17;2025-03-16;CDC;2642236;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;;21N06 X 0029 0033 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1855739;2022-03-17;
DC;168;2479213;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2022-03-17;2022-03-17;2025-03-16;CDC;2642239;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;;21N06 X 0030 0033 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1855739;2022-03-17;
DC;169;2479220;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2022-03-17;2022-03-17;2025-03-16;CDC;2642242;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0001 0033 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1855739;2022-03-17;
DC;170;2473875;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2022-03-07;2022-03-09;2025-03-06;CDC;2638624;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0002 0033 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1854716;2022-03-07;
DC;171;2893808;192;Claim;;;Droit;O;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821625;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0003 0033 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;172;808593;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Permis de culture et d'exploitation d'une érablière dans les forêts du domaine public. Superficie: 4.4 ha Échéance du permis quinquennal: 2023;Renouvellement;1999-04-26;2024-03-12;2024-12-31;011-09-936;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;;;
RL;;une partie du lot 7 du rang II du canton Escourt;
DA;PERM;Permis;011-09-936;1999-04-26;
DC;173;2479214;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2022-03-17;2022-03-17;2025-03-16;CDC;2642237;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;;21N06 X 0029 0034 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1855739;2022-03-17;
DC;174;2479217;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2022-03-17;2022-03-17;2025-03-16;CDC;2642240;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;;21N06 X 0030 0034 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1855739;2022-03-17;
DC;175;2479091;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2022-03-16;2022-03-17;2025-03-15;CDC;2642234;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0001 0034 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1855739;2022-03-16;
DC;176;2473879;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2022-03-07;2022-03-09;2025-03-06;CDC;2638625;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0002 0034 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1854716;2022-03-07;
DC;177;2473878;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2022-03-07;2022-03-09;2025-03-06;CDC;2638626;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0003 0034 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1854716;2022-03-07;
DC;178;2481783;192;Claim;;;Droit;O;NC;claim désigné;Création;2022-03-24;2022-03-24;2025-03-23;CDC;2643136;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0004 0034 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1856549;2022-03-24;
DC;179;2893744;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821564;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N06 X 0029 0035 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;180;2893746;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821567;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N06 X 0030 0035 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;181;2893785;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821604;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0001 0035 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;182;2893793;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821612;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0002 0035 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;183;2473877;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2022-03-07;2022-03-09;2025-03-06;CDC;2638627;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0003 0035 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1854716;2022-03-07;
DC;184;2481784;192;Claim;;;Droit;O;NC;claim désigné;Création;2022-03-24;2022-03-24;2025-03-23;CDC;2643137;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0004 0035 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1856549;2022-03-24;
DC;185;2893790;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821613;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0002 0036 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;186;2893806;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821626;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0003 0036 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;187;2473880;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2022-03-07;2022-03-09;2025-03-06;CDC;2638628;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0004 0036 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1854716;2022-03-07;
DC;188;2893800;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821614;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0002 0037 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;189;2893805;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821627;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0003 0037 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;190;2893815;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821634;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0004 0037 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;191;2473876;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2022-03-07;2022-03-09;2025-03-06;CDC;2638629;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0005 0037 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1854716;2022-03-07;
DC;192;2893818;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821635;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0004 0038 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;193;2938180;185;Transfert d'administration;;;Droit;N;NC;Transfert d'administration à la ministre des Transports et de la Mobilité durable de l'administration d'une terre du domaine de l'État située dans le canton d'Escourt aux fins d'entreposage et de tamisage de matières granulaires résiduelles à des fins de valorisation.;Création;2024-07-10;2024-07-15;;6332.1542;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'expertise et des transferts;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'expertise et des transferts;
RL;;Une terre du domaine de l'État, d'une superficie approximative de 18 940 mètres carrés, située sur partie des lots 18 et 19 du rang VII de l'arpentage primitif du canton d'Escourt aux coordonnées géographiques approximatives suivantes : N 47o 32' 4,512", O 69o 7' 28,782", le tout tel qu'illustré sur la carte préparée le 10 juillet 2024 par la direction des transferts et de l'expertise foncière du ministère des Ressources naturelles et des Forêts et dont copie est annexée à l'avis de transfert AT-2024-07.;
DA;AVTR;Avis de transfert;AT-2024-07;2024-07-10;
DC;194;97085;146;Mise à la disposition d'immeubles en faveur d'Hydro-Québec;;;Droit;N;NC;Ligne de transport d'énergie électrique à 69 kV Copper Mountain Cabano/Rivière du Loup (raccordement au poste Sully) ;Délégation de la gestion des droits et contraintes déjà émis;;2017-10-27;;9141.0005;306143-00-000;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'expertise et des transferts;;;
RL;;Une partie des cantons d'Escourt, de Cabano et d'Armand. ;
RL;;Ces terrains du domaine de l'État ont été déterminés par des officialisations du morcellement du 26 mars 2003, préparées par le Bureau de l'arpenteur général du Québec du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, d'après les plans de l'arpenteur-géomètre Sylvain Forget du 21 mai 2002, sous sa minute 529, déposés et conservés au Greffe de l'arpenteur général du Québec sous le numéro 11963, feuillets 1 à 3.;
DA;MIDI;Mise à la disposition;258-T ;2004-07-16;
DA;DECR;Décret;585-95 ;1995-04-26;
DC;195;633101;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011608 ;Renouvellement;2024-11-29;2024-12-11;2029-12-31;011608;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;;Partie du lot 24, rang VII et partie des lots 22 à 25, rang VIII, canton d'Escourt ;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006725;2024-11-29;
DC;196;633095;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011601 ;Renouvellement;2023-12-06;2024-01-18;2028-12-31;011601;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;;Partie des lots 24 à 26, rang VIII, canton d'Escourt;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006477;2023-12-06;
DC;197;2711663;185;Transfert d'administration;;;Droit;N;NC;Transfert au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de l'administration d'une terre du domaine de l'État située dans le canton d'Escourt aux fins d'installation et d'exploitation d'une station hydrométrique dans le cadre du projet INFO-Crue.;Création;2023-04-20;2023-04-21;;6332.1523;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'expertise et des transferts;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'expertise et des transferts;
RL;;Une terre du domaine de l'État, d'une superficie approximative de 840 mètres carrés, située sur une partie du lot 33 du rang VII du canton d'Escourt aux coordonnées géographiques approximatives suivantes : N 47o 30' 9,301", O 69o 6' 8,406", le tout tel qu'illustré sur la carte préparée le 13 avril 2023 par la direction des transferts et de l'expertise foncière du ministère des Ressources naturelles et des Forêts et dont copie est annexée à l'avis de transfert AT-2023-04 pour en faire partie intégrante (annexe 1).;
DA;AVTR;Avis de transfert;AT-2023-04;2023-04-20;
DC;198;2909853;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-04-04;2024-04-08;2027-04-03;CDC;2824313;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N06 X 0030 0050 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-04-04;
DC;199;2251227;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011642;Renouvellement;2024-11-28;2024-12-11;2029-12-31;011642;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;
RL;;Partie des lots 32 et 33, rang VIII, canton d'Escourt;
DA;PERM;Permis;1006717;2024-11-28;
DC;200;2909855;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-04-04;2024-04-08;2027-04-03;CDC;2824314;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N06 X 0030 0051 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-04-04;
DC;201;2909852;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-04-04;2024-04-08;2027-04-03;CDC;2824318;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0001 0051 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-04-04;
DC;202;2909859;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-04-04;2024-04-08;2027-04-03;CDC;2824320;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0002 0051 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-04-04;
DC;203;633141;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;O;NC;Érablière no 011638 ;Renouvellement;2021-12-07;2021-12-20;2026-12-31;011638;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;;Partie du lot 1, rangs VI et VII, canton Cabano et partie des lots 32 et 33, rang VIII, canton Estcourt.;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005946;2021-12-07;
DC;204;2893750;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821568;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N06 X 0030 0052 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;205;1916722;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Renouvellement;2018-04-11;2024-12-30;2027-04-10;CDC;2516595;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0001 0052 0;
DA;COSA;Correction ad hoc sans document d'attribution;Intervention ad hoc sur base de données ou mise à jour localisation site SMS;;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1882583;2022-12-20;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;2015358;2024-12-30;
DC;206;2893794;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821615;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0002 0052 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;207;2893812;192;Claim;;;Droit;O;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821628;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0003 0052 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;208;645960;185;Transfert d'administration;;;Droit;N;NC;Transfert d'administration à un ministère du Gouvernement du Québec pour fins d'amélioration de certaines routes.
Ce droit porte sur des territoires dispersés à travers le Québec. En conséquence, il a été enregistré de façon fragmentée, sous plusieurs numéros de droits en fonction desdits territoires. ;Délégation de la gestion des droits et contraintes déjà émis;1980-03-26;2017-10-27;;109509 sec. 52;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'expertise et des transferts;;;
RL;;Une partie du lot 54 du rang VI du canton d'Estcourt.;
DA;DECR;Décret;916-80;1980-03-26;
DC;209;2909851;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-04-04;2024-04-08;2027-04-03;CDC;2824315;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N06 X 0030 0053 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-04-04;
DC;210;2893787;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821605;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0001 0053 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;211;2893797;192;Claim;;;Droit;O;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821616;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0002 0053 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;212;2893814;192;Claim;;;Droit;O;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821629;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0003 0053 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;213;2909858;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-04-04;2024-04-08;2027-04-03;CDC;2824316;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N06 X 0030 0054 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-04-04;
DC;214;2909854;192;Claim;;;Droit;O;NC;Claim désigné;Création;2024-04-04;2024-04-08;2027-04-03;CDC;2824319;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0001 0054 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-04-04;
DC;215;2893798;192;Claim;;;Droit;O;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821617;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0002 0054 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;216;2893782;192;Claim;;;Droit;O;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821606;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;;21N11 X 0001 0055 0;
DA;CEIN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
DC;217;1908160;218;Permis pour la récolte de bois aux fins d'approvisionnement d'une usine de transformation du bois;;;Droit;O;NC;Inscriptions multiples Permis de récolte aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU) s'exerçant sur l'unité d'aménagement (UA) portant le numéro 011-71. Important : Les PRAU s'exerçant sur plus d'une UA font l'objet de plusieurs inscriptions. Ce droit s'applique sur le territoire forestier du domaine de l'État excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du MERN et du MFFP. Les territoires forestiers résiduels, les forêts de proximité, les forêts d'expérimentation hors unité d'aménagement, les forêts d'enseignement et de recherche, la station forestière, les refuges biologiques, les écosystèmes forestiers exceptionnels, les parcs et les réserves de parc nationaux du Québec et du Canada, les habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable de même que les réserves écologiques, aquatiques
RL;;Unité d'aménagement (UA) portant le numéro 011-71. Cette représentation géométrique correspond au périmètre extérieur de l'UA et provient de la couche des subdivisions territoriales forestières (STF).   ;
DA;PERM;Permis;Voir la section des Titulaires;;
DC;218;1908031;217;Garantie d'approvisionnement (GA);;;Droit;O;NC;Inscriptions multiples Garanties d'approvisionnement (GA) de la région d'application des garanties d'approvisionnement (RGA) du Bas-Saint-Laurent. Important : Les GA s'exerçant sur plus d'une RGA font l'objet de plusieurs inscriptions. Ce droit s'applique sur le territoire forestier du domaine de l'État excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du MERN et du MFFP. Les territoires forestiers résiduels, les forêts de proximité, les forêts d'expérimentation hors unité d'aménagement, les forêts d'enseignement et de recherche, la station forestière, les refuges biologiques, les écosystèmes forestiers exceptionnels, les parcs et les réserves de parc nationaux du Québec et du Canada, les habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable de même que les réserves écologiques, aquatiques et de biodiversité sont également à exclure de la représentation géométrique. ;Renouvellement;20
RL;;Région d'application des garanties d'approvisionnement du Bas-Saint-Laurent (unités d'aménagement 011-71 et 012-72). Cette représentation géométrique correspond au périmètre extérieur de la région d'application et provient de la couche des subdivisions territoriales forestières (STF). ;
DA;CONT;Contrat;Voir la section des titulaires;;
DC;219;793;128;Forêt d'expérimentation;;;Contrainte;N;NC;Forêt d'expérimentation, n° 442, Estcourt "B".;Délégation de la gestion des droits et contraintes déjà émis;1988-09-21;2014-10-02;;FE442;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des forêts;;;
DA;ARMI;Arrêté ministériel;MRNF AM 1078;1988-09-21;
DC;220;46;128;Forêt d'expérimentation;;;Contrainte;N;NC;Forêt d'expérimentation, n° 86, Ferme populicole d'Estcourt. Le secteur se divise en deux parties; soit la partie "A" à l'ouest et la partie "B" à l'est.;Délégation de la gestion des droits et contraintes déjà émis;1987-07-21;2014-10-02;;FE86;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des forêts;;;
DA;ARMI;Arrêté ministériel;MRNF AM 3-87;1987-07-21;
DA;ARMI;Arrêté ministériel;MRNF AM 2004-014;2004-04-16;
DC;221;46;128;Forêt d'expérimentation;;;Contrainte;N;NC;Forêt d'expérimentation, n° 86, Ferme populicole d'Estcourt. Le secteur se divise en deux parties; soit la partie "A" à l'ouest et la partie "B" à l'est.;Délégation de la gestion des droits et contraintes déjà émis;1987-07-21;2014-10-02;;FE86;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des forêts;;;
DA;ARMI;Arrêté ministériel;MRNF AM 3-87;1987-07-21;
DA;ARMI;Arrêté ministériel;MRNF AM 2004-014;2004-04-16;
DC;222;47;128;Forêt d'expérimentation;;;Contrainte;N;NC;Forêt d'expérimentation, n° 87. Ferme populicole de Cabano. Le secteur se divise en deux parties; soit la partie "A" au nord et la partie "B" au sud.;Délégation de la gestion des droits et contraintes déjà émis;1987-07-21;2014-10-02;;FE87;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des forêts;;;
DA;ARMI;Arrêté ministériel;MRNF AM 3-87;1987-07-21;
DA;ARMI;Arrêté ministériel;MRNF AM 2004-014;2004-04-16;
DC;223;47;128;Forêt d'expérimentation;;;Contrainte;O;NC;Forêt d'expérimentation, n° 87. Ferme populicole de Cabano. Le secteur se divise en deux parties; soit la partie "A" au nord et la partie "B" au sud.;Délégation de la gestion des droits et contraintes déjà émis;1987-07-21;2014-10-02;;FE87;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des forêts;;;
DA;ARMI;Arrêté ministériel;MRNF AM 3-87;1987-07-21;
DA;ARMI;Arrêté ministériel;MRNF AM 2004-014;2004-04-16;
DC;224;396;128;Forêt d'expérimentation;;;Contrainte;O;NC;Forêt d'expérimentation, n° 314, Estcourt "A". Verger à graines.;Délégation de la gestion des droits et contraintes déjà émis;1987-07-21;2014-10-02;;FE314;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des forêts;;;
DA;ARMI;Arrêté ministériel;MRNF AM 3-87;1987-07-21;
DC;225;762819;130;Habitat faunique - Aire de confinement du cerf de Virginie;;;Contrainte;O;NC;Aire de confinement du cerf de Virginie
Famille ou animal visé : Cerf de Virginie
No habitat : 06-01-9118-1993
Année d'inventaire : 1993
Superficie approximative : 26,4 km2;Amendement;2011-07-28;2016-03-15;;06-01-9118;;380;Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;Secteur de la faune et des parcs;Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;Secteur Faune Québec;
RL;;Toponyme : DU LAC POHENEGAMOOK
Région administrative : Bas-Saint-Laurent;
DA;AVIS;Avis;G.O.Q., 13 juillet 2011, 143e année, no 28, partie 2, pages 3017 et suivantes.;2011-07-13;
DA;AVIS;Avis;G.O.Q., 2015-05-27, 147e année, no 21, partie 2, # 06-01-9118, eff: 2015-06-11.;2015-05-07;
DC;226;762818;130;Habitat faunique - Aire de confinement du cerf de Virginie;;;Contrainte;N;NC;Aire de confinement du cerf de Virginie
Famille ou animal visé : Cerf de Virginie
No habitat : 06-01-9430-1993
Année d'inventaire : 1993
Superficie approximative : 5,9 km2;Amendement;2011-07-28;2016-03-15;;06-01-9430;;380;Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;Secteur de la faune et des parcs;Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;Secteur Faune Québec;
RL;;Toponyme : DE LA RIVIÈRE BLEUE
Région administrative : Bas-Saint-Laurent;
DA;AVIS;Avis;G.O.Q., 13 juillet 2011, 143e année, no 28, partie 2, pages 3017 et suivantes.;2011-07-13;
DA;AVIS;Avis;G.O.Q., 2015-05-27, 147e année, no 21, partie 2, # 06-01-9430, eff: 2015-06-11.;2015-05-07;
DC;227;863504;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;Contrainte;O;NC;Entente de délégation de gestion avec la MRC de Témiscouata En matière d'octroi de droit, cette délégation autorise la MRC à octroyer des baux de villégiature et d'abri sommaire en forêt sur les terres publiques, sous l'autorité du MERN, situées généralement à la grandeur de la MRC, ainsi qu'à octroyer des baux d'ecploitation du sable et gravier.;Renouvellement;2021-01-01;2021-06-07;2026-12-31;6300-0021;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;;La délégation s'applique sur les terres du domaine de l'État, sous l'autorité du MERN, localisées sur le territoire de la MRC de Témiscouata;
DA;CONV;Convention;6300-0021;2010-08-24;
DA;AVEN;Avenant;6300-0021;2016-08-18;
DA;AVEN;Avenant;6300-0021;2020-10-07;
DA;CONV;Convention;6300-0021 ;2021-06-07;
DC;228;859686;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;Contrainte;O;NC;Convention de gestion territoriale avec la MRC de Témiscouata. Période du 1 avril 2016 au 31 mars 2021. Prolongé du 1 avril 2021 au 31 mars 2025. En matière d'octroi de droit, cette convention de gestion autorise la MRC à octroyer certains droits fonciers et forestiers sur les terres publiques sous l'autorité du MERN et déterminées dans la convention. Cette convention s'applique généralement à l'intérieur des territoires municipaux. Les signataires de la convention sont le MFFP, le MERN et la MRC. Mise à jour de la géomatique (en 2016);Renouvellement;2000-08-16;2024-04-03;2025-03-31;6300-A03-054-043;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;;Certains lots et certaines parties de lots situés dans les rangs I,X,XI,XII,XIII et Est canton Auclair; des rangs IINE,IINO,IIINO,IIISE,IV,V,VI,VII et VIII canton Biencourt; des rangs I,IX et X canton Botsford; des rangs IV,V,XI et XII canton Cabano; du rang VIII du canton Chabot; du rang NVCT canton Demers; des rangs I et II canton Estcourt; du rang VII canton Hocquart; des rangs I,II,III et XIII canton Packington; des rangs VII, IX et XI canton Pohénégamook; des rangs I,II,III,IV,V,VI,VII,IX,X et XI canton Robinson; du rang VI canton Robitaille; des parties non divisée de la Seigneurie de Madawaska; certaines Îles du lac Squatec et du Lac Long; certains lots du cadastre du Québec ;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-029;2000-08-16;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-036;2014-04-16;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-043;2016-11-16;
DA;AVIS;Avis;6300-A03-054-043 ;2021-03-01;